



UNIL | Université de Lausanne

ÊTRE MÈRE ET TRAVAILLEUSE DU SEXE

*Une conciliation face au stigmat de la prostitution et la
normativité maternelle*

Présenté par Gaia Dunant

Mémoire de maîtrise en sciences sociales
Faculté des sciences sociales et politiques – ISS

Session d'automne 2024

Directrice : Marta Roca Escoda

Experte: Caroline Chautems

« Je suis une bête et mes petits auront leur part de sang
Ô mes enfants mon amour pour vous est une étoile invisible. »

Grisélidis Réal, Hymne à mes enfants, *Chair Vive*, 2022, p.127.

Remerciements

À l'issue de ce travail, je souhaite remercier avec toute ma sincérité, ma directrice de mémoire, Madame Marta Roca Escoda, pour son précieux soutien, ses conseils et son engagement. La confiance, la bienveillance et l'humanité dont elle a témoigné m'ont garanti un cadre, un rythme et une légitimité sans quoi, mon enquête n'aurait jamais vu le jour. Je tiens également à remercier Madame Caroline Chautems pour avoir accepté l'expertise de ce travail.

Je remercie Fleur de Pavé et Aspasia qui m'ont ouvert chaleureusement leurs portes et se sont ainsi portées garantes de mon entrée et mon maintien sur le terrain. Une pensée particulière à l'équipe d'intervention et la direction de Fleur de Pavé pour leur patience, leur accueil et leur compréhension. Merci pour leurs conseils, leurs témoignages et le temps qu'elles m'ont accordé.

Finalement, je remercie toutes les femmes que j'ai rencontrées et qui m'ont délivré leurs histoires. En espérant que leur récit soit entendu et soit à la hauteur de la confiance qu'elles m'ont accordé, ce mémoire leur est dédié.

INTRODUCTION	8
I. Contexte de la prostitution en Suisse romande	10
II. Problématique	15
MÉTHODES, RÉFLEXIVITÉ ET ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE	21
I. Perspectives et approches de recherche :	21
II. L'entrée dans le terrain « sensible » du travail du sexe	24
III. Réflexivité et posture épistémologique	32
IV. Méthodes de récolte et traitement des données	39
V. Portraits des enquêtées	48
ANALYSE ETHNOGRAPHIQUE	59
I. Concilier l'inconciliable : « mère » et « pute » face à la normativité et stigmatisation sociale	59
II. Trajectoires migratoires, travail du sexe et maternité	74
III. Le poids du secret	90
CONCLUSION	106
BIBLIOGRAPHIE	112
ANNEXES	120

Introduction

Lorsque j'étais adolescente, je passais souvent dans le quartier de Sévelin le soir à la sortie de concerts aux Docks. J'étais à la fois interpellée et fascinée par les travailleuses du sexe (TdS) qui attendaient sur le trottoir, mais surtout, je m'interrogeais sur les réactions qu'elles pouvaient susciter dans mon entourage ; pitié, moqueries, dégoût et indignation. *Quel était le problème* de leur activité ?¹ En entrant à l'université, j'ai déménagé à quelques pas de l'Avenue de Sévelin. Malgré cette proximité géographique, je comprenais que nos mondes étaient séparés, comme une bulle sociale entre les habitants du quartier et le territoire des putes, où l'on passe très vite son chemin, avec gêne, en essayant de ne pas regarder de l'autre côté du trottoir.

Durant mon cursus en sciences sociales, j'ai commencé à m'intéresser aux études genre ainsi qu'aux politiques sociales de la sexualité m'introduisant aux recherches sur la prostitution, sa polarisation politique et idéologique, ainsi que des rapports de genre découlant de l'activité. Mais une question restait en suspens : pourquoi existe-t-il si peu d'études sociologiques sur le sujet dans notre contexte local ? En effet, le cadre législatif suisse pourrait offrir une certaine ouverture au terrain. J'ai ainsi décidé, dans le cadre d'un premier projet de recherche pour un cours d'entrer dans le terrain de la prostitution, me confrontant enfin à son problème principal ; le stigmatisme. Passant une première fois par le cadre associatif, je compris vite qu'un contact direct avec les TdS serait difficile. Ne voulant pas me confronter à cette difficulté, je dirigeai ce projet de recherche sur le cadre associatif et institutionnel régulant les politiques sociales de l'activité.

Cependant, je voulais avoir le récit des personnes concernées afin de comprendre leur histoire, sans intermédiaire. C'est ainsi que le projet de ce mémoire a muri, commençant par une étude exploratoire dans le cadre d'un autre cours. M'interrogeant sur la conciliation du travail du sexe et de la maternité, il me semblait essentiel de pouvoir recueillir le parcours et l'expérience via le

¹ Inspiré du titre du livre de L. Mathieu, *Prostitution, quel est le problème ?*, Paris : Textuel, 2016.

témoignage des personnes concernées, car ce projet se penchait sur leur sphère privée et leur intimité.

Je tentai alors ma chance grâce à un contact avec une tenancière de salon et entrai pour la première fois dans ce type d'établissement. Me heurtant à mes propres jugements, craintes et idées sur l'activité, cette première immersion me fit prendre conscience de l'importance de la réflexivité et de la transparence dans une enquête ethnographique, demandant un effort d'humilité, d'engagement et de distanciation face aux imprévus, obstacles et difficultés du terrain. Des efforts payants, car les liens avec l'association Fleur de Pavé m'aidant à instaurer un rapport de confiance avec les enquêtées m'ont permis de transformer cette étude exploratoire en ce projet de mémoire.

Basée sur cinq mois d'enquête ethnographique à bord du bus de la permanence de l'association et durant les visites de salons, ainsi que d'entretiens biographiques, cette étude se penche sur le parcours et l'expérience des mères travailleuses du sexe (TdS) exerçant ou ayant exercé en Suisse romande (Vaud et Genève) en salon et dans la rue. Plus précisément, elle tente de comprendre comment ces deux sphères se concilient face à une stigmatisation sociale de l'activité et une forte normativité du statut maternel. Les trajectoires et parcours migratoires, inhérents à la majorité de ces parcours de vie, s'inscrivent dans cette conciliation, à travers le contexte d'inégalités sociales, économiques, migratoires, renforcées par le cadre législatif. Le secret de l'activité comme marqueur tangible de la stigmatisation du métier et de la normativité maternelle est développé à travers leur ressenti, leur liens maternels et amoureux, ainsi que le débat interne qu'il pose dans la profession. Explorant les dynamiques et rapports de genre, cette enquête propose une immersion dans la gestion de la sphère familiale et professionnelle abordant certaines thématiques sensibles comme la perte des droits parentaux, la précarité, l'instabilité migratoire et les violences de genre. L'usage de l'expérience et du ressenti des mères TdS comme données principales s'inscrit dans une perspective compréhensive et féministe focalisant ses objectifs méthodologiques sur des enjeux d'éthique, de transparence et de réflexivité de l'enquête ethnographique auprès des populations vulnérables et stigmatisées.

I. Contexte de la prostitution en Suisse romande

L'activité prostitutionnelle consentante est légale en Suisse depuis 1942, elle est ainsi décrite comme un travail indépendant par la Constitution (Art.95). Ce qui n'empêchait pas, jusqu'à la première partie du XXe siècle, une criminalisation de l'activité considérée comme déviante et perturbatrice de l'ordre établi dans la société suisse par les autorités. En conséquence, de nombreuses prostituées étaient emprisonnées sans droit à un jugement. Ces internements administratifs, fréquents dans le canton de Vaud, étaient portés par une idéologie hygiéniste et moralisatrice (Maulini et Ferreira 2019). Actuellement, le pays suit le régime dit « réglementariste » de l'exercice de la prostitution, impliquant une légalisation, mais également un encadrement et une réglementation par une délégation cantonale instaurée en 1992. Les objectifs de cette législation sont d'opérer une réduction des risques liées à l'activité et de lutter contre ses effets néfastes (Ros 2021 : 4-5). Le cadre associatif s'inscrit dans un large réseau institutionnel en fonction des besoins des bénéficiaires, mais également, selon leur position politique quant à l'activité (Chimienti 2009 : 283). Bien que le cadre législatif et les associations cantonales régulant l'activité favorisent la considération de cette dernière en un travail, la stigmatisation sociale, politique et administrative, la garde en périphérie de la société.

Il s'agit ici de dresser le contexte de l'activité du travail du sexe en Suisse romande au niveau de son encadrement législatif, associatif et des trajectoires migratoires qu'il peut impliquer. Enquêtant sur les TdS mères, l'objectif de cette contextualisation est de se focaliser directement sur la façon dont leurs parcours de vie s'y inscrivent.

Cette recherche s'est effectuée en Suisse romande, principalement dans le canton de Vaud, mais également en partie, à Genève où plusieurs enquêtées travaillent ou ont travaillé. Les deux cantons régulent ainsi l'activité selon un cadre législatif spécifique à cette dernière (LPros VD/ LProst GE). Ce règlement, entré en vigueur à Genève le 1^{er} mai 2010 et le 30 mars 2004 pour le canton de Vaud, permet une régulation en fonction des lieux, du type d'activités (espaces publics et salon) et concernent les acteur·rice·s de ces milieux (TdS, et tenancier·ère·s de salon). Les règlements ont trois buts et champs d'application principaux

(Art.2, LPros ; Art.1, LProst). La première relève du cadre légal de l'activité, s'assurant ainsi que les conditions d'exercices « soient conformes à la législation » et qu'elles restent en dehors des activités criminelles et condamnables (Art.2.a, LPros ; Art.1.a, LProst). Le deuxième but s'étend à la mise en place d'une prévention et la promotion sanitaire et sociale. Cependant, le règlement genevois focalise cet objectif sur la « réorientation professionnelle » des TdS désirant quitter le milieu (Art.1.b, LProst). Le dernier but s'applique à la réglementation « des lieux, heures et modalités de l'exercice » afin d'éviter le trouble à l'ordre public (Art.2.c, LPros ; Art.1.c, LProst). Les deux règlements cantonaux ne varient que sur quelques points précis de l'exercice de l'activité, je me concentrerai sur les similarités générales en me basant sur le modèle vaudois et préciserai les différences du modèle genevois lorsqu'elles seront pertinentes dans cette contextualisation.

L'exercice du travail du sexe dans le canton de Vaud et de Genève se déploie principalement dans les salons érotiques et la rue (Bugnon et al. 2009 : 17-20), cependant, depuis le développement de la communication numérique, les associations observent une augmentation de l'activité à domicile et de l'escorting indépendant (sans agence)². Les TdS ont ainsi un statut de travailleur·euse·s indépendant·e·s. Lorsqu'ils déclarent leur activité, iels ont en conséquence les mêmes avantages sociaux et responsabilités fiscales que n'importe quel travail indépendant exercé sur le territoire suisse. Cependant, les TdS exerçant en salon sont généralement tenu·e·s de verser un pourcentage aux tenancier·ère·s dont le montant maximal (40 %) est fixé par le Tribunal fédéral (Law Clinic 2023 :35). La prostitution de rue est régulée dans les deux cantons selon une certaine heure et période d'exercice devant garantir l'ordre public. Si le territoire d'exercice toléré par les communes n'est pas défini par ces modèles législatifs, il s'est historiquement développé dans le quartier des Pâquis à Genève (Ville de Genève, site officiel) et dans le quartier de Sévelin à Lausanne (Ville de Lausanne 2020), il est ainsi défini par les autorités communales. Cependant, à la suite d'une pétition visant à interdire la prostitution sur la rue de Genève et vers le quartier de Sébellion, le territoire prostitutionnel lausannois a été restreint à l'Avenue de Sévelin entrant en vigueur dès 2018 (*Ibidem*).

² D'après le rapport d'activité d'Aspasie, 2022, p.19.

Afin d'exercer légalement, les TdS doivent s'enregistrer auprès des brigades et cellules policières régionales compétentes, soit la CIPRO pour le canton de Vaud et la BTPI pour le canton de Genève (Law Clinic 2023 : 32). Finalement, les associations entrent également en jeu dans la législation du travail du sexe. Dans le canton de Genève et, depuis le 1^{er} juillet 2021, dans le canton de Vaud, les TdS sont tenues de se présenter à au moins une séance d'information sur l'activité, donnée par les associations cantonales, comme Aspasia (GE) et Fleur de Pavé (VD) (Aspasia, site officiel ; Fleur de Pavé, site officiel).

Les associations cantonales jouent plusieurs rôles majeurs dans la réglementation du travail du sexe. Ensemble, elles sont membres de l'organisation faitière ProCoRe, réseau national et représentant international de la défense des droits des TdS (site officiel). Les associations cantonales représentent la première porte du réseau institutionnel social et socio-sanitaire pour les TdS et participent activement à la régulation de l'activité en collaboration avec les autorités communales et cantonales. Aspasia et Fleur de Pavé ont quatre champs d'action en commun ; la permanence nocturne dans le territoire de la prostitution de rue, la permanence de jour dans leur locaux, les visites de jour dans les salons du canton et les séances d'information pour les nouveaux·elles arrivant·e·s dans le milieu (sites officiels). Depuis 2018, les deux associations ont également cocréé et régulent le site d'annonces Callmetoplay (site officiel).

Les deux associations favorisent la mise en place de la prévention sanitaire en lien avec les risques de l'activité grâce à l'accès aux dépistages IST/VIH, à la distribution de protections, et la mise en contact avec le réseau socio-sanitaire cantonal (psychosociologues, centres pour les victimes d'infraction, hôpitaux universitaires, plannings familiaux et réseaux associatifs). Elles aident également les TdS dans les démarches administratives, fiscales, juridiques. Finalement, Aspasia propose également une aide de réorientation professionnelle.

Prostitution et immigration

Une grande partie de la population exerçant dans le milieu est issue de l'immigration. Dans le canton de Vaud et de Genève on observe une population

aux origines variées, issue surtout de pays de L'UE/AELE, de l'Afrique du Nord et Sub-saharienne, ainsi que d'Amérique du Sud. Le cadre législatif influe sur les conditions d'exercice, selon leur titre de séjour, statut migratoire, mais également selon leur pays d'origine. D'après le rapport de Bugnon et al., les cantons latins sont ceux où l'on décompte le plus de TdS sans titres de séjours, mais il en existe également en possession de permis d'établissement (B et C), ainsi que de permis frontalier (G), principalement dans le canton de Genève (2009 : 25-28). Les accords bilatéraux avec les pays de l'UE/AELE permettent aux TdS d'exercer jusqu'à nonante jours sans obligation de taxations fiscales et d'autorisation de séjour (Law Clinic 2023 : 57-58). Un procédé observé par les deux associations et visible également dans mon enquête, entreprises par les TdS résidentes/ d'origine UE/AELE. Pour les personnes originaires de pays hors UE/AELE, l'autorisation de séjour, ainsi que l'accès à l'obtention de titre de séjour est plus difficile, et l'exercice du travail du sexe peut être interdit, pour les personnes clandestines (sans papier), en situation irrégulière. En revanche, les TdS en possession d'un statut de réfugié (F, S, B) peuvent en principe exercer le travail du sexe (Ibid.61-64). Le cadre législatif impacte ainsi l'exercice de l'activité et rend compte de certaines inégalités sur la régulation du marché du travail du sexe.

La stabilité migratoire a également un lien avec le logement et sa réglementation. En effet, d'après mon enquête et les intervenantes des deux associations, les TdS effectuant des trajets entre leur pays de résidence/ origine, logent généralement dans le salon où elles exercent, leur évitant d'avoir à payer la location d'un logement. Cela s'observe également pour des TdS qui ne sont pas ressortissantes UE/AELE. Or, bien que cela ne soit pas explicité directement dans les règlements de l'activité cantonaux, les deux associations m'ont confirmé que le logement dans un salon était une pratique illégale. Ce flou législatif met en évidence certaines inégalités à l'accès aux logements que peuvent subir les TdS en raison de leur statut professionnel, migratoire, ainsi que leurs ressources économiques. Afin de répondre à cette problématique, Aspasia a créé la fondation Philénis permettant l'achat en 2022 d'un immeuble pouvant accueillir les TdS afin qu'elles obtiennent un logement à un prix solidaire et puissent y travailler. Un bâtiment similaire existait à la rue de Genève à Lausanne, cependant, il a fermé ses portes en 2014 pour cause de non-conformités sanitaires

et sécuritaires (Herzog 2023). Les difficultés d'accès au logement et lieux d'activité sécurisés poussent les TdS migrantes à une mobilité croissante, et ont des répercussions négatives sur les conditions de travail (Ros 2023).

Le statut migratoire impacte également leurs avantages sociaux. En effet, si les ressortissantes UE/AELE n'ont pas l'obligation de payer d'impôts lors de leur séjour de 90 jours, elles sont soumises aux cotisations sociales comme n'importe quel·le travailleur·euse indépendant·e sur sol suisse, ce qui leur permet d'accéder à l'assurance d'indemnité de perte de gain, l'assurance chômage et les allocations de maternité et familiales, y compris si leur·s enfant·s résident en UE/AELE. Le difficile accès aux titres de séjour et d'établissement pour les ressortissant·e·s hors UE/AELE, compromet leur entrée dans le marché du travail du sexe et par conséquent, l'acquisition des prestations sociales (Conseil Fédéral 2015 : 26-30). Enfin, les sans-papiers n'ayant aucune reconnaissance administrative en raison de l'absence de titre de séjour et de papier d'identité. Elles n'ont aucune couverture sociale et doivent compter sur le réseau associatif et caritatif local.

II. Problématique

La prostitution, dans la recherche en sciences sociales, peut être appréhendée par sa stigmatisation. La stigmatisation, comme l'entend Goffman, est une disqualification, une discrimination, empêchant les individus qui la portent d'être socialement inclus (1975). Dans le contexte de la prostitution, elle tend à isoler, écarter et marginaliser les personnes pratiquant cette activité. En conséquence, il en ressort une image stéréotypée, associée aux pratiques immorales, dangereuses, illicites et criminelles. Mathieu propose ainsi de regarder le caractère « déviant » de ces pratiques afin de comprendre sa problématisation idéologique, sociale et politique (2015 :12). Cette stigmatisation est intrinsèquement liée aux inégalités et rapports de genre et peut rendre compte de plusieurs de leurs enjeux.

La stigmatisation de la prostitution se problématise à travers la normativité sexuelle, et surtout la sexualité féminine. En effet, la *théorie radicale de la politique de la sexualité* de Rubin montre une moralisation, ainsi qu'une forte normativité des sexualités dont la sexualité tarifée est dépréciée en mettant en évidence à la fois une politisation du sexe et des rapports de genre grâce aux combats de certains mouvements féministes, mais également des limites morales de ces dernières engendrant une hiérarchisation des pratiques sexuelles (1984). Pheterson met au centre du prisme de la prostitution, les inégalités, rapports et violences de genre. Cependant ce prisme, comprend toutes les femmes (TdS ou non), du moment où elles transgressent ou l'on soupçonne la transgression de leur normativité sexuelle féminine. Le *stigmatisme de putain* est ainsi une réponse à cette transgression pouvant prendre la forme de discrimination et punition sociale, ainsi que d'une justification aux violences de genre (2001). L'anthropologue Paola Tabet, quant à elle, opère une relativisation de la stigmatisation de la prostitution grâce au *continuum de l'échange économique-sexuel*, comprenant un échange dans les relations hétérosexuelles entre un bien et du sexe. Au-delà d'une vision occidentale et marchande de la sexualité tarifée, le continuum s'étend également au mariage, mettant au centre de ce dernier, les inégalités de genre, dont les femmes sont les perdantes de cette « grande arnaque » (2004).

La stigmatisation de la prostitution rend également compte de la polarisation politique autour de l'activité, défendue par certaines idéologies et luttes féministes s'opposant sur la conception de la prostitution. Les mouvements abolitionnistes, émergeant au 19^e siècle que l'on retrouve aujourd'hui sous la forme d'associations féministes radicales ou altermondialistes (Mathieu 2013 :7), parlent de marchandisation du corps de la femme, affiliée à la traite humaine ou à l'objectivation de leur corps et veulent faire disparaître cette activité, imposant ainsi, une conception victimisante de la prostitution. Les antiabolitionnistes émergent dans le contexte de libérations sexuelles des années 1960, 1970, principalement sous forme de contestations et de prises de paroles des TdS se battant pour la reconnaissance de cette activité en tant que travail sans discrimination et stigmatisation sociale et politique, demandant des droits ainsi qu'une réglementation (Mathieu 2015 : 93-98).

Finalement, la stigmatisation de la prostitution se retrouve également dans sa catégorisation sociale. Les termes « prostituée », « prostitution » comme l'explique Compte, ont une connotation négative, péjorative, issue du stigmate de l'activité. Le terme « travailleur·euse·s du sexe » est utilisé dans une volonté de revalorisation et de professionnalisation de l'activité. Cependant, certain·e·s TdS utilisent encore le terme prostitué·e·s par habitude ou simple choix (2010 : 426-427). Dans mon enquête, l'usage du terme travailleuse du sexe (TdS) et travail du sexe sera préféré à celui de prostituée et prostitution. La catégorie de prostituée ne sera mentionnée que lorsqu'elle est utilisée par les enquêtées ou contextualisée dans un cadre théorique. Quant à celle de prostitution, elle est utilisée dans le cadre théorique, ainsi que le contexte juridique, administratif et politique local. Ces termes seront utilisés par défaut au féminin lorsqu'ils concernent directement les enquêtées. Cette stigmatisation par la catégorisation est également présente dans la recherche. En effet, Pheterson critique la persistance des chercheur·euse·s à utiliser cette catégorie dans le cadre de sujets limités aux stigmates de la profession (2001 : 48-49). Cette critique se retrouve dans l'étude de Ma et al. sur les mères TdS qui y voient un danger d'enfermement identitaire sur leur activité stigmatisée (2019 : 554). D'où l'importance de varier les catégorisations des enquêtées, car leur identité ne se limite pas à leur statut de TdS. Comme le montre mon enquête, ce sont des femmes, mères, parfois épouses ou partenaires.

La maternité quant à elle, est au centre des débats féministes sur le rapport de genre et les droits reproductifs portés par des mouvements de libérations sexuelles dans les années 1960, 1970, amenant une séparation entre sexualité reproductive et non reproductive (Bozon 2006). Négrié et Cascales mettent en évidence la face cachée de cette séparation, couplée à une dissociation de la sexualité dans la prise en charge médicale de la grossesse et de l'accouchement, participant ainsi à la dépossession et à l'oppression du corps des femmes enceintes (2016). Cette dépossession du corps des femmes enceintes et leur oppression par les institutions médicales et administratives sont mises en parallèle avec celle des travailleuses du sexe, s'inscrivant dans la polarisation politique ainsi que dans un contrôle étatique de l'activité prostitutionnelle (Pheterson 2003).

Cependant, la maternité peut également être problématisée comme un choix (dénaturalisé de l'identité sexuelle reproductive de la femme), impliquant des droits comme celui à l'accès à la contraception, à l'avortement ainsi qu'à la libre disposition de son corps (Perrot 2020). L'autodétermination à devenir mère s'inscrit dans une conception individualiste de la culture occidentale et néolibérale, s'étendant ainsi à tous les membres de la famille (y compris, les enfants). L'individualisme, cependant, instaure un cadre normatif au statut parental, surtout maternel, renforçant son affiliation et sa responsabilité parentale. Ces inégalités de genre de la gestion parentale s'ancrent dans l'actualité de l'instabilité du cadre familial hétérosexuel contemporain (Blöss 2016, Schmidt *et al.* 2023). La responsabilisation des parents envers les enfants réinvente les modèles de parentalités par la figure des parents-experts. En effet, cette responsabilisation s'inscrit les politiques sociales exerçant un cadre, contrôle et jugement des compétences parentales, exacerbée par le renforcement des droits de l'enfant (Thévenot *et al.* 2012). Ainsi, le bien-être de l'enfant passe avant celui des parents et par conséquent, celui de la mère, instaurant un cadre institutionnel répressif pour les mères qui transgressent cette norme. Souvent associée aux classes populaires, minoritaires et stigmatisée, la transgression du modèle normatif parental, perçue comme une déviance par les institutions politiques et médicales, montre un contrôle, une répression et une réévaluation des compétences maternelles croissantes envers ces populations (Garcia 2011).

Cette normativité est importante pour ma recherche, car le stigmate qu'elle véhicule envers les populations marginalisées dont font partie les TdS s'additionne à celui de l'activité professionnelle, prenant en compte leurs rapports de classe et de statut migratoire. Mais elle sera également mise en perspective avec leur propre conception du statut maternel ainsi qu'avec la façon dont elles valorisent et s'en approprient certains aspects, les mettant en rapport avec leur travail.

Plusieurs études (qualitatives, quantitatives, ainsi qu'une revue systématique) s'intéressent au parcours et à la conciliation du statut maternel et du travail du sexe des mères TdS. Certaines de ces études se concentrent sur l'impact du stigmate de la prostitution sur cette conciliation « identitaire », ainsi qu'à travers leur gestion de vie de famille et leurs droits parentaux (Castaneda et al. 1996 ; Dodsworth 2014 ; Duff *et al.* 2015 ; Ma *et al.* 2019), mais également l'impact de la maternité sur leur travail (Sloss et Harper 2004). Mon étude aborde cette conciliation à travers leur gestion de la vie professionnelle et familiale, l'impact du stigmate venant les pénaliser doublement, à la fois en tant que mère et à travers leur profession. La solution, comme il sera abordé, est d'exercer l'activité dans le secret. Si Castaneda et al. mentionnent le secret dans leur étude sur les mères TdS au Mexique dans une optique de revalorisation maternelle (1996), il est relativement peu développé dans les études sur la maternité et le travail du sexe. Ayant pris une place centrale dans mon étude, un axe analytique y sera consacré afin de comprendre la façon dans il fait partie intégrante de la conciliation des statuts, mais également comment il est abordé, débattu, ressenti par les enquêtées et parfois usurpé et instrumentalisé comme outil de pression sociale par autrui.

Ces études abordent également les thématiques des difficultés d'accès aux soins et la prise en charge médicale, des problèmes corrélés à la consommation de substances, ainsi que la précarité. Si les deux premières thématiques sont absentes de mon étude, la précarité est développée en relation au parcours professionnel et migratoire des TdS afin de comprendre son impact pour leur gestion de vie de famille et dans leurs conditions de travail.

La normativité maternelle est également abordée, à travers une responsabilisation financière grâce au travail du sexe dans certaines études (Rivers-Moore 2010 ; Beckham *et al.* 2015 ; Praimkumara et Goh 2016). Une

stratégie visant à revaloriser le travail du sexe qui se retrouve également dans mon enquête.

Finalement, la revue systématique répertoriant plusieurs des études citées de Ma et al montre l'impact du cadre politique dans la conciliation de la maternité au travail du sexe et appelle ainsi à une décriminalisation de l'activité (2019). Dans le cadre de mon enquête, bien que le travail du sexe soit légal en Suisse, il subsiste une criminalisation, ainsi que de nombreuses discriminations sociales impactant négativement cette conciliation.

Mon enquête contribue ainsi aux recherches sur la conciliation du statut maternel au travail du sexe dans le contexte suisse-romand. À travers leur récit de parcours de vie, le but est de comprendre comment ces mères concilient leur travail et leur maternité face au stigmatisme de la prostitution, ainsi que la normativité du statut maternel. Reprenant ainsi certaines théories du champ de la sociologie de la prostitution et des études genre, elle propose une mise en avant de l'impact du *stigmatisme de putain* de Pheterson sur cette conciliation, ainsi qu'une exploration des dynamiques de genre, leur rapport au travail et leur gestion de la vie familiale par *l'échange économique-sexuel* de Tabet. En s'appuyant sur certaines études de la prostitution des migrantes en Suisse (Chimienti 2009, Thiévent 2010), cette recherche implique des trajectoires migratoires comme étant inhérentes à cette conciliation des statuts maternels et de TdS. Il est question de comprendre comment des aspects de la normativité du statut maternel, soit la responsabilisation et les compétences parentales interagissent avec le statut professionnel et le stigmatisme qui en découle, ainsi qu'avec les différentes trajectoires migratoires. Ces deux statuts semblant *a priori* polarisés, l'objectif de cette ethnographie consiste à mettre en avant les enjeux et stratégies de la conciliation et de la reconnaissance de ces derniers à travers le témoignage des TdS. Cette recherche s'inscrit ainsi dans une perspective compréhensive, féministe et réflexive, inspirée des études genre, rendant compte de l'impact du stigmatisme de la prostitution sur des difficultés d'accès au terrain, d'accès aux données et de leur signification.

Les enjeux de cette problématique soulèvent donc plusieurs questions :

Comment cette conciliation est-elle vécue, gérée et perçue par les mères TdS ?
Quelles sont les différentes stratégies, dynamiques et difficultés qui en

découlent ? Quelles sont les conséquences d'inconciliation sociale de leurs statuts pour leur vie de famille, leur travail et leurs droits parentaux ?

Dans un premier temps (*Axe I.*), il sera question de comprendre comment cette conciliation joue un rôle pour leur identité, prenant en compte l'intégration du stigmate de la prostitution et de l'idéal maternel. À travers cette conciliation, des dynamiques de rapports de genre et économiques entrent en jeu. Nous verrons ainsi quelles en sont les conséquences sous-tendant une double stigmatisation pour leur travail et leurs droits parentaux.

Dans un deuxième temps (*Axe II.*), les différents parcours migratoires sont analysés en tant qu'un enjeu stratégique de gestion de la parentalité, mais également comme un facteur révélateur d'inégalités migratoires et économiques pouvant avoir des conséquences sur la maternité et le travail des TdS mères.

Dans un dernier temps (*Axe III.*), l'analyse se focalisera sur la question du secret de l'activité envers les proches et les enfants des TdS, afin de comprendre comment cette dernière est vécue, gérée, ainsi que les enjeux de son maintien et de sa révélation, volontaire ou dénoncée pour leurs liens familiaux, amoureux et parentaux. Le débat autour de la question du secret, peu présent dans la littérature scientifique, révèle pourtant la gestion même de leur statut de TdS face à leur identité maternelle.

Méthodes, réflexivité et éthique de la recherche

I. Perspectives et approches de recherche :

Une démarche compréhensive

Afin d'effectuer cette recherche, mon choix s'est posé sur une approche qualitative pour plusieurs raisons. La première est qu'elle est induite par la méthode même de ce travail. En effet, ayant eu l'opportunité d'entreprendre une ethnographie en étroits contacts avec Fleur de Pavé, cette dernière s'inscrit dans les méthodes généralement propres à la démarche qualitative (Chauvin et Jounin 2012 : 151-153). Une étude exploratoire effectuée en amont de ma recherche ethnographique, m'a permis une mise en contact avec les acteur·rice·s du terrain, mais aussi une relative familiarisation avec ce dernier afin d'établir des stratégies d'entrées, tout en restant ouverte à sa spécificité et son imprévisibilité.

Deuxièmement, l'objectif de ma recherche est d'inscrire le terrain au cœur de ma recherche. Ce faisant, je n'avais ni hypothèses ni questions de recherches à confirmer ou infirmer, et par conséquent, en adoptant une démarche inductive, « la construction de l'objet de recherche se fait à partir du terrain investigué. » (Benelli 2011 : 41) Mon sujet portant sur l'étude des parcours de vie des mères TdS en Suisse romande, il révèle de multiples enjeux qui peuvent évoluer tout au long de la recherche. Par exemple, si la question du circuit migratoire ne figurait pas dans les enjeux de bases *a priori* de ma recherche exploratoire, elle s'est révélée intégrante de ma problématique actuelle. La démarche inductive permet également une « exigence d'ouverture » face à l'imprévisibilité du terrain. En effet, étant externe à ce dernier, il est important « d'être ouvert par principe, au-delà du souci de planification méthodique des observations, à la découverte des repères et des outils que les personnes mobilisent d'elles-mêmes dans leurs activités, pour interagir avec d'autres individus et plus généralement avec le monde » (Dodier et Baszanger, 1997 : 39). Cette exigence d'ouverture s'inscrit dans les caractéristiques d'attitudes à adopter dans une enquête *in situ*, encrée dans son terrain (Chauvin et Jounin 2012 :151).

Finalement, m'intéressant aux parcours d'expériences et ressentis des enquêtées, une posture compréhensive semble être adaptée. En effet, cette recherche

s'appuie sur les significations et représentations des activités des individus [i.e. la conciliation du travail du sexe et l'expérience parentale]. La posture compréhensive permet de révéler l'intimité et la subjectivité des enquêtées à travers leurs récits. Elle permet également de mettre en avant l'agentivité des enquêtées sur leur propre récit, un processus qui s'inscrit à travers le contexte de l'enquête d'une population stigmatisée, dominée et invisibilisée (Beaud et Weber 2010 : 6-9). Il convient de comprendre le vécu des activités marginalisées et catégorisées comme « déviantes » comme la prostitution (Mathieu 2015 : 23) par le récit des principales concernées que sont les travailleuses du sexe. De plus, la polarisation politique de la prostitution instrumentalisant les voix de ces dernières (Gil 2008 : 28-29), il paraît d'autant plus important de les rendre visibles afin de comprendre leur parcours.

À travers la méthode de l'ethnographie et de l'entretien biographique, il a été possible de comprendre la diversité de parcours des mères. En effet, la visée n'étant pas tant de confirmer ou d'infirmer une hypothèse applicable à tel système, mais bien de s'intéresser « à des situations circonscrites, examinées de façon intensive avec l'intention d'établir des faits de pratiques, de saisir le contexte contraignant dans lequel ils se développent, de prendre en compte le travail verbal des acteurs pour s'en rendre maîtres. Cela conduit à restituer les logiques d'acteurs, à rendre à leurs comportements leur cohérence, à révéler le rapport au monde que chacun manifeste à travers les pratiques observables. » (Arborio et Fournier 2015 : 9-10) L'importance du contexte dans lequel les pratiques des enquêtées s'inscrivent ainsi que le sens qu'elles donnent à ces dernières surplombe le besoin d'une représentation numérique (Chauvin et Jounin 2012 : 151). De plus, cette diversité se révèle au travers des différentes entrées de parcours prostitutionnels comme le besoin financier, la passion, l'ambiguïté d'une dépendance tierce, tout comme celle du parcours maternel (enfant désiré, « accident ») et des dynamiques migratoires. Cependant, il ne permet pas une représentation exhaustive des types de prostitutions dont l'escorting, le live cam et surtout, la traite humaine qui, par son caractère illégal et dangereux, reste difficilement détectable³.

³ Voir les différentes statistiques recensant les cas de traite humaine en Suisse et leur mode de recensement (Astree, site officiel / Office Fédéral de la Statistique, site officiel)

Afin de récolter ces récits de vie, les entretiens dits « informels » ont été privilégiés. Comme leur dénomination l'indique, ils diffèrent des entretiens directifs ou semi-directifs dans le sens où ils s'abstiennent du caractère officiel, contractuel, parfois violent et contraignant d'une situation d'entretien, mettant en valeur la hiérarchie relationnelle entre enquêteur·trice et enquêté·e. Si Bruneteaux et Lanzarini s'en servent afin de récolter des données sur les jeunes « sous-prolétaires » et les « sous-prolétaires à la rue », ils s'adaptent aux populations stigmatisées et minorisées comme les travailleuses du sexe. En effet, ils permettent, dans le cadre de « conversations orientées », de dissoudre le cadre artificiel de l'entretien qui peut être intimidant pour les enquêtées et d'amener une familiarité dans la relation de recherche. Sans perdre de vue les objectifs et le cadre de la recherche, les entretiens informels nécessitent une flexibilité et réactivité face aux opportunités qui s'adaptent à l'imprévisibilité de mon terrain. Sans s'abandonner à la recherche, ils permettent, par un échange d'informations personnelles, de mettre en suspens la hiérarchie relationnelle verticale entre l'enquêteur·trice et l'enquêté·e. Finalement, cette méthode est importante dans mon travail de recherche car elle rend compte de l'investissement dans le terrain, la rigueur scientifique et le bricolage méthodologique que demandent une ethnographie dépassant ainsi, les carcans rigides des guides de recherche, ne permettant pas, dans certains contextes, un encrage ainsi qu'une adaptation à son terrain (Bruneteaux et Lanzarini 1998).

II. L'entrée dans le terrain « sensible » du travail du sexe

Bien que le système réglementariste suisse offre une certaine exposition du marché du sexe (visibilité des salons érotiques, de la prostitution de rue et des annonces érotique sur internet), l'entrée sur le terrain du travail du sexe n'est pas sans difficulté. Pouvant être qualifié de terrain « sensible », car empreint à une stigmatisation de la population concernée, ainsi qu'à certaines pratiques relevant de la criminalité, tenter d'y accéder, c'est reconnaître le caractère militaire de la notion de terrain ethnographique. Il implique une confrontation, ainsi qu'une adaptation stratégique constante face aux obstacles et imprévus, engageant le / la chercheur·euse dans un processus réflexif et attentif à ses ressentis, ainsi qu'à ceux de ses enquêté·e·s (Mayer 2011 :13/ 22-23). En effet, bien que possédant un certain bagage de connaissances et une mince expérience ethnographique de ce dernier, je me suis retrouvée face à une multitude de difficultés, avant, durant et après ma présence sur le terrain.

L'entrée dans mon terrain de recherche s'est effectuée en deux temps significatifs. Le premier s'est déroulé lors de ma recherche exploratoire en printemps 2023. J'ai pu obtenir le numéro de téléphone d'une gérante de salon érotique à Lausanne par le biais de ma styliste onguulaire de l'époque, car elle venait se faire poser ses ongles dans le même institut esthétique. Après quelques échanges rapides par message avec la gérante, elle m'a accordé un rendez-vous dans son salon afin que je puisse m'entretenir avec les TdS mères qui y travaillaient. En arrivant devant l'immeuble cet après-midi, j'ai été submergée par une grande appréhension, car c'était la première fois que je pénétrais dans un salon érotique. De plus, étant une jeune femme, seule, je me suis posé une multitude de questions : que vais-je découvrir ? L'endroit est-il risqué, dangereux ? Comment vais-je être accueillie ? Vais-je entendre ou voir des prestations ? Vais-je croiser des clients ? Quelles seront leurs réactions ? Tant de questions qui m'ont fait hésiter à appuyer sur la sonnette d'entrée. Le salon se situait en plein centre-ville, entre la Place de la Riponne et la Place Bel-Air. Les appartements dédiés au salon se trouvaient au premier et deuxième étage. Une femme m'a ouvert au premier et m'a fait signe d'entrer en me disant que la gérante était « occupée » et qu'elle-même était au courant de ma présence. Elle

m'a fait assoir dans une minuscule cuisine où étaient rassemblées quatre TdS. J'ai ressenti une certaine pudeur en les découvrant me dévisageant, dévêtues pour la plupart, en train de cuisiner, manger et bavarder en attendant leur client. La femme qui m'a ouvert m'a menée au deuxième étage où j'ai rencontré Mila⁴ dans sa chambre, une TdS roumaine de trente-sept ans. Après lui avoir expliqué en espagnol mon projet, elle m'a laissée seule avec Mila, qui ne semblait pas avoir confiance en ma présence ni en mon identité, car elle répétait qu'elle n'avait aucun problème avec le salon et ses conditions de travail et m'a demandé plusieurs fois pourquoi et pour qui j'effectuais cette recherche. Je me suis sentie mal à l'aise, car je faisais intrusion dans son intimité environnementale en raison de ma présence et dans celle de son parcours en l'interrogeant sur sa vie et son ressenti.

Quelques jours plus tard, j'ai effectué un entretien avec Anne, une membre du comité de l'association Fleur de Pavé afin d'établir une vue d'ensemble sur le parcours des mères TdS et de demander de potentiels contacts directs. Après lui avoir confié mes difficultés d'appréhender et d'accéder au terrain, elle m'a fait remarquer un constat très pertinent :

Vous voyez, nous, notre position c'est qu'on donne un ticket aux gens pour venir voir au zoo, c'est un peu ça. Et ça, c'est difficile pour nous parce que nous, on met beaucoup de temps à tisser un lien. Et ce lien-là, si c'est pour effectivement, constamment les mettre en situation à recevoir des étudiants, à recevoir des journalistes. Le lien, il va se péjorer au bout d'un moment parce qu'ils vont dire « mais nous, on n'est pas des bêtes de foire ». Voilà, faut aussi comprendre la position de l'association. Et souvent, c'est aussi de dire aux gens : « j'aimerais parler de « votre » réalité pour vous aider un bout, pour faire évoluer les choses », parce que soit il y a un projet, soit vous faites un article, mais toujours valoriser aussi, ce que ça va apporter à la personne. Indirectement ou directement. Et voilà, c'est pour ça que je prends beaucoup de précautions. Voilà, c'est pas pour être méchante ou parce qu'on n'aime pas les journalistes et les politiques et les étudiants, c'est juste qu'on fait attention, ces personnes-là elles sont quand même assez sollicitées.

⁴ Tous les prénoms des enquêtées ont été modifiés afin de garantir leur anonymat

En effet, l'étude de parcours de vie sur les populations vulnérables n'est pas aisée, car, d'après Anne, dans le cas des TdS, le stigmatisme social les rend à la fois exposées et les invisibilise. Elles sont à la fois représentées par la presse, les chercheurs et les autorités qui viennent les solliciter fréquemment, mais sont marginalisées du reste de la population par les politiques. En résulte une méfiance qui se ressent tant pour les personnes qui cherchent à effectuer une percée dans ce terrain, que pour les associations comme Fleur de Pavé, qui les côtoient au quotidien. Elle m'a donc proposé une observation nocturne à bord du bus afin de récolter des témoignages, accompagnée des intervenantes. Cette observation est considérée comme un tournant dans ma recherche, car elle m'a permis d'accéder à des échanges que je n'aurais sans doute pas pu obtenir sans l'intermédiaire des intervenantes. En effet, le rôle de l'intermédiaire joué par les intervenantes de l'association est souvent une option nécessaire d'accès au terrain de la prostitution, qu'il soit ensuite endossé par le/ la chercheur·euse (Mathieu 2009, Mayer 2011), ou dans mon cas, comme un point relais entre les TdS et moi. Cependant, ce processus révèle d'autres difficultés.

Le deuxième temps significatif de mon entrée dans le terrain s'est déroulé au début du semestre d'automne 2023. J'ai écrit à Anne afin de prolonger notre contact dans l'idée d'effectuer ce mémoire, chose qu'elle a acceptée en me proposant des dates en vue d'observations à bord du bus en décembre. En parallèle, j'ai consulté les annonces des principaux sites d'escort et d'annonces érotiques de la région (Callmetoplay, Fgirl, Lola.ch et petitesannonces.ch), à la recherche de TdS à recruter pour un entretien. Le système de recrutement que j'ai mis en place ne posait en soi, pas de difficultés. J'avais accès au numéro de téléphone privé des TdS publié sur l'annonce. J'ai pu donc leur envoyer un message individuellement. Cependant, sur la centaine de tentatives de prises de contact, une seule a accepté de me rencontrer afin d'effectuer un entretien. J'ai reçu des dizaines de réponses négatives qui disaient ne pas être intéressées ou n'avaient pas d'enfant·s. En effet, la difficulté réside dans cette double condition de recrutement. Les femmes enquêtées doivent à la fois être dans l'industrie du sexe et être mères. Si leur statut de TdS est clairement explicité par leur annonce, comment savoir si elles sont mères ? Elles peuvent être jeunes, âgées, de corpulence mince ou ronde, de n'importe quelle origine ou statut social. Il n'y a aucun signe exposant leur statut maternel. J'ai donc restreint mes critères aux

femmes cis parlant le français, l'anglais ou l'italien afin de faciliter la compréhension de l'entretien, mais ce sont les seules restrictions envisageables pour un recrutement via internet. Bien que leur statut de TdS soit clairement visible, une difficulté réside au recrutement, pour de nombreuses raisons. D'après Anne, il est lié au manque de confiance envers une sollicitation externe à leur environnement. Cependant, le désintérêt et le manque de compréhension des enjeux de l'étude peuvent également jouer un rôle dans leur refus. Morgane, la TdS qui a accepté l'entretien, m'a également fait comprendre que le manque d'engagement direct et concret de ma part peut influencer leur décision. En effet, je leur demande de me divulguer des informations personnelles en échange d'aucune contrepartie concrète ou matérielle qui pourrait leur servir dans leur quotidien. Cette réflexion s'est confirmée lorsque j'ai reçu une réponse par message audio d'une TdS, me demandant si j'allais la payer pour l'heure qu'elle m'octroyait. Cette situation montre une certaine imperméabilité de l'environnement des enquêtées face à celui du/ de la chercheur·euse, (Boumaza et Campana 2007 : 12-15) mettant en lumière des inégalités à travers la relation recherche que certain·e·s tentent d'y remédier en contribuant directement sur le terrain comme, par l'endossement du rôle de client (Thiévent 2010), par l'intégration d'un institut social (Mayer 2011), par la recherche-action (Mathieu 2009), ainsi que par le recrutement auprès des associations (Dodsworth 2012), ou matériellement, en offrant une rémunération pour l'entretien (Duff et *al.* 2015).

C'est donc après deux mois d'errance que Fleur de Pavé m'a proposé trois dates d'observations nocturnes à bord du bus de la permanence. Si les observations se sont globalement déroulées sans encombre, quelques difficultés supplémentaires se sont manifestées. La première se focalise sur ma position de chercheuse face aux intervenantes et aux TdS. En effet, le manque de confiance envers les enquêtées pouvant être apaisé par mon introduction par les intervenantes, cette dernière reste à être négociée. Il n'a pas été aisé d'à la fois, mettre en avant ma recherche et mon rôle de chercheuse, tout en n'empiétant en rien le travail des intervenantes, ni perturbant le moment de pause des TdS à bord du bus. Une impression d'être assise entre deux chaises qui s'est fait ressentir lors de certains moments, où il m'était impossible de me présenter aux TdS ou de poser des questions aux intervenantes, malgré la bienveillance et l'accueil de ces dernières.

Ce sentiment de perturbation inhérent à la recherche ethnographique (Chauvin et Jounin 2012 :161-162) et d'illégitimité de ma présence, courants lors des terrains externes à l'environnement du/ de la chercheur·euse (Mayer 2011 : 20), peut tout de même impacter son déroulement. En effet, il fut un soir où il m'ait été impossible de poser des questions aux TdS et aux intervenantes, tant le sentiment de déranger, ou de ne pas vouloir déranger, était fort. Durant les moments d'observations où surgissait ce sentiment, il m'était impossible de demander aux intervenantes de jouer les intermédiaires en me présentant aux TdS avec qui je pourrais échanger. Ce qui nous amène à la deuxième difficulté de cette ethnographie qui est l'imprévisibilité du terrain. Si dans le terrain ethnographique, il peut survenir des événements imprévisibles pouvant servir le/ la chercheur·euse dans sa faculté d'étonnement lui permettant une mise à distance de son objet de recherche, ainsi que dénaturalisation du monde social étudié (Beaud et Weber 2010 : 36-38), dans ma situation, il pouvait être impactant dans ma démarche. Cette difficulté a pourtant été nécessaire afin de cerner mon terrain, car elle m'a questionnée sur ma position de chercheuse, sa légitimité par ma présence dont je reviendrai à travers le sous-chapitre suivant, mais également à m'adapter à cet environnement. Afin de continuer ma recherche, j'ai dû me résoudre à aller dans le sens de mon terrain, c'est-à-dire m'adapter au contexte même de ce dernier, de faire l'apprentissage d'une « ouverture » à la surprise afin que le sentiment d'étrangeté ne se dissipe, mais s'oublie le temps de la recherche. Elle permet également une adaptation, une reconfiguration et une ouverture à de nouvelles stratégies de recherches (Dodier et Baszanger 1997 : 39.41). Ces dernières se sont traduites sur mon terrain par l'ajout de nouvelles observations lors des après-midis consacrés aux visites des salons érotiques par l'association. Changer de lieu et de situation d'observation m'a permis d'élargir ma compréhension du travail du sexe en Suisse romande, mais également étant dans un cadre plus intime, de récolter davantage de données sur le parcours de vie des TdS, ainsi que leur ressenti sur leur situation.

Le contact-relai comme solution ?

Afin de mener à bien et à temps cette recherche, le contact fréquent avec l'association devient nécessaire, afin de rassurer, de se présenter comme investie,

d'être transparente et d'inspirer confiance envers les différent·e·s membres côtoyé·e·s. Ce processus engendre une autre difficulté, celle du temps de la présence et de l'investissement sur le terrain. Négocier sa place, acquérir la confiance, l'approbation de la part des intervenantes et surtout des TdS, prend un certain temps. Ce temps peut devenir long lorsque pendant certaines observations, il n'y a rien à dire, rien à faire, engendrant une frustration et des craintes quant à l'avancée du terrain. En plus des impératifs temporels, l'association joue le rôle de « gatekeeping », voire de trustkeeping entre les acteur·ice·s du travail du sexe et le/la chercheur·euse. Si certain·e·s auteur·e·s parlent de nécessité de « choisir son camp », due au terrain polarisé et politisé que représente la prostitution, c'est-à-dire, de rompre avec son objectivité et distance scientifique en acceptant d'endosser les valeurs de l'association lui garantissant l'accès à ce terrain (Mayer 2011 :20-21) mon expérience ne s'est pas déroulée de cette façon. Premièrement, car mon objectif n'était pas d'effectuer une observation participante et donc, d'intégrer l'équipe d'intervention de Fleur de Pavé, ce qui me permettait une certaine distance quant à mes responsabilités envers l'association, et envers mon terrain de recherche. Deuxièmement, cette posture de chercheuse, indirecte et distante me demandait en revanche -afin de « compenser la surcharge objective » qu'elle implique (Arborio et Fournier 2015 :39-40) - une certification et un respect de mes intentions face à l'association et aux enquêtées. J'ai reçu, lors de ma première observation, des consignes concernant mon attitude face aux intervenantes et aux TdS comme ne pas m'imposer directement à ces dernières, mais présenter mon travail à l'équipe avant qu'elle-même me présente aux TdS. Le but de cette attitude étant de garantir le lien de confiance entre l'association et les TdS et le bon déroulement de la permanence, cela me demandait à la fois de valoriser ma recherche auprès de l'équipe d'intervention et de ne pas me mettre en avant auprès des TdS. Il a fallu que je fasse un court compte-rendu du déroulement des observations, que je garde un contact avec Anne afin d'avoir des dates d'observations garanties en cas d'annulation, ainsi qu'une grande disponibilité en cas d'imprévu. J'ai également dû négocier, demander à nouveau un maintien sur le terrain, non sans difficulté, car il implique dans ces cas, de maintenir la garantie de ce respect, mais également une valorisation du potentiel que mon rôle peut jouer pour l'association autant qu'une conscientisation du poids qu'il

peut représenter (*Ibidem*). Cette attitude s'est fait transparaître lorsqu'un après-midi, je suis arrivée dans les locaux de l'association afin de commencer la visite des salons, et que les intervenantes n'avaient pas été prévenues de ma présence ce jour-là. Elles ont manifesté un certain mécontentement non pas parce que je les importunais, mais parce que ma présence leur demandait une certaine préparation à se rendre également disponible, à échanger, répondre à mes questions, me présenter aux TdS. Cependant, le maintien de cette attitude de respect et d'investissement au sein de l'association a été nécessaire afin de garantir des liens de confiance qui m'ont permis d'accéder à des données sur des enquêtées, en me présentant à elles ou en me divulguant directement des informations. La relation d'enquête a ainsi évolué vers des liens davantage privilégiés et amicaux partagés avec l'équipe d'intervention, ayant également un impact positif sur celle des enquêtées.

Des difficultés inhérentes au terrain du travail du sexe et prédispositions de recherche

Bien que la notion de difficulté de terrain revoie en partie à la perception propre du/de la chercheur·euse, dans le cas de la prostitution, elle est inhérente à l'environnement de recherche dans lequel il·elle tente de progresser. En effet, en raison des caractéristiques qui le forment comme une population minorisée, vulnérable et la stigmatisation dont découle une certaine méfiance, mais également des situations de dangers et de violences qui peuvent survenir dans le monde du travail du sexe (Boumaza et Campana 2007 : 10-12).

De plus, bien qu'en Suisse le régime réglementariste assure une légalité de l'activité du travail du sexe, il persiste également une forte polarisation politique qui peut perturber l'objectivité scientifique du/de la chercheur·euse afin d'accéder au terrain (Mayer, 2011), mais également, perturber des situations d'observations. En effet, au cours de mon ethnographie, Fleur de Pavé a subi deux actes répressifs - une entrée par effraction dans les locaux et le vandalisme du bus- qui selon les intervenantes, sont courants et souvent témoignages d'une opposition aux valeurs de l'association.

Les difficultés de la recherche ethnographique, qu'elles soient ressenties ou encrées dans les spécificités du terrain, sont nécessaires à expliciter. Dans un

premier temps, elles permettent de rendre compte du processus de recherche scientifique ainsi que son contexte de production, allant de la récolte des données à leurs perspectives analytiques (Guionnet et Rétif 2015 :15-17). Dans un deuxième temps, elles sont des ressources importantes en matière de réflexions méthodologiques, impliquant une nécessité de trouver de nouvelles stratégies et de s'adapter à ce que le terrain nous met à disposition (*Ibid.* :23-26). Finalement par sa confrontation, elles mettent en lumière le caractère relationnel du /de la chercheur·euse avec son terrain, le questionnant sur sa position dans une démarche réflexive, ainsi que l'éthique qu'il · elle adopte tout au long de sa recherche (Boumaza et Campana 2007 : 22-24).

III. Réflexivité et posture épistémologique

La neutralité ou la posture objective du/ de la chercheur·euse, surtout lorsqu'il·elle s'engage dans un terrain ethnographique, c'est-à-dire, en situation « d'interconnaissance » avec des acteur·rice·s sociaux (Beaud et Weber 2010 : 6-9), est un idéal inatteignable. En effet, son savoir, ses connaissances et perceptions sont une construction de son bagage social dont il·elle ne peut se défaire totalement, en raison du choix même du sujet et du terrain, mais également par la perturbation de sa présence sur enquêté·e·s et des données récoltées. Adopter une posture réflexive sous forme « d'auto-analyse » est nécessaire, car elle permet de rendre compte production et récolte des données, des conditions de terrain, à travers les difficultés ainsi que de son contexte (*Ibid* : 276-277). Mais elle est également importante, car elle met en lumière des enjeux d'éthique quant à ces propres attitudes et à leur impact sur les enquêté·e·s. L'adoption d'une posture compréhensive, mais surtout, d'une perspective féministe (à un niveau tant pratique que théorique) assume l'impossibilité d'atteindre une neutralité du fait de l'instauration d'une relation asymétrique entre enquêteur·trice et enquêté·e (Clair 2016 : 70-72). Selon Clair, faire du terrain féministe, conduit à rendre compte de cette inégalité en mettant au centre de sa recherche, les personnes concernées, mais également de prendre une distance face à son propre statut scientifique supposément neutre et supérieur, dans une optique de posture de « solidarité » et « d'horizontalité » (*Ibid.* : 72). Une perspective dont il faut tenir compte dans le terrain politisé et polarisant les luttes féministes qu'est la prostitution, en tant que sujet de recherche interne à la discipline des sciences sociales. En effet, une vive controverse s'est tenue en 2004 à Paris 8, lors d'un projet de journée d'étude, rendant compte de la fracture politique face à ce sujet en tant qu'enjeu social, mais également scientifique, a confronté les différentes positions féministes des chercheur·euse·s, militant·e·s et concerné·e·s par la prostitution (Pfefferkorn 2007). Au-delà d'une situation d'enquête qui obligerait le·la chercheur·euse à « prendre position » sur le débat de la prostitution (Mayer 2011) ou d'assumer l'utilité sociale de l'enquête sociologique (Matthieu 2009), il est nécessaire de questionner sa posture et son statut scientifique au sein d'une institution qui délimite certains terrains comme étant « hors savoirs » parce qu'en réalité « hors-normes ». Cela permet un

renouveau épistémologique des théories dominantes, mais aussi méthodologique et par extension, éthique de la discipline (Matthieu 2015 :4 / Clair 2016 :72). Aller sur le terrain, c'est observer et faire partie d'un « univers relationnel » de personnes baignant dans cet environnement (Beaud et Weber 2010 : 31-33). Par conséquent, l'ethnographie nous pousse à adopter une certaine humilité de connaissance face à ce que la population concernée a à nous apprendre.

Éthique et hiérarchies relationnelles de la situation de recherche

Pénétrer dans un terrain sensible qui n'est pas le nôtre, caractérisé par une stigmatisation, met en évidence des formes de hiérarchies relationnelles entre l'enquêteur·trice et l'enquêté·es. En effet, il est nécessaire de se mettre en garde contre un danger d'objectivation des enquêté·e·s, un voyeurisme malsain à la recherche « d'exotisme » face au terrain. Cette attitude est dangereuse d'un point de vue éthique, mais également pour le déroulement de la recherche, car la perception du terrain est réduite à un imaginaire « pittoresque », mais surtout sensationnel ou misérabiliste dans le cas de la prostitution. Cette perception se rattache à son stéréotype médiatique et politique et empêche le/ la chercheur·euse de comprendre la complexité des conditions sociales, inégalités de ressources et contraintes dans lesquelles les individus sont pris (Beaud et Weber 2010 : 24-25). Cette complexité est visible à travers la diversité des récits des enquêtées de ma recherche et surtout, à leur ouverture face au dévoilement de ce dernier. Les femmes ayant accepté une rencontre sous forme d'entretien enregistré et m'ayant livré un récit extrêmement détaillé n'ont pas les mêmes ressources et statut social, économique, éducatif, migratoire ni le même engagement politique que les femmes rencontrées à bord du bus de Fleur de Pavé ou durant les visites des salons. La multiplicité des points de vue est d'autant plus importante, car elle permet de dépasser la polarisation du débat sur la prostitution et ainsi, d'avoir un regard ouvert face au large spectre du travail du sexe.

L'asymétrie relationnelle de l'enquête ne se cantonne pas qu'à la perception du terrain, mais révèle également un déséquilibre de transmission d'informations et d'usage de cette dernière (Brunetaux et Lanzarini 1998 :165). Les femmes que

j'ai rencontrées m'ont livré leur intimité, parcours de vie, situations sensibles, ressentis et opinions, sans que mon statut d'enquêtrice m'y invite. Cette inégalité de dévoilement s'est particulièrement fait sentir lors des refus de participation, des refus de réponses à certaines de mes questions, mais surtout, face à la méfiance de nombreuses femmes à ma simple présence. En effet, il est arrivé que lors de l'observation nocturne à bord du bus de l'association, durant ma recherche exploratoire, je me confronte à une liste de questions de la part de mes enquêtées sur ma présence, puis sur ma vie privée. Au début, réticente à répondre, de peur d'entraver le bon déroulement de mon enquête, j'ai progressivement changé d'attitude en dévoilant certains détails de ma vie. En échangeant ainsi sur notre intimité, situation amoureuse et même sexualité, nous avons, durant l'instant de l'échange, rétabli une forme d'équilibre de dévoilement d'informations personnelles qui ont permis de suspendre la condition formelle et imposante de l'enquête et d'amener une certaine confiance auprès des enquêtées (*Ibid.* :162-163).

À cette observation s'ajoute une inégalité de transparence quant aux conditions de mon enquête qui a pu susciter une résistance de la part de certaines enquêtées à dévoiler leur parcours. Lors de mon premier entretien, durant mon étude exploratoire, j'ai ressenti une grande méfiance due au manque de transparence de mon enquête face à Mila. Durant la majorité de l'entretien ont défilé des réponses courtes et très factuelles sur son parcours qui traduisaient sa méfiance et son incompréhension face à ma présence. Elle m'a arrêtée en me demandant pourquoi je lui posais ces questions sur son parcours, ce à quoi j'ai répété que j'étais étudiante à l'université et que j'effectuais une recherche s'intéressant aux travailleuses du sexe mères. Elle m'a répondu : « ok, but what so special ? ». Cette question a marqué un tournant pour notre entretien, car je venais de me confronter soudainement à un environnement auquel je n'appartiens pas et qu'il convenait, afin d'y pénétrer, de dévoiler les enjeux de ma recherche, au péril de briser une certaine objectivité. Un risque qui a porté ses fruits, car elle a changé son attitude du tout au tout ; elle s'est ouverte sur son ressenti face à son parcours, a ajouté des détails sur sa vie de mère ainsi que sur son travail, précieux pour ma recherche, sans être influencée directement par mon propos. L'usage de discussion informelle, établie comme un véritable échange et de dévoilement d'une certaine transparence de l'enquête m'a permis à défaire une certaine

méfiance de la part des enquêtées qui m'ont ainsi dévoilé des informations importantes de leur parcours. Elle renvoie à la double posture qu'incarne le/ la chercheur·euse face à ses enquêtées : à la fois, une posture « objectivante » suivant le cadre et les objectifs scientifiques de l'enquête, ainsi qu'une posture « participante » en immersion dans un terrain, en contact avec les enquêté·e·s. Les ruptures épistémologiques, comprises comme les attitudes venant rompre avec l'attitude neutre présumée de l'enquêteur·trice, ainsi que les changements de postures, doivent être pensées dans un double objectif ; d'ordre d'une production scientifique, mais également d'une éthique face aux enquêté·e·s (Roca I Escoda et Genard 2011).

Si le cadre de l'enquête instaure une relation asymétrique donnant l'ascendant à l'enquêteur·trice, la réalité de non-appartenance au terrain étudié ajoute une dimension supplémentaire à cette relation. En effet, le vécu de l'entrée dans ce terrain qui m'est étranger résulte en un sentiment de rejet, d'opacité et d'illégitimité de ma présence. Il a fallu gagner la confiance des intervenantes qui à leur tour assuraient un cadre de bienveillance quant à ma présence face aux enquêtées. Ce travail n'est pas sans difficulté comme le relate le chapitre suivant. Se faire accepter demande du temps afin d'être perçue comme une alliée (Boumaza et Campana 2007 : 12-13).

Finalement, nous pouvons nous demander à quel niveau cette relation d'enquête est asymétrique. Si l'ascendant est donné au / à la chercheur·euse sur les enjeux et le cadre de l'enquête, les données et la divulgation de ces dernières, lorsqu'il s'agit de témoignages, appartiennent aux enquêté·e·s qui se gardent le droit de les divulguer ou non. Sans ces données, il n'y a pas d'enquête. Cette asymétrie est nécessaire à conscientiser, car elle m'a permis de comprendre la complexité de mener une recherche et d'adopter en contrepartie de leurs récits, une attitude bienveillante envers les enquêtées, centrée sur une écoute attentive, un soutien émotionnel et une certaine réactivité d'expression (Bruneteaux et Lanzarini 1995 :176).

Dangers de l'engagement : l'instrumentalisation des récits et devenir porte-parole

L'engagement à la recherche ethnographique est souvent mis en lumière dans une posture d'éthique de dévoilement du chercheur des conditions de son enquête, de récolte et de production de ses données. Il est également soulevé lorsque le/ la chercheur·euse est directement impliqué·e dans son terrain en endossant le rôle de participant·e (incognito ou enquête-action à découvert). Mais sa responsabilité sociale envers ses enquêté·e·s est peu discutée dans la méthodologie, ainsi que dans l'éthique de la recherche (Hennequin et Condomine 2022 : 135-136). Elle est d'autant plus importante dans le cas de mon terrain, car impliquant des récits intimes et sensibles, marginalisés. J'endosse ainsi, à la fois une responsabilité individuelle (envers mon projet et les enquêtées), et une responsabilité institutionnelle (production scientifique inscrite dans un cadre académique) qu'il est nécessaire à conscientiser (*Ibid.* 140-141). Il y a aussi un engagement émotionnel qui peut s'avérer difficile face à certains récits comme dans mon cas, des situations de perte de liberté et de droits, des abus sexuels, des séparations et ruptures familiales, des détresses économiques, psychologiques et sociales. Face à cela, il est nécessaire de garder à la fois, un respect, un soutien par l'écoute et une posture distancée permettant de ne pas perdre les objectifs de la recherche.

Mais qu'en est-il de l'usage de ces témoignages ? Il peut en sortir un sentiment partagé entre l'instrumentalisation de la parole en vue de la recherche et de culpabilité à ne pas être le porte-parole des enquêtées. En effet, le premier est évident, compte tenu de la relation asymétrique de l'enquêteur·trice – enquêté·e, il met en évidence une inquiétude quant à l'usage des données personnelles pour une utilité scientifique qui reste opaque à la l'environnement des enquêtées. Bien qu'elle ne fasse pas partie des objectifs de la recherche, on peut se demander sur quoi repose la nature de l'utilité de mon enquête pour cette population (Clair 2016 :76-77). Une question légitime, car, reposant sur la relation de confiance et de reconnaissance accordées par les enquêtées, elle peut déboucher à des projets sociaux plus concrets comme la présentation de la recherche dans une sphère proche de la population concernée (associations, blogs). Il faut toutefois se méfier de certaines dérives de cette diffusion publique, car elle peut être

instrumentalisée en vue d'intérêts politiques venant extraire des résultats de leur contexte d'enquête (Mathieu 2015 :102).

Le second sentiment est lié à une pression externe au/ à la chercheur·euse. En effet, si plusieurs de mes enquêtées m'ont demandé pourquoi y avait-il un intérêt à raconter leur récit, d'autres ont un intérêt à ce que leur récit soit rendu public et m'ont demandé à ce que des passages soient bien inscrits ou à être indetifiable. Une pression qui révèle un sentiment d'imposture de ne pas pouvoir représenter leur cause de par mon externalité au terrain me rendant illégitime à cause de mon statut et mes conditions sociales différentes, mais également à cause de mon statut de chercheuse m'obligeant à adopter une distance et une certaine objectivité face à mes enquêtées. En effet, les objectifs de ma recherche ont une visée scientifique, et non politique. Conserver une certaine distance est nécessaire afin de me protéger, mais également afin de protéger les enquêtées qui n'ont pas toutes les mêmes ressources, problématiques et libertés quant à la divulgation de leur identité ou de certaines situations qui pourraient les identifier.

Invisibiliser ou exposer les caractéristiques des enquêtées

C'est effectivement une situation délicate, que de mettre en évidence des données, lorsque l'on récolte des récits invisibilisés dans leur quotidien afin d'en faire un usage scientifique, discuté hors de la sphère des enquêtées. En effet, le choix de divulguer certaines situations au détriment d'autres, car elles risqueraient de rendre une personne identifiable, n'est pas anodin, car il s'agit de censurer une partie du récit de la personne, qui d'autant plus, peut s'avérer importante aux yeux de cette dernière, mais également pour les enjeux de la recherche. Cependant, la priorité a été mise sur le respect de la confidentialité. C'est pour cela qu'une partie des récits mettant en danger l'identification ou ayant des conséquences pour le parcours de vie de certaines enquêtées ne figureront pas dans ce travail.

Un autre danger est celui d'une catégorisation des enquêtées qui peut s'avérer totalisante ou stigmatisante. En effet, les femmes que j'ai rencontrées sont des TdS mais ce sont également des mères, des femmes et pour certaines des épouses, des célibataires ou des partenaires :

FSWs dual identities as sex worker and mother received little attention in both the academic and policy literature. [...] sex workers are defined by their job, which may lead the difficulty in recognizing the multiple roles of FSWs (Sleightholme and Sinha 1996). (Ma et al. 2018 : 553)

Ma et ses collègues rendent compte du danger de certaines recherches ne se focalisant que sur le statut de TdS, ce qui a pour effet d'amplifier l'invisibilisation de leur statut maternel, déjà peu valorisé en raison de la stigmatisation de leur activité. En effet, cette invisibilisation étant au cœur de ma recherche, il faut être attentif à quand catégoriser les enquêtées de TdS, de mères ou de femmes.

La tension entre un pouvoir d'invisibilisation et d'exposition des caractéristiques ou situations du parcours de vie, encrée dans le contexte du terrain de la prostitution, met en lumière les enjeux éthiques et méthodologiques que le/ la chercheur·euse doit prendre en compte durant son processus de recherche (Beaud et Weber 2010 : 267-270).

IV. Méthodes de récolte et traitement des données

Cette recherche s'est effectuée à l'aide de deux méthodes principales de récolte de données : des observations directes encadrées par l'équipe d'intervention de Fleur de Pavé, ainsi que des entretiens biographiques audio-enregistrés. Ces deux méthodes, bien que très distinctes dans leur processus et leur but de récolte, se sont complétées tout au long de ma recherche. En les utilisant en parallèle, mais également en mobilisant certains outils propres à certaines méthodes dans l'autre, il m'a été permis d'optimiser ma récolte de données dans des contextes parfois, difficiles, car les refus de participer étaient nombreux, le temps manquait et les lieux de discussion n'étaient pas toujours propices à l'échange. L'usage d'outils de récoltes complémentaires et variés est nécessaire dans mon contexte ethnographique, car ils permettent une certaine souplesse face à l'adaptation et le « bricolage méthodologique » que demande ce type de terrain (Boumaza et Campana 2007 : 5).

Entretiens biographiques enregistrés

L'entretien biographique constitue le cœur de mes données d'analyse. En effet, il est construit par le témoignage direct des enquêtées mettant en lumière leur parcours en vie qui constitue des données de type factuelles et chronologiques sur les différentes étapes significatives de leur vie. Cependant, il permet également de récolter des données expérientielles et représentationnelles, révélant le ressenti, les opinions, les émotions face à une situation ou événement des enquêtées. C'est un type d'entretien qui s'est adapté également aux conditions de mon terrain, car il peut être recueilli par des discussions informelles. À l'instar des entretiens formels, ce dernier met également en évidence le caractère relationnel de la situation d'entretien, et soulève, par conséquent, des questions en matière de réflexivité nécessaire au contexte de mon ethnographie (Brunetaux et Lanzarini 1998). Les entretiens biographiques ont été récoltés à l'aide d'une grille de relances (Annexe 5), et ont été soit audio-enregistrés lors des rencontres prévues à cet effet (Annexe 1-3), soit récoltés à l'aide de notes de terrain lors des observations directes (Annexe 4).

Recrutement

Le but initial était de recruter dix mères TdS afin d'effectuer un entretien biographique en audio-enregistrant ce dernier. Étant *a priori* consciente de la difficulté que ce processus représentait, j'ai contacté, à l'aide d'un court message expliquant le plus clairement le but de ma recherche et ma demande, une centaine de TdS, grâce à leur numéro de téléphone portable présent sur leur annonce internet. Me concentrant sur les principaux sites d'escort et d'annonces érotiques suisses (Callmetoplay, Fgirl, Lolla.ch, petitesannonces.ch), j'ai ciblé le recrutement sur des femmes cis parlant au moins une de ces langues ; français, anglais, italien. Sur la centaine de messages envoyée, j'ai reçu une dizaine de réponses négatives stipulant qu'elles n'étaient pas intéressées ou n'étaient pas mères. Deux femmes m'ont répondu positivement. La première, Morgane, a accepté de me rencontrer afin d'effectuer l'entretien. La deuxième a fixé un rendez-vous qu'elle n'a jamais reconfirmé malgré un intérêt initial et de nombreux messages de ma part. Afin de pouvoir poursuivre ma recherche de manière générale et de pouvoir récolter des données directement de la part des mères TdS, je me suis concentrée sur la méthode ethnographique me permettant les échanges et témoignages récoltés grâce aux observations directes.

De plus, j'ai également contacté l'association Aspasia à Genève afin de potentiellement obtenir des informations de façon indirectes sur le parcours de vie des mères TdS. En effet, je pensais procéder de la même façon que durant mon étude exploratoire en printemps 2023 avec Fleur de Pavé. J'ai pu effectuer un entretien avec une des membres de l'association qui se trouvait être une mère et une ancienne TdS (Annexe 3). Cet entretien m'a permis de récolter son témoignage personnel, mais également d'enrichir la vue d'ensemble des différents parcours récoltés durant mes observations et mes entretiens, grâce à son expérience d'intervenante.

Grille d'entretien

Afin de garantir un cadre, j'ai mobilisé deux grilles d'entretiens ; une première, destinées aux mères TdS, une autre aux membres d'association (Annexes 5). La première est structurée en plusieurs relances, divisées par des thématiques (*entrée dans le travail du sexe, expérience de la grossesse, gestion de la*

parentalité, travail du sexe et grossesse, stigmatisation et tabou) afin de conserver une ligne chronologique au récit du parcours de vie des enquêtées. Elles n'ont été posées qu'au besoin de détails ou de clarté sur une situation ou un ressenti. Le but était principalement de conserver ce cadre de recherche, tout en laissant les enquêtées être maîtresse de leur récit. Il a parfois été difficile de les laisser parler, car beaucoup d'entre elles, n'étant pas habituées au contexte d'enquête, avaient besoin des questions afin d'être guidées sur les informations à transmettre. Cette grille a été mobilisée à la fois dans le contexte d'un entretien enregistré avec trois mères TdS ou ex-TdS, ainsi que durant mes observations où il a été possible de m'entretenir avec des mères TdS. La grille a été mémorisée et gardée discrètement dans mon journal de terrain, afin de ne pas oublier certaines relances, tout en conservant le caractère familier d'une discussion informelle.

La deuxième grille, destinées aux membres d'association régulant le travail du sexe en Suisse romande (Fleur de Pavé et Aspasia), était structurée de sorte à effectuer un entretien semi-directif. Elle servait à établir une vision générale des parcours des mères TdS, ainsi que l'organisation de l'association en fonction de cette situation. Pour Charlotte, étant mère, ancienne TdS et membre active d'Aspasia, il a été possible d'effectuer les deux types d'entretiens simultanément.

S'adaptant au récit spécifique de chaque enquêtée, certaines questions suivant leur contexte n'ont pas été posées ou sous formes hypothétiques, car elles ne correspondaient pas au parcours de ces dernières (n'est pas inscrite dans un circuit migratoire, a accouché avant d'entrer dans le travail du sexe).

Formulaire de consentement

Quand nous avons fixé une rencontre avec Morgane, elle m'a exprimé son inquiétude quant à l'enregistrement de l'entretien. Afin d'établir un lien de confiance ainsi qu'une transparence dans mon processus de recherche, je lui ai soumis un formulaire de consentement à la recherche, reprenant un modèle de l'HES-SO (Annexe 6). Ce document se concentrait principalement sur l'anonymisation et la gestion des données. Elle l'a accepté et l'a signé. Cependant, elle m'a avoué avoir eu certaines craintes quant à l'usage propre de ses informations avant notre rencontre. Cette méfiance peut s'expliquer par sa

situation fragilisée par des problèmes juridiques et met en lumière la défiance des enquêtées à vouloir participer à l'enquête.

Observations

Lors de ma précédente étude exploratoire, j'ai pris contact avec l'association Fleur de Pavé. Elle a accepté que j'effectue une observation à bord du bus le 18 avril 2023. Le contact s'étant rapidement établi avec l'équipe d'intervention, j'ai envoyé une demande durant l'été afin d'effectuer, dès la rentrée, davantage d'observations pour ce mémoire. L'association m'a accordé trois dates pour des observations à bord du bus pour les deux premières semaines de décembre. Ces trois observations m'ont permis une réelle imprégnation de mon terrain, accédant aux activités de l'association, au contexte de la prostitution de rue à Lausanne, mais aussi d'établir quelques contacts avec des TdS. Cependant, le bus étant un espace étroit, de passage et situé dans un espace public, il fut compliqué d'effectuer des entretiens biographiques dans ces conditions.

Au terme de ces trois dates, j'ai renouvelé ma demande, cependant pour les visites des salons, afin d'enrichir mes données et d'avoir une autre perspective du travail social de l'association, ainsi que celle du travail du sexe. Le cadre intime des salons a facilité la récolte de données sous forme d'entretiens biographiques.

Notes de terrain

Les méthodes ethnographiques étant loin d'être figées (Arborio et Fournier 2015 :49), j'ai utilisé plusieurs outils de prise de notes me permettant à la fois de m'adapter à la situation et aux interactions du terrain, ainsi qu'à systématiser mes données afin d'en constituer un corpus complet et organisé (Annexe 4). Chaque observation est divisée en deux grandes catégories de notes : l'une basée sur les *informations descriptives observées* et l'autre sur la *réflexivité* (Ibid 59-61). La première partie se divise ensuite en plusieurs sous-parties : une description des lieux d'observation, ainsi que des activités typiques de l'association et des TdS. Ces deux sous-parties décrivent le contexte et les conditions d'observation, en ajoutant également la survenue de nouveautés, ou

d'évènements imprévus impactant ces derniers. La troisième sous-partie regroupe les informations des interactions entre TdS et intervenantes, c'est-à-dire, l'observation de scènes d'interactions, d'attitudes et de dialogues significatifs et pertinents. Finalement, la dernière sous-partie regroupée sous le nom de « portraits », comprennent les données des TdS mères avec qui j'ai eu des échanges me permettant une récolte de données plus ou moins complète sur leurs parcours de vie, leurs conditions de travail et familiales et leurs ressentis face à cette situation. Ces données sont récoltées lors de discussions informelles, spontanées ou de passage, d'entretiens biographiques, à l'aide de la grille de relances, sans « briser » la spontanéité de la situation. Parfois, des schémas représentant des frises chronologiques sur les différentes étapes de leur vie étaient nécessaires afin de comprendre leur parcours. Ils comprenaient l'entrée dans le travail du sexe, l'année de grossesse, la venue en Suisse, les potentielles périodes d'arrêt et de reprises du travail. J'ai également pu noter des verbatims complets quand le temps et la situation me le permettaient.

La deuxième partie comprend toutes les notes concernant ma position de chercheuse face à la situation d'observation : mon ressenti, mes difficultés, mon implication dans certaines interactions et relations avec les intervenantes et TdS. L'objectif de noter des informations réflexives est à la fois d'adapter mon comportement lors de la recherche et de comprendre leur impact sur la production des données, mais également de les mobiliser à travers des réflexions méthodologiques et éthiques sur ma position de chercheuse (*Ibidem*).

L'encadrement par l'équipe d'intervention

Durant mes observations, j'accompagnais l'équipe d'intervention constituée en binôme. Bien que cet encadrement représente des difficultés - une interdiction d'enregistrer, une valorisation et justification de mon travail, des difficultés d'attitudes à adopter, des contacts réguliers avec les membres - il m'a assuré un accès au terrain, par la position d'autorité et de confiance qu'implique l'association dans l'environnement du travail du sexe. Un lien de confiance et une certaine familiarité s'étant instaurés entre moi et les intervenantes, elles me présentaient, ainsi que mon projet aux TdS. Cela m'a permis une certaine confiance envers ces dernières. Elles s'assuraient également de cibler leurs

visites, quand le programme le permettait, et une mise en contact avec des TdS qui étaient mères afin que le temps accordé à mes observations ne s'écarte pas de mon objectif de recherche. Finalement, elles ont facilité la communication entre les TdS et moi en reformulant des propos que ces premières n'auraient pas compris ou en jouant les traductrices pour certaines situations, notamment ma discussion avec Carmen, qui ne parlait qu'en espagnol.

Temps d'écoute, temps d'écriture

La majorité du temps, la récolte de données me permettait de séparer un temps d'écoute, de parole et d'observations, ainsi qu'un temps « creux », où il n'y avait pas d'interactions significatives, car pas de TdS ou les intervenantes d'interagissaient pas, me permettant de noircir mon carnet de terrain. La difficulté réside à garder en mémoire les moments significatifs, ainsi que certains verbatims importants pour ma recherche. Pour ce faire, je notais des mots-clés durant les phases d'observations avec une attention particulière lorsqu'il s'agissait de transcrire un verbatim particulier. Durant les phases plus calmes, je prenais le temps d'écrire davantage. Je reprenais mes notes dans les jours qui suivaient les observations afin de les développer et de m'assurer de ne pas avoir oublié certaines informations importantes.

Anonymisation

Ma recherche, tant l'ethnographie que les entretiens enregistrés, impliquant des données personnelles et parfois, intimes d'une population vulnérable, un point d'honneur a été fixé sur l'anonymisation de leur identité. Tout commence avec leur nom d'emprunt. Dans une optique d'être maître de leur récit, je leur ai laissé choisir leur prénom d'emprunt quand elles le voulaient, en précisant qu'il ne soit pas un de leur pseudo de travail afin d'éviter leur identification.

Le choix de son propre prénom peut sembler trivial, cependant il a de multiples objectifs dans le cadre de mon enquête. Premièrement, il permet aux enquêtées de s'approprier le récit via une reconnaissance passant par ce dernier et d'établir une certaine confiance, s'assurant qu'il figurera comme tel dans le mémoire. Par ailleurs, cela leur permettait de ne pas avoir à me livrer leur vrai prénom. La

seconde raison est que la plupart des femmes enquêtées sont issues d'origines et cultures différentes. Afin d'éviter une occidentalisation ou, au contraire, leur imposer un prénom qui se baserait sur des stéréotypes culturels, je les ai laissées faire ce choix.

Un autre point important du processus d'anonymisation a été de taire certaines positions hiérarchiques pour les membres d'association avec qui je me suis entretenue. En effet, étant des personnalités pouvant avoir une visibilité publique, leur position et les activités qu'elles impliquent ont été ommises ou généralisées. Un processus similaire a été appliqué pour Morgane, une mère TdS en procédure juridique. En effet, une grande partie de cette procédure et des événements, personnes et lieux précis qui l'impliquent, ont été retirés de son portrait et ne seront pas mobilisés dans l'analyse.

Finalement, l'anonymisation de cette enquêtée a également dû passer par une garantie de non-publication de la transcription de l'entretien. Cette contrainte était nécessaire afin de respecter les clauses du formulaire de consentement à la recherche stipulant que les retranscriptions de l'entretien « ne sont en aucun cas transmises, ni publiées. » (Annexe 6 : 180).

Systématisation des notes de terrain

Afin de pouvoir mobiliser les données ethnographiques récoltées, j'ai trié, réécrit, restructuré mes notes de terrain. J'ai conservé la structure de base séparant les notes descriptives des réflexives. Les premières parties (*description du lieu, description d'activités typiques, récits, scène et interactions*) concernent le contexte de l'observation, me permettant d'avoir davantage d'informations sur les activités de l'association, du travail du sexe et le contexte de production de certaines données.

La partie des *Portraits* rassemble les informations les plus complètes, selon leurs accès, des TdS rencontrées sur le terrain. Ces données sont récoltées lors de discussion informelle, de passage, en interaction avec les intervenantes, mais aussi en situation d'entretien plus intime à l'aide de la grille. Elles proviennent des questions posées durant la rencontre donc, directement des enquêtées, mais également, des intervenantes qui m'ont transmis certaines informations sur une enquêtée ou leur avis sur certaines situations. Le type de données varie

également selon la situation d'observation. Il y a le témoignage des enquêtées retranscrit sous forme de récit chronologique et suivant les thématiques de ma grille de relances, mais également des verbatims entiers dont la langue varie selon l'enquêtée et leur traduction. En effet, il y a un traitement de certains de ces verbatims, dû à leur accès (l'anglais est une langue qui m'est accessible à l'instar de l'espagnol, lui, traduit par une intervenante), mais également afin de faciliter la compréhension globale du propos, et d'en restituer sa signification. En plus de verbatims, il y a également quelques notes analytiques sur certaines situations ou propos, suggérant des hypothèses ou des réflexions sur la compréhension de ces derniers. Certaines notes ne servent pas forcément à être validées ou inférées comme telles, grâce au terrain, mais à les mettre en perspective avec une littérature empirique. La restitution des informations biographiques s'étant parfois construite par fragments, le contexte de collecte de ces premières est explicité. Cela explique également les causes de lacune de certaines informations comme l'arrivée d'un client, le refus de répondre, la répétition d'une réponse, le cadre de discussion peu propice aux confidences. Si le contexte de restitution de données est explicité, celui du manque d'informations est également conservé. Les données ont été retravaillées, synthétisées une seconde fois sur la base des notes de terrain, afin de construire les portraits qui closent ce chapitre.

La deuxième partie porte sur les notes réflexives. Les informations sur mes interactions, mes difficultés et ressentis face à la situation d'observation, constituent la majorité de ces notes. Elles permettent de rendre compte de ma position de chercheuse vis-à-vis du terrain - comprenant ma relation aux intervenantes, aux enquêtées, au sujet d'étude et aux situations d'observation- construisant des enjeux sur la réflexivité et l'éthique de recherche face à mon terrain. Elles suivent également mon adaptation au terrain à travers les stratégies employées ou envisagées, ainsi que les initiatives de la part des intervenantes afin de comprendre le contexte de (non) récolte de données.

Retranscription de la parole des enquêtées

Les entretiens enregistrés ont été transcrits en tentant à la fois de construire une fluidité de la parole, mais également, une certaine signification contextualisée

de la forme utilisée et de l'expression employée. Cela comprend les rires, les gestes explicites, les hésitations, les silences et les émotions exprimées, observables. Le traitement de retranscription, inévitable dans ce procédé, est nécessairement explicite, car il rend compte du mode de la restitution de données et permet des réflexions quant à au pouvoir du / de la chercheur·euse sur le récit de son/ sa enquêté·e. En effet, il en va de même pour les verbatims récoltés durant les observations, dont le primat est posé sur leur significativité, au détriment de leur forme. Il est important de constater à l'issue de ce procédé, une tension entre ce pouvoir de restitution et mon choix d'une méthode de recherche compréhensive, basée sur les récits directs de la population étudiée qui, de plus, est invisibilisée et stigmatisée (Maes 2019 : 49-51). Une attention particulière a donc été portée sur la mise en avant de la signification de leur propos, au détriment d'une précision rhétorique lorsqu'elle ne renforçait pas l'expression de son propre récit.

V. Portraits des enquêtées

Les portraits des parcours de vies des enquêtées qui suivent sont issus de différents types de données et de méthodes de recherche. En effet, les portraits extraits d'entretiens biographiques (non enregistrés) ou des discussions informelles ont été récoltés lors de mes observations directes avec l'association Fleur de Pavé, durant la permanence nocturne à bord du bus ou des visites des salons érotiques en journée (Annexe 4). Les portraits extraits des entretiens biographiques enregistrés ont été récoltés lors d'entretiens plus formels, la préparation mentale et réflexive en amont de la personne interrogée et le temps investi pour cet exercice sont dès lors, plus conséquents (Annexes 1,3). Leur structure se base sur une chronologie du récit des parcours en restant cohérent aux relances de la grille de relances lorsque celle-ci a été utilisée. L'exposition de leur parcours se base sur les étapes de leur vie de mères et de TdS, ainsi que leur ressenti sur cette conciliation. Les informations récoltées n'ont pas toutes le même degré de détail. En effet, dépendant de la méthode de récolte et de sa situation ainsi que de l'accès à ces informations et de leur sensibilité, les détails des faits et des ressentis diffèrent d'un parcours à l'autre.

Le but de ces portraits est de rendre visible le parcours des enquêtées ainsi que leur ressenti face à certaines situations avant l'étape d'analyse, afin d'avoir une chronologie et une vue d'ensemble lisible sur leurs données démographiques. C'est donc, par un travail de systématisation des données, que ces portraits sont rendus visibles afin d'en dégager la diversité, mais également certaines similarités.

Mila

21.03.23 – Entretien biographique (enregistré) dans un salon érotique à Lausanne.

Elle a trente-sept ans et vient de Roumanie. Elle a commencé le travail du sexe en Hollande il y a quatorze ans (2009), pendant sept ans. Elle a un garçon de sept ans, resté en Roumanie chez ses parents. Il n'était pas désiré. Elle était en couple avec son ex-mari et père de son enfant pendant douze ans.

Elle entretenait une relation à distance avec lui, car il travaillait en Italie. Elle faisait des trajets pendant les vacances et les fêtes entre la Hollande, la Roumanie, l'Italie et l'Espagne. Son ex-mari et père de son enfant est allé en prison, elle est tombée enceinte à sa sortie en Roumanie. Elle est venue en 2016 travailler en Suisse dans ce salon à Lausanne et c'est durant le trajet qu'elle s'est rendu compte qu'elle était enceinte. Elle a travaillé un ou deux mois avant son accouchement par césarienne en Roumanie. Elle s'est séparée de son mari lorsque son fils avait deux semaines. Elle est y restée deux ans avant de revenir travailler au salon à Lausanne.

Depuis, elle effectue des trajets entre Lausanne et la Roumanie en avion. Elle travaille pendant maximum un mois, avant de revenir en Roumanie où elle reste jusqu'à trois ans. Elle a ainsi travaillé pendant deux ans sur une période de sept ans au salon.

Aucun membre de sa famille n'est au courant de son activité, car elle ne souhaite pas qu'elle sache qu'elle est « une prostituée ». Elle est responsable financièrement de son enfant et de toute sa famille. Elle veut arrêter le travail du sexe prochainement, elle affirme qu'elle ne reviendra pas à Lausanne une fois ce séjour terminé. Étant diplômée en mécanique, elle veut trouver un travail en Roumanie dans ce domaine ou ouvrir une épicerie de quartier.

Luba

18.04.23 - Discussion informelle lors de la permanence nocturne du bus.

Elle a environ 30 ans et est d'origine roumaine. Cela fait plus de cinq ans qu'elle travaille à Lausanne dans la rue, principalement à l'Avenue de Sévelin. Elle ne m'a pas confié les raisons et le contexte de son entrée dans le travail du sexe. Elle a un enfant de deux ans en Roumanie gardé par sa mère. Je n'ai pas eu d'informations sur le père de l'enfant, bien qu'absent de son foyer, ni d'un éventuel partenaire.

Elle a accouché en Roumanie, sans problèmes particuliers cependant, je ne sais pas si elle a travaillé en étant enceinte. La distance avec son enfant lui facilite la gestion de sa vie de famille avec son travail au niveau de son rythme nocturne, ainsi que la question de la garde de son enfant quand elle travaille.

Elle affirme ne pas avoir de difficultés quant à la gestion des trajets, car elle travaille généralement deux à trois mois maximum et rentre chez sa famille en Roumanie. Cette dernière n'est pas au courant de son activité, elle me dit craindre qu'elle le découvre, surtout son enfant quand il sera en âge de comprendre. La distance lui permet de ne pas avoir à mentir sans arrêt à sa famille. Elle veut arrêter le travail du sexe lorsque son enfant sera plus âgé.

Rihanna

18.04.23 - Discussion informelle lors de la permanence nocturne du bus.

Elle a vingt-six ans et vient de République dominicaine. Elle travaille à Lausanne depuis peu. Elle a commencé le travail du sexe en Espagne, car étant plus jeune, « elle faisait un peu trop la fête ».

Elle a un enfant de [1]2⁵ans, resté en Espagne avec ses parents. Cet enfant n'était pas désiré et issu d'un viol qu'elle a subi à quatorze ans. Je n'ai pas d'informations quant aux conditions et contextes d'accouchement. Elle envoie de l'argent à sa famille pour subvenir aux besoins de son enfant en Espagne. Elle me confie que son enfant lui manque énormément et que les conditions de travail ne sont pas faciles à gérer.

J'ai appris plus tard, par une des intervenantes qu'elle était effectivement dans une situation d'extrême précarité. Elle vivait au jour le jour sans savoir où elle allait dormir. Parfois, elle restait chez les clients, mais, souvent au risque de se faire abuser ou sous la contrainte de pouvoir rester dormir, devait « travailler plus ». D'autres fois, elle dormait à l'hôtel ou dans la rue.

Quant à la gestion de sa vie de famille avec son travail, elle affirme « ne pas faire les deux en même temps. » Selon elle, la relation entre son enfant et le rapport de son corps à son travail lui pose un problème moral. La distance permet cette séparation de la situation qu'elle ne pourrait pas vivre autrement. Je ne sais pas si sa famille est au courant de son activité et de sa situation.

⁵ Rectification de l'âge de l'enfant, car durant notre rencontre (18.04.23) j'avais compris que son enfant avait deux ans, or en prenant de ses nouvelles lors de mes suivantes observations, j'ai appris qu'il en avait en fait douze.

Elle ajoute qu'elle veut quitter le travail du sexe quand son enfant sera plus grand. Depuis quelques mois, elle est partie exercer dans un salon à Genève où ses conditions de travail et de vie se sont améliorées d'après une intervenante.

Morgane

21.11.23 – Entretien biographique (enregistré) à la BCUL- site Riponne à Lausanne.

Elle a la trentaine et est d'origine suisse et tunisienne. Elle est entrée dans le travail du sexe à dix-huit ans et demi, suite à la découverte du milieu, car une amie a commencé à y travailler au même âge. Elle a longtemps travaillé dans les salons entre Genève, Lausanne, et la région d'Yverdon. Les raisons de son entrée dans le milieu sont « multifactorielles ». Des raisons financières, mais aussi par plaisir et curiosité. Cependant, elle croit à une sorte de destin, car certaines femmes de la famille de son père étaient TdS. Elle lie également ce choix d'activité aux abus sexuels qu'elle a subis étant enfant.

Ces deux filles étaient toutes les deux désirées et sont issues de deux relations différentes. Elle s'est séparée de son premier partenaire au huitième mois de grossesse, il était donc absent durant sa maternité. Bien qu'elle fût accompagnée par sa famille, elle a vécu une mauvaise expérience, comme du jugement quant à sa profession et une mauvaise prise en charge du personnel médical du HUG. Elle n'a reçu aucune aide sociale pour cette même raison. Cependant, après la naissance de la deuxième, elle a pu obtenir des prestations complémentaires famille. Elle a repris le travail du sexe au bout de quelques mois. Sa deuxième grossesse, deux ans plus tard, s'est mieux déroulée. Elle était accompagnée de son partenaire de l'époque et a été prise en charge au CHUV, de peur de subir à nouveau un mauvais traitement de la part de l'hôpital genevois. Pendant la première grossesse, elle ne travaillait pas. Elle a tenté de travailler enceinte durant la deuxième, mais ne l'a pas supporté moralement.

La famille s'est installée dans la campagne vaudoise. Elle travaillait dans un salon la journée. Elle voyait son compagnon et ses filles le soir et de temps en temps lors de sa pause. Pendant un certain temps, son partenaire étant au chômage, gardait les enfants pendant qu'elle travaillait à plein temps. Parfois, elle restait plusieurs jours au salon, car elle ne gagnait pas assez. Après sa

séparation avec son partenaire, elle travaillait à la fois dans un salon et chez elle, dans une pièce séparée de son logement, quand ses filles étaient à l'école.

Son deuxième partenaire était au courant de son activité, car c'était un ancien client. Il l'a toujours soutenue dans son activité et dans sa vie de famille. Il a adopté la fille aînée. Les deux enfants n'étaient au début, pas au courant. Cependant, il y a quelques années, après qu'un enfant du quartier, plus âgé ait trouvé l'annonce de Morgane sur internet, la nouvelle s'est répandue à l'école. Les filles ont subi du harcèlement et des moqueries. L'aînée a subi une agression verbale et sexuelle de la part de cet enfant. Après de lourds litiges avec la famille de ce garçon et la protection des mineurs, ces derniers lui en ont retiré la garde de ses filles. En une année, elles ont changé trois fois de foyers. Depuis quelques mois, elles résident chez la sœur de Morgane qui a obtenu le droit de garde. Elle a le droit de visite le weekend, lorsqu'elles sont chez leur père qui a témoigné afin qu'elle conserve sa garde parentale.

Aujourd'hui, elle est aidée administrativement et juridiquement par plusieurs associations et institutions et suit également une thérapie. La protection des mineurs fait pression pour qu'elle arrête le travail du sexe en échange de sa garde. Elle continue d'exercer en parallèle à une formation de reconversion professionnelle dans le tatouage.

Grace

01.12.23 - Discussion informelle lors de la permanence nocturne du bus.

Elle a la quarantaine et vient du Nigéria. Les informations concernant les raisons et le contexte de son entrée dans le travail du sexe ne sont pas connues. Elle mentionne des besoins financiers pour sa famille, mais l'instabilité de son statut migratoire peut influencer son entrée dans le travail du sexe. Elle est partie du Nigéria il y a huit ans (2015) pour aller en Italie. Elle est en Suisse, à Lausanne depuis un an (2022). Son visa « est bloqué » en Italie.

Elle a deux enfants, une fille de quinze ans et un garçon de douze ans. Le père n'est pas mentionné. Cependant, les enfants sont gardés par sa famille au pays à qui elle envoie de l'argent. Je n'ai pas connaissance des conditions de ses grossesses ni des accouchements. Ils ont eu lieu avant son départ du Nigéria. Elle vit très mal la séparation avec ses enfants et n'a pas les ressources

nécessaires pour aller les voir au pays. Elle mentionne l'anniversaire de son fils auquel elle ne pourra pas assister. Elle trouve très difficile d'exercer cette activité en ayant des enfants, mais sans eux, ce serait encore plus difficile.

Elle parle d'interpellations de la part de la police et sa peur d'avoir des problèmes avec les autorités. Je ne sais pas si sa famille et ses enfants sont au courant de son activité. Cependant, elle mentionne une crainte de retrait de statut parental en faisant venir ses enfants en Suisse. Elle veut arrêter le travail du sexe prochainement et cherche un travail dans le domaine de l'entretien de locaux et le ménage. Son rêve serait d'acheter une maison en Italie et d'y faire venir ses enfants.

Cassandra

15.12.23 - Entretien informel lors de la permanence nocturne du bus.

Elle a trente-quatre ans et est d'origine roumaine. Elle exerce le travail du sexe depuis deux, trois ans (2019-2020). Elle est venue à Lausanne par le biais d'une amie qui exerce également pour des raisons économiques.

Elle a un garçon (désiré) de quatre ans avec son copain, avec qui elle est depuis ses dix-sept ans. L'accouchement s'est déroulé en Roumanie, sans problème, elle s'en souvient d'une belle expérience. Elle ne travaillait pas (y compris dans le travail du sexe) pendant et après la grossesse. Si plus tard, elle attend un deuxième enfant, elle ne travaillera pas enceinte pour des raisons de risques de santé pour elle et son enfant, que le travail du sexe peut impliquer.

Pendant son absence, c'est son compagnon et sa sœur qui s'occupent de l'enfant. Elle est également en charge financière de sa famille et de sa sœur. Elle m'explique que la distance ne lui pose pas de problème, car elle appelle son enfant tous les jours et qu'elle travaille maximum pendant un mois, trois fois par année, avant de rentrer voir sa famille.

La famille n'est pas au courant de son activité en Suisse, car elle ne veut pas les décevoir, surtout son compagnon. Le secret est gardé avec les autres filles de son petit village qui travaillent dans le domaine à Lausanne. Elle a donné une fois comme excuse d'effectuer des remplacements de femme de chambre pour une amie dans un hôtel.

Sa situation lui convient pour l'instant, cependant, elle ne veut pas revenir après les fêtes de fin d'années et aimerait arrêter le travail du sexe.

Charlotte

08.01.24- Entretien biographique (enregistré) au Centre Grisélidis Réal à Genève

Elle approche de la soixantaine et a la double nationalité suisse et hongroise. Elle a commencé le travail du sexe à vingt-neuf ans, pour des raisons financières, à la suite de la faillite de l'entreprise où travaillait son ex-mari. Elle a exercé pendant dix ans à travers divers salons de plusieurs cantons en Suisse romande et allemande. Elle avait déjà ces deux filles à l'époque où elle a commencé.

Avec sa famille, elle est partie faire un voyage en Afrique, avant de s'établir pendant un temps à Abidjan. Elle est retournée en Suisse pour travailler dans des salons afin de subvenir financièrement à sa famille. Dans un premier temps, elle travaillait six mois en Suisse et partait voir sa famille à Abidjan les six mois restants. Petit à petit, elle a dû travailler plus longtemps, car elle ne gagnait pas assez d'argent et ses conditions de travail ont péjoré.

La distance géographique avec sa famille était nécessaire pour exercer ce travail, car elle ne voulait pas lier ses enfants à cet environnement. Cependant, elle en souffrait et avait de la peine à leur téléphoner de peur qu'on l'appelle durant ces heures de travail.

Quand sa famille est rentrée en Suisse, car ses deux filles terminaient l'école obligatoire, elle a subi un divorce difficile, car elle a dû céder aux menaces de retrait de garde de la part de son mari, à cause de son activité. Son mari était d'ailleurs au courant de son activité, dès le départ, car c'était une idée commune. Cependant, sa relation de soutien, s'est progressivement transformée en emprise sur son activité. Ces filles n'étaient pas au courant lorsqu'elles étaient jeunes, mais elles l'ont appris - à dix et douze ans- au moment de quitter le travail du sexe, car leurs moyens financiers et leur style de vie allaient être impactés. Le secret était psychologiquement difficile à garder pour elle et a impacté sa relation avec ses filles.

Elle a ensuite fait un Bachelor en traduction pour travailler deux ans pour une assurance avant de devenir intervenante sociale pour Aspasia. Elle a ensuite

effectué une formation pour devenir assistante sexuelle. Elle a demandé à ses filles avant d'entreprendre ce projet. Aujourd'hui, elle fait partie du comité de Corps Solidaires.

Magdalena

24.01.24 – Entretien informel lors des visites de salon à Aigle.

Elle a environ la cinquantaine, est d'origine brésilienne et réside en Suisse depuis qu'elle a commencé le travail du sexe, il y a plus de vingt ans. Elle a travaillé entre Lausanne, Renens, et Aigle dans différents salons. Elle a commencé le travail du sexe avant d'avoir son enfant.

Elle s'est mariée et a divorcé quatre fois. Son enfant, aujourd'hui adulte, était désiré avec un de ses ex-maris (suisse), est né et vit en Suisse. Elle a arrêté de travailler durant sa grossesse et jusqu'à ce que son fils ait deux ans. Elle n'a pas eu de difficultés durant sa grossesse, accouchement et post-partum. Elle avait trouvé une femme brésilienne pour garder son enfant à la maison pendant qu'elle travaillait, en journée, au salon. Son ex-mari l'aidait également dans l'éducation et la prise en charge financière de leur enfant.

Elle n'a jamais divulgué son activité à sa famille et elle ne veut pas le dire à son fils, car il est de toute façon adulte. Elle disait faire des massages. Cependant, quelques personnes de sa famille sont au courant comme sa sœur et son frère.

Elle a eu des craintes à l'époque en rapport avec son travail, car elle a subi un contrôle de police en raison du manque de contrôles du salon dans lequel elle travaillait. Elle me confie avoir très mal vécu cette situation, car elle s'est sentie infantilisée et jugée par les policiers. Elle aimerait justement que la police se spécialise davantage dans le travail du sexe afin que la régulation prenne en compte les difficultés des TdS dans leur travail et leur vie quotidienne.

Elle aime son travail et arrêtera quand les clients arrêteront de venir la voir.

Camilla

24.01.24 – Entretien informel lors des visites de salon à Aigle.

Elle a environ 30 ans et est d'origine dominicaine. Elle a commencé à travailler depuis peu de temps dans l'industrie du sexe pour subvenir aux besoins de sa famille, et confie avoir beaucoup de difficultés.

Elle habite à Paris depuis deux ans et son enfant (« petit ») y est resté, gardé par son copain. Je n'ai pas d'informations sur la grossesse ni la maternité, car elle a enchaîné sur son travail : « ça se passe bien, car personne ne le sait. Mais le secret... [s'interrompt, les larmes aux yeux et fait un signe d'étranglement] Je suis obligée de mentir ». ⁶

Luisa

07.02.24 - Entretien informel lors des visites de salon à Chavanne-près-Renens.

Elle a cinquante-sept ans et est d'origine brésilienne. Cela fait vingt-quatre ans (2000) qu'elle pratique le travail du sexe. Elle a commencé à trente-trois ans en Espagne, puis est venue à Lausanne, il y a trois ans (2020). Elle est entrée dans la prostitution pour des besoins financiers.

Son fils, devenu avocat, a vingt-neuf ans actuellement et vit au Brésil. Elle a donc commencé à travailler quand son enfant avait cinq ans. Il était désiré pour sa part, mais c'est sa mère qui s'en occupait, car elle était divorcée. Sa grossesse et son accouchement se sont bien passés au Brésil.

La distance avec son enfant l'aidait dans sa gestion du rythme et des conditions de travail. En revanche, elle était difficile à vivre pour elle, car elle n'avait pas tout le temps les ressources financières pour aller le voir. Elle a tenté de le faire venir en Espagne, mais il ne voulait pas. Pendant une majorité de la période durant laquelle elle a exercé, elle a entretenu toute sa famille, ses frères et sœurs compris·e·s.

⁶ Je m'apprêtais à lui poser des questions, mais nous avons dû nous interrompre car son client est arrivé. L'intervenante m'a donné son numéro de téléphone trouvé sur son annonce du site Fgirl. J'ai tenté de la contacter, malheureusement en vain.

Elle a gardé le secret de sa profession à sa famille jusqu'à ce que son fils eût dix-sept ans. Ressentant une pression, car son fils lui demandait trop d'argent, elle s'est sentie obligée de le lui divulguer sa profession. Le reste de la famille n'a pas mal réagi, à l'exception de l'un de ses frères qui l'a jugée, avec qui elle n'a que peu de contact. Elle a également reçu un jugement de la part d'un client qui savait qu'elle était mère et lui a rétorqué qu'avec un enfant, elle devrait faire un métier « normal ».

Aujourd'hui, elle vit mieux son statut professionnel et sa relation avec son fils s'est améliorée. Il vient la voir de temps en temps à Lausanne. Elle compte travailler jusqu'à soixante ans, afin d'avoir une retraite lui permettant d'acheter une maison en Espagne.

Carmen

07.02.24 - Entretien informel lors des visites de salon à Chavanne-près-Renens.

Elle a cinquante ans, et vient de République dominicaine. Elle a commencé à travailler comme TdS à vingt-trois ans (1997) en Hollande, puis en Espagne. Elle travaille en Suisse romande depuis onze ans (2013). Elle a très mal vécu son entrée dans le travail du sexe. Sa sœur est partie effectuer ce travail en Hollande et elle voulait faire de même, bien que sa sœur ne fût pas d'accord. Elle ne savait pas précisément en quoi ne consistaient la prostitution ni les conditions de travail qu'elle implique.

Elle a trois enfants, une fille et deux garçons, le cadet a vingt-quatre ans. Aucun·e de ces enfants étaient désiré·e·s avec son ex-mari et sont né·e·s en République dominicaine. Elle a arrêté de travailler pendant et après la grossesse du cadet. Ses maternités se sont bien passées.

La famille a ensuite déménagé en Espagne où elle a travaillé un temps, elle est ensuite venue travailler en Suisse. Son ex-mari (à l'époque conjoint) s'occupait des enfants pendant son absence. Il contribuait également aux finances de la famille. Elle n'a pas mal vécu le décalage de rythme de vie de famille et de son travail, car il était plus facile à gérer grâce à la distance. Elle travaillait six mois en Suisse et rentrait en Espagne pendant six mois. Ces enfants sont aujourd'hui adultes et vivent respectivement en Espagne, en Angleterre et aux Etats-Unis.

Sa famille est peut-être au courant, elle est restée vague à ce sujet. À l'époque, elle donnait des excuses comme « femme de ménage » ou « barmaid ». Cependant, ces enfants ne sont toujours pas au courant, car elle trouve que c'est un manque de respect de leur révéler ce secret. Quand iels étaient jeunes, elle craignait qu'iels subissent des moqueries, voire une discrimination à cause de sa profession. Aujourd'hui, elle ne voit pas l'intérêt de leur dire, étant adultes et craint que cela n'affecte leur relation. Elle a toujours peur qu'iels viennent lui rendre visite en Suisse, alors, elle s'arrange pour les rencontrer en Espagne. Même son adresse - qui est celle du salon - leur est inconnue.

Elle aurait préféré ne jamais commencer le travail du sexe et si elle avait eu les moyens financiers, elle ne l'aurait jamais fait. Actuellement, elle aimerait arrêter le travail du sexe dans trois mois, pour retourner en République dominicaine et ouvrir un petit commerce de quartier.

Analyse ethnographique

I. Concilier l'inconciliable : « mère » et « pute » face à la normativité et stigmatisation sociale

Perçus comment impensables, inconciliables et immoraux les statuts de « mère » et « pute » sont pourtant interdépendants de la stigmatisation sociale du métier de travailleuse du sexe couplée à celle de la forte normativité des droits parentaux, surtout du statut maternel (Gil 2008 : 23). De plus, les deux statuts sont bien souvent corrélés dans le parcours de vie des TdS mères, impliquant une dynamique des rapports de genre, liés au travail, aux revenus et à la responsabilité parentale (Beckham *et al.* 2015). Plusieurs études focalisées sur les TdS mères montrent toutefois, un lourd impact de la stigmatisation de leur activité sur leur parcours de vie et leur statut maternel (Sloss et Harper 2004 ; Dodsworth 2014 ; Beckham 2015 *et al.* ; Duff *et al.* 2015). En effet, le stigmate de la prostitution entre en dynamique avec la normativité du statut maternel et de la parentalité, pouvant entraîner une discrimination, une invisibilisation et de graves conséquences pour les TdS mères, ainsi que pour leur·s enfant·s. (Ma *et al.* 2019).

Stigmate de la prostitution et normativité maternelle

Lors de ma rencontre avec Rihanna, ce refus de concilier socialement les statuts de TdS et de mère s'est exprimé de façon explicite, car, au moment de lui expliquer en quoi consistait ma recherche, elle n'a pas su contenir un fou rire en s'écriant : «Putas madre, putas madre !». Elle m'a de plus, attribué le statut de « científica de las putas madres ». Durant notre conversation, elle n'a cessé de marquer une pause en répétant avec humour et stupéfaction « Putas madre » avant de réaliser qu'elle-même faisait partie du groupe dont elle riait : « Wait... Io soy putas... e madre », avant de pouffer à nouveau.

Cette réaction, bien que légère et posée sur le ton de l'humour, montre à quel point l'intégration du stigmate de la prostitution a davantage de poids que celui de l'acceptation du statut de TdS. Elle rend palpable l'inconciliation sociale du statut maternel et de TdS à l'intérieur même de la pratique. Il peut également

témoigner d'une certaine crainte ou refus qu'ont certaines TdS à accepter leur statut, selon ce que l'activité représente à leurs yeux ; une solution à une contrainte économique, une source de revenus temporaire, une exploitation dont elles peuvent être victimes. Dans ces cas précis, le travail du sexe est difficilement concevable comme un travail (Comte 2010 : 432-436).

La stigmatisation de l'activité a également tendance à cloisonner les TdS dans une identité réduite à leur pratique et au stigmatisme qu'elle induit. Ce cloisonnement permet de les éloigner de la normalité de la sexualité féminine (hétérosexuelle, reproductive, monogame, discrète et fidèle). Les statuts sociaux façonnant leur identité, dans le cas de mon enquête, ceux de femmes, mères et potentiellement épouses ou partenaires, sont invisibilisés au profit d'une surexposition à celui de leur activité. Le cloisonnement identitaire rend donc inconcevable la coexistence du statut de TdS avec celui du statut maternel (Gil 2008 : 23-26). Ainsi, plusieurs d'entre elles m'ont relaté des réactions négatives, voire des confrontations sociales dues au fait qu'elles étaient « mères » et « putes ». Luisa m'a raconté une interaction avec un client dans laquelle ce dernier lui avait rétorqué qu'étant mère, elle devait envisager de faire un travail « normal ». Morgane a subi de mauvais traitements de la part des institutions médicales lors de son premier accouchement ainsi que de la part des institutions sociales lorsqu'elle a tenté d'obtenir des aides financières lors d'un rendez-vous avec une assistante sociale :

[...]Elle [sa fille] était dans la poussette, je souhaitais pas qu'elle entende... que ma fille n'entende pas. Et l'assistante sociale, elle dit : « ah, je sais pas, je dois demander au chef. » Justement, à cause du métier de prostituée et tout. Et elle a demandé à son chef, et là, j'étais absolument outrée et choquée, et en même temps, j'avais honte. Elle est revenue me dire : « ah j'ai demandé à mon chef, et il a dit qu'on aide pas les personnes comme vous. »[...]

La discrimination et la stigmatisation que subissent les TdS ne sont pas inhérentes à l'incompatibilité sociale avec leur statut maternel, elles touchent une majorité de TdS, tous statuts confondus. Cependant, l'inconciliation est doublement pénalisante, car elle impacte leur travail, mais également leur statut parental (Dodsworth 2014). Certaines études sur les mères TdS montrent que

cette réduction identitaire peut avoir de lourdes conséquences sur leur façon de percevoir leur maternité, engendrant une baisse d'estime et de confiance en soi (Ma *et al.* 2019 : 550). Cependant, cela ne s'est pas fait transparaître de façon aussi directe par les enquêtées de ma recherche. Elles montraient, au contraire, une certaine fierté d'être mère, affichant des photos de leur·s enfant·s aux intervenantes dans le bus de l'association et clamant leur réussite professionnelle et sociale. Dans le contexte de mon enquête, l'internalisation du stigmatisme de la prostitution n'induit pas forcément des conséquences sur la perception que se font les TdS de leur statut et compétences parentales. Au contraire, le fait d'être mère est à la fois induit par la pratique du travail du sexe, ainsi qu'une façon de revaloriser les objectifs qui sous-tendent l'exercice de cette activité. En effet, la plupart ont commencé le travail du sexe après avoir eu leur·s enfant·s afin de subvenir à leur besoin. Pour ces dernières, leur·s enfant·s est·sont donc, à la fois, la raison de leur entrée dans le milieu et un moyen de valoriser les revenus engendrés (Beckham *et al.* 2015 : 170-171). De plus, comme il sera observé dans l'axe analytique suivant, la circulation migratoire que certaines entreprennent permet, par la distance géographique engendrant une séparation des sphères de travail et familiale, une conciliation facilitée des statuts de TdS et maternels. En effet, certaines ne conçoivent pas de conciliation dans leur parcours de vie, car il existe cette distance, qui, paradoxalement, leur permettent dans la pratique non seulement, de concilier ces deux statuts, mais également pour certaines, de mieux supporter leur statut de TdS.

Le problème de l'inconciliation des statuts de « mère » et « pute » réside dans l'association des stéréotypes négatifs qui nourrissent le stigmatisme de la prostitution à la rigide normativité de la maternité. Ces stéréotypes construisent une conception ambivalente de la prostitution, rendant les TdS à la fois criminel·le·s, à la fois victimes (Plumauzille 2021).

Bien qu'en Suisse, le travail du sexe soit réglementé, l'amalgame de l'exercice de la prostitution à une activité immorale, illicite, voire criminelle est toujours présente dans l'imaginaire commun et politique (Földhazi 2010 : 15). De ce fait, ces stigmates déteignent sur les enfants des TdS, dont on accuse ces dernières de les exposer à cet environnement, voire de reproduire cette violence sur leur·s enfant·s (Dodsworth 2010 : 100).

Du point de vue de la normativité parentale, le cadre éducatif, politique, social et juridique s'est recentré sur le bien-être de l'enfant depuis la fin des années 1980 en Europe, engendrant un renforcement des contrôles dans les foyers. Ces contrôles sont plus fréquents chez les classes populaires et les populations minorisées et marginalisées (dont les TdS font partie), construisant ainsi une conception parentale déviante pour ces dernières (Garcia 2011 : 279-371). Les TdS mères sont ainsi plus facilement vulnérables aux accusations de maltraitance envers leur·s enfant·s, car elles transgressent à la fois la norme de l'identité de la sexualité féminine et celle de la bonne mère. Morgane a ainsi subi plusieurs accusations de la part de l'Office cantonal de la protection des mineurs, mais également des institutions médicales lorsqu'une fois, elle s'est rendue chez le pédiatre, car sa fille ainée, peu de temps après sa naissance, présentait une tâche mongoloïde :

[...] C'est une tache bleue qu'on a en au bas du dos, et ça arrive dans les métissages, c'est-à-dire quand y a des mélanges, c'est des choses qui peuvent arriver et tout. Et d'ailleurs, j'avais eu peur parce que quand elle est née, la sage-femme m'a dit : « oui, votre enfant a une tache mongoloïde. » Et J'ai dit : « mais elle va bien ? » Je pensais que c'était la trisomie 21. Moi, j'étais pas informée, et quand j'ai été la peser on m'a dit : « mais est-ce que vous battez votre enfant ? » Comme si j'étais une mauvaise personne. [...]

La conception d'un environnement violent de la prostitution dans lequel Morgane évoluerait en tant TdS, vient remettre en question son statut de « bonne mère », car dès lors où son statut de TdS fut connu des médecins, l'accusation de battre son enfant a été posé. Elle a également subi par la suite des accusations lui ôtant, non seulement ses droits parentaux, mais également ses compétences en la tenant responsable des actes de violence que son ainée a subi de la part du fils de sa voisine de par son activité. La voisine lui aurait même rétorqué de ne pas être un bon exemple pour ses filles. Le paradoxe de cette situation est que la violence subie par elle et ses enfants n'a pas été perpétuée par son activité, mais bien par les personnes qui l'ont en réprimandée. L'amalgame entre violence et prostitution est non seulement une conception biaisée du travail du sexe, mais elle est également dangereuse pour les TdS, car elle les marginalise du reste de

la société. Bien qu'elle puisse faire partie des risques de l'activité, la violence n'est pas inhérente à la prostitution, c'est sa stigmatisation qui la favorise pour les concernées et leur famille (Ma *et al* 2019).

La deuxième conception stigmatisante de la prostitution est la victimisation de ceux·celles qui la pratiquent. Souvent utilisé dans l'argumentaire des mouvements abolitionnistes, l'amalgame entre travail du sexe et traite humaine pèse sur l'identité de certaines TdS qui ne rentrent pas le registre du trafic sexuel. De plus, lorsqu'il se confronte à la normativité de la maternité, il rend les TdS incompetentes face à leur statut parental :

Ce faisant, on assimile les femmes à des enfants ; elles sont réduites à l'état de mineures, à la fois vulnérables, manipulables et incapables de faire des choix. Quant à celles qui affirment haut et fort avoir librement choisi de faire du travail du sexe parce que c'est celui qui leur est apparu le plus intéressant, compte tenu des différents choix qui s'offraient à elles, leur témoignage est rejeté parce que tenu pour être faux et forcé par des proxénètes maintenant ces femmes en otage psychologique. (Comte, 2010, p. 431)

En effet, la victimisation des TdS a tendance à les dépeindre comme des femmes victimes, dépendantes et infantilisées. Ces conceptions sont de fait, incompatibles avec les normes de surresponsabilités parentales, demandant une indépendance et une stabilité (financière, sociale, physique et psychique), une maturité, et une attention constante autour du bien-être de son enfant, faisant des parents, des « experts » en éducation (Thévenot *et al.* 2012 : 80-81). Afin de rétablir cette responsabilité parentale, un besoin fréquent de justifier ses compétences de mères a été observé :

[...]My baby is very nice, very good. He's very intelligent. So, I don't have problem never with my baby. My baby don't have never grippe. I never had to bring my baby in the hospital. Never he be sick. Never [...]. (Mila)

Une attitude que Charlotte, en tant qu'intervenante sociale a également observé fréquemment :

G : Est-ce qu'elles vous parlent librement de leur situation de mère ?

Charlotte : C'est un peu voilà, bah si on en parle c'est vraiment pour montrer que : « non, non, je suis une bonne mère. » Parce que beaucoup sont aussi super religieuses, donc on peut pas être puta et madre, c'est juste pas possible. On est soit l'un, soit l'autre. Elles insistaient sur le fait qu'ils sont super à l'école, ce que beaucoup sont, mais on entend peut-être pas des enfants qui font des bêtises, mais voilà. Mais j'ai jamais vu autant de photos d'enfants que maintenant que depuis que je suis médiatrice. C'est incroyable. Et oui, on en parle, mais toujours positif [...].

Cette attitude de justification d'être une bonne mère en valorisant leur·s enfant·s et un moyen de s'opposer au stigmatisme de la prostitution qui influencerait leur rôle de mère. Elle montre que leur travail n'a aucune influence négative sur le développement et le bien-être de leur·s enfant·s. De plus, le travail du sexe est perçu comme un moyen d'en être responsable financièrement (Rivers-Moore 2010 : 728-729 ; Beckham et al. 2015 : 170-171 ; Praimkumara et Goh 2016 :50). Ainsi, elles réaffirment leur autodétermination en tant que mère responsable, attentive, ainsi que leur rôle de TdS, s'opposant à une conception victimisante et par conséquent, irresponsabilisante du travail du sexe (Dodsworth 2014 :101).

L'ambivalence des conceptions stigmatisantes de la prostitution est un poids qui impacte les TdS dans leur travail, ainsi que sur le statut de mères. Couplé à la rigide normativité de la maternité centrée sur une responsabilité individuelle, ainsi qu'une stabilité de son parcours de vie garantissant un bien-être à son enfant, elles sont considérées comme travailleuses et mères « déviantes ». Cette double pénalisation sociale leur demande une justification de leur travail valorisant un revenu financier et une attention constante envers leur·s enfant·s afin de rétablir leur idéal de maternité.

Conciliation des parcours de vie, rapports économiques et de genre

Bien qu'« être pute et mère à la fois semble impossible à concevoir » socialement (Gil 2008 : 23), les deux statuts sont majoritairement corrélés, dus à la situation financière de certaines TdS ou, dans un cas plus rare, la façon dont elles sont tombées enceintes.

En effet, étant donné qu'élever un enfant représente une charge financière conséquente, une grande partie des TdS rencontrées ont commencé à exercer afin de subvenir aux besoins de leur·s enfant·s. Leur situation relationnelle - en tant que mère célibataire ou avec un partenaire en difficultés financières - contribue également à se tourner vers le travail du sexe. Elles deviennent ainsi, durant cette période d'activité, une contributrice égale ou principale du revenu familial. Cette situation s'applique tant aux femmes en circulation migratoire, qu'aux résidentes / originaires suisses. Pour les premières, leur contribution financière s'étant parfois à leurs parents, et famille éloignée, qui, en plus de garder leur·s enfant·s, sont dans une nécessité financière. Accédant aux rôles de « breadwinners » qui viennent déjouer les carcans de rôles genrés parentaux, ainsi que ceux liés à l'image assujettissante de la prostitution, le travail du sexe leur permet une indépendance financière relative. Il représente pour les femmes rencontrées, une certaine indépendance, venant équilibrer la charge parentale, généralement reléguée à la mère (Beckham *et al.* 2015 :173-174). Cassandra me raconte durant notre échange ce que représente le travail du sexe pour elle : « Ça me fait des vacances avec les copines. Je laisse mon copain s'occuper de l'enfant. [rires] C'est son tour ! » Morgane a vécu une situation similaire lorsque son ex-compagnon ne travaillait pas :

[...] Quand par exemple, mon ex, il s'est trouvé au chômage, là, je travaillais plus qu'à 100%, je travaillais à 200%. Genre, quand on est indépendant, il y a pas de limite de temps. Du coup, c'était que moi qui travaillais, puis lui, il gardait les enfants. Puis, dès que j'avais un peu de temps, j'ai disais : « amène-les-moi, on va faire un petit tour ensemble. » Et voilà, on s'organisait bien. Il venait peut-être une fois, pour me faire un coucou, puis une fois le soir. Puis quand il venait une fois le soir, bah des fois, je rentrais, si j'avais gagné assez d'argent. Si j'avais pas gagné assez, je restais.

Si cet échange de rôles de genre est plutôt bien vécu et surtout nécessaires pour plusieurs des enquêtées, Beckham et al. montrent que pour les femmes interrogées lors de son enquête sur les TdS, leur rapport à la maternité et les risques liés au VIH en Tanzanie, tenir « le rôle de mère et de père », à savoir respectivement, celui de s'occuper des enfants et d'être responsable

financièrement, ne correspond pas à leur idéal de « bonne mère ». Cependant, étant dans le besoin financier, le travail du sexe, comme n'importe quelle rentrée de revenu est perçue comme un mal nécessaire « pour les enfants » (2015 : 170-171).

Bien que la responsabilité financière soit perçue de façon plus complexe à travers les témoignages recueillis dans le contexte de mon enquête, elle est similairement associée à une nécessité pour le bien de leur·s enfant·s. En effet, nombreuses sont celles qui ont témoigné que leur travail n'avait qu'un seul objectif : offrir un avenir à leur·s enfant·s. Le rêve de Grace serait d'acheter une maison en Italie et y faire venir ses enfants du Nigeria. Quand je lui demande comment se passe son travail, elle me répond : « The work conditions are too hard, but without my kids, it would be worse. » Luisa m'explique qu'elle a travaillé pendant de nombreuses années, afin de payer des études de droit à son fils. Charlotte a également dû rester en Suisse six à sept mois par années, afin de garantir une vie confortable d'expatrié à sa famille installée à Abidjan, finançant ainsi les voyages, leur logement, l'école privée de ses filles et leurs deux voitures. Ici, le travail du sexe est un moyen de répondre à la responsabilité financière que demande un enfant, pouvant être vécu comme une opportunité d'indépendance, un travail comme un autre ou un sacrifice nécessaire, rejoignant les conceptions normatives qui caractérise la « bonne mère » dans de nombreux contextes sociaux, celle qui, grâce à son revenu, met en priorité le bien-être et la garantie d'un futur à son enfant (Rivers-Moore 2010 ; Dodsworth 2014; Praimkumara et Goh 2016 ; Ma *et al.* 2019).

La responsabilité financière, quand elle est liée à des conditions de travail favorables, leur permet pour certaines, une réhabilitation, par le gain financier et à la fixation des tarifs et prestations, séparant ainsi, la sexualité reproductive de la sexualité rémunérée (Tabet 2004 : 95) :

[...]Also, I work here, never have problem [pointe ses parties génitales], never. Nothing. Only I do protégé. I don't kiss. I don't never. I have no problem with my pussy, with my mouth. Never. And I have 37 years. Never I've been sick. [...] If you speak with me, I speak with you. If you

don't speak, I don't speak also. Business first. I come here for work, for my baby. I didn't come for bablah. (Mila)

Comme l'exprime Mila, elle n'est en Suisse que pour le « business », montrant un détachement de son activité, à sa vie de famille, définissant ainsi cette première, comme un travail réglementé, rémunéré et rien de plus. Comme l'explique Tabet, la fixation de tarification et des prestations et la relative liberté dans sa négociation permet une réaffirmation des TdS, demandant une rétribution en échange de leur service, le séparant du service conjugal, reproductif, domestique, voire, en le considérant comme un travail à part entière (2004 : 83-106).

Cependant, dans le contexte géographique et temporel de mon enquête, cette liberté de négociation des tarifs est à relativiser. En effet, d'après les intervenantes de Fleur de Pavé, il y a un recul du marché de la prostitution de rue, observé notamment, par la baisse flagrante de la fréquence de la clientèle. Il peut y avoir plusieurs facteurs explicatifs. Le premier, comme l'a observé Anne, est lié à la crise sanitaire du Covid-19, qui a eu des conséquences sans précédent sur le travail du sexe, engendrant une hausse des contacts par voie numérique et une baisse de fréquentation des clients par la rue, mais également une grande précarité chez certaines TdS qui ne pouvant plus pratiquer, se sont résolues à quitter le trottoir de l'Avenue de Sévelin. Un autre facteur explicatif est la réduction du territoire de pratique dans le quartier de Sévelin par la ville de Lausanne en 2018 (Ros 2021). Ces facteurs réduisent la marge de liberté de négociation des tarifs et des prestations. La liberté de négociation des tarifs est aussi relativisée dans le contexte de la pratique des salons. En effet, comme l'explique Charlotte, le pourcentage légal octroyé aux tenancier·ère est, selon elle, excessif. En effet, ils sont considérés légalement comme non excessifs jusqu'à 40% (Law Cline 2023 : 35). Cependant, il arrive que certains abus surviennent, rendant les TdS incapables à toute liberté de négociation. La liberté de négociation des tarifs et des prestations proposées dépend à la fois du contexte des pratiques du travail du sexe, mais également, comme l'explique Tabet, des ressources sociales, économiques et sanitaires des TdS (2004 : 90-91).

Plus rarement dans le contexte de mon enquête, la conciliation des statuts maternels et professionnels à travers le parcours de vie peut être liée à la façon dont certaines sont tombées enceintes. Morgane est effectivement tombée enceinte de son ancien client. Nous sommes loin d'un cas d'accident de parcours, qui peut généralement être évité en Suisse romande, car le cadre associatif et sanitaire permet une prévention par la distribution de protections, ainsi qu'un renseignement et une prise en charge auprès des TdS sur l'IVG (Bugnon *et al.* 2009 : 95).

Cependant, la deuxième fille de Morgane était désirée, les deux adultes étant en relation amoureuse à l'époque de sa conception. Bien que la grossesse soit liée à l'activité prostitutionnelle de la mère, elle complexifie l'image construite des rapports entre le client et la travailleuse du sexe. La relation des clients de la prostitution, souvent perçue comme le fait de « disposer d'un accès facile à « la femme » tout en ayant la possibilité de l'écarter de son cercle officiel de convivialité » (Gil 2012 : 145-146), peut également évoluer dans des rapports affectifs, amicaux, voire amoureux, s'affranchissant de la nature marchande de cette première. De plus, bien qu'elle ait cessé son activité durant sa grossesse, car son ex-compagnon « en avait les moyens », elle a continué le travail du sexe avec d'autres clients durant sa relation amoureuse pour des raisons, parfois financières, parfois simplement par plaisir. Cette évolution des rapports entre sexualité et argent nous renvoie au *continuum economico-sexuel* de Tabet dans une certaine mesure. Elle nous montre que ce dernier, loin d'être rigide, évolue par la fluidité de ses différentes conceptions, mais également par la possibilité de coexistence de ces dernières (2010 :110-111).

La conciliation du travail du sexe à la maternité est directement liée, car cette dernière implique le besoin d'un apport financier nécessaire à l'éducation de l'enfant. Dans le contexte financier des TdS rencontrées (seules ou en relation avec des hommes en difficultés financières), les revenus engendrés par le travail du sexe peuvent permettre une certaine inversion des rôles de genre au sein du foyer, par la responsabilité financière de la mère, et la délégation de la charge parentale au père durant son absence. De plus, le choix de prestation et la présence d'un cadre fixant des conditions de travail et de tarifs menant à considérer ce service comme un travail peuvent représenter une certaine liberté,

voire une « émancipation » pour certaines (Tabet 2004 : 106). Celle-ci est à relativiser dans le contexte local du marché du sexe romand, ainsi que l'encrage général extrêmement genré du travail du sexe, proposant en grande majorité des services sexuels féminins à une clientèle masculine, s'insérant ainsi dans les piliers des inégalités de genre (*Ibidem*).

Droits parentaux en danger ?

En Suisse, le cadre juridique réglementariste faisant de la prostitution un travail indépendant, signifie qu'aucune loi, en principe, ne peut empêcher une TDS d'avoir des enfants. Cependant, les lois interdisant la prostitution de mineurs (Art.195, Art.196, CP), ainsi que son exposition (Art.16.a, LPros) associées au cadre ambigu sur l'autorisation d'exercer à son domicile selon les cantons (Law Clinic 2023 : 50-51), peuvent représenter un obstacle, voire mettre en péril, dans certains contextes, les droits parentaux des mères résidant en Suisse avec leur·s enfant·s. Morgane en a fait les frais il y a quelques années, car bien que cachant son activité à ses filles et ne les ayant jamais exposées à cette dernière, s'est fait retirer sa garde parentale. L'Office cantonal de la protection des mineurs faisant pression sur son cas afin qu'elle quitte le travail du sexe pour récupérer ses droits parentaux, elle s'est résignée à la reconversion professionnelle :

[...] De dire, parce que je me prostitue, que je peux pas recevoir mes enfants. Je reçois pas de clients, je veux dire, ils rentrent pas dans ma chambre. C'est ma sphère privée. Il y a des hommes qui ont des aventures à droite, à gauche sans que les enfants, ils soient pas témoins de ça. Je veux dire, quand elles sont à l'école ou autrement, je veux dire, ma vie, elle m'appartient, ça ne regarde personne. Enfin ça, c'est ce que j'estimais. Et puis eux [L'Office cantonal de la protection des mineurs], ils m'ont accusée en me disant : « vous êtes responsable si vous arrêtez pas de travailler. » [...]

Elle n'est pas la seule à subir cette pression. En effet, certaines ont été appréhendées par des autorités lors de procédures de divorce :

[...] Un divorce assez houleux où j'ai dû laisser mes enfants, à cause de menaces justement de la part de mon mari par rapport à ce passé de travailleuse du sexe. J'avais pas du tout envie d'entrer dans une guerre. On avait eu une confrontation devant le juge qui était type UDC. Ouais, je voyais que ce qu'il pensait de moi tout de suite et donc, voilà, j'ai pensé : « non, mais je vais pas maintenant me battre. » Donc, elles sont restées avec mon mari après le divorce. [...] (Charlotte)

Ce qui posait un problème selon le cadre juridique, c'était l'ambiguïté de la situation d'exercice en présence des enfants ou dont ces derniers auraient été témoins, confrontés à l'activité de la mère. En effet, le cas Morgane est complexe, car bien qu'elle pratique à la fois en salons, hors du domicile, et dans une pièce au sous-sol de son logement, ces filles n'avaient aucune connaissance de son activité. Ce sont à la fois la découverte de l'annonce érotique de la TdS et les actes violents du fils de sa voisine qui ont déclenché ce conflit. Le cas de Charlotte est différent, car la pression s'est exercée de la part des autorités juridiques du parti de son mari, quand bien même, elle avait cessé toute activité du travail du sexe. Dans les deux cas, ce qui dérange les autorités juridiques est bien plus l'activité ou le passé professionnel de la mère que ces compétences en tant que parent : « Et s'agissant du jugement social ou étatique, le statut de prostituée est plus à même de disqualifier la mère que le statut de mère de donner qualité à la prostituée » (Pheterson 2001 : 23).

En effet, la stigmatisation du travail du sexe peut avoir un impact négatif et de très lourdes conséquences sur les droits parentaux de la mère. Un cas tristement célèbre en Suède⁷ d'une mère TdS (Eva Marree Kullander Smith, dites Petite Jasmine) ayant perdu la garde parentale de ses deux filles à cause de son activité, combien courte soit-elle, symbolise l'impact du stigmate du travail du sexe sur les droits parentaux des TdS. Le père, malgré sa violence connue des autorités, a obtenu la garde. La mère a été assassinée par le père de ses enfants lors d'une visite parentale (Connelly 2023 : 406-407). Si durant la première moitié du XX^e siècle, les TdS n'avaient aucuns droits en Suisse et subissaient une forte répression juridique connue dans le canton de Vaud (Maulini et Ferreira 2019),

⁷ Le pays, depuis la fin des années 1990, a adopté des lois strictes visant à interdire la prostitution grâce à de vives croisades de mouvements abolitionnistes (Connelly 2023 : 404- 405).

cette dernière se concrétise aujourd'hui par une remise en question de certaines responsabilités dont les compétences parentales font partie. Bien que les régimes politiques, juridiques et institutionnels autour du travail du sexe varient fortement, le stigmatisme omniprésent et systémique, peut engendrer un questionnement, une remise en question, voire, dans certains cas, un retrait du statut parental de la mère TdS. La pression des autorités, comme Morgane et Charlotte ont pu en faire les frais, s'exerce dans une conception moralisatrice de la sexualité des femmes, qui, lorsqu'elle est considérée comme déviante ou transgressive, doit être réprimandée (Pheterson 2001 :64-69).

Je peux pas arrêter du jour au lendemain, j'ai aucune aide. Ils m'ont imposé ces choses, mais j'ai demandé l'AI [RI], j'ai demandé des choses et tout parce que je veux dire, c'est pas aisé. Mais j'ai quand même cette frustration parce que je me sens obligée et j'ai l'impression qu'on bride ma sexualité et que ouais, en fait, on me la confisque. Je sens qu'on me confisque mes droits. Sincèrement. Donc oui, je change. Le tatouage, j'aime beaucoup, hein. Mais d'un côté, je me sens très frustrée et stigmatisée. C'est pas non plus, un choix total d'arrêter parce que ouais, je sens qu'on m'impose. Ça fait très mal, hein. Sincèrement, je le vis très mal. [...] (Morgane)

Cette interdiction passe par une violence systémique au sens qu'elle est imposée par les institutions et met en évidence les failles juridiques ayant pour conséquence, une certaine tolérance à la violence engendrée sur les TdS (*Ibidem.*). Si le cas de Petite Jasmine l'a touchée directement, celui de Morgane a également été perpétué sur ses enfants. Sa fille aînée a subi des attouchements du fils de sa voisine « aux seins et aux fesses » ainsi que des insultes la traitant de « fille de pute, fille du diable ». L'agresseur n'a jamais été puni par la justice, c'est Morgane et sa fille qui ont été doublement pénalisées en subissant à la fois cette agression et les conséquences du retrait de garde parentale de la mère. En effet, ballotées dans trois foyers différents en un an avant d'être prises en charge par la sœur de Morgane, ses filles ont subi des violences importantes qui, selon leur mère, se ressentent dans l'expression de leurs émotions, mais également dans leur niveau d'apprentissage, régressant depuis les événements. La mère, quant à elle, est toujours en procédure juridique afin de récupérer ses enfants et

suit une thérapie. Charlotte elle aussi, a perdu la garde de ses enfants et leurs liens se sont détériorés durant cette période.

La violence envers les TdS s'inscrit directement dans les violences de genre par une punition de disposer de son corps et de sa sexualité, comportements qui rejoignant donc le *prisme du stigmatisme de la putain* (Pheterson 2001 ; 95-101). En effet, la discrimination, la réprimande et la violence exercée sur les femmes (TdS ou non) dont on soupçonne une sexualité immorale, « agi[ssen]t comme un fouet qui maintient l'humanité femelle dans un état de *pure subordination*. » (*Ibid.* ; 128-129)

Si ces situations s'appliquent aux résidentes et enfants suisses, la crainte de perdre ses droits parentaux a également été ressentie par certaines enquêtées résidentes à l'étranger :

[...] À savoir que dans d'autres pays, le travail du sexe n'est pas autorisé, il est pas légal, donc même si elles viennent ici, qu'on leur explique que c'est un métier qui est légal et qu'en tout cas, elles ne devraient pas être poursuivies pour quelconque motif. Que ce soit avec un poids que fait peser leur profession, c'est ce que dit la loi, c'est ce que ça devrait être et puis après, il y a ce qui se passe. [...] (Anne, comité de Fleur de Pavé)

En effet, bien que travaillant en Suisse et laissant leur·s enfant·s dans leur pays de résidence/origine, la crainte de perdre la garde parentale a plusieurs fois été exprimée par certaines enquêtées en circulation ou en situation migratoire irrégulière. Chimienti, à travers son étude sur les TdS migrantes en Suisse, rend compte d'une crainte de certaines travailleuses de perdre la garde de leur·s enfant·s auprès des autorités, mais également en cas de divorce (2010 : 270). Cela peut également être dû à la criminalisation et / ou au manque d'encadrement de la prostitution dans leur pays de résidence/ origine (à savoir la République dominicaine, le Nigeria, la Roumanie et le Brésil)⁸. Une TdS d'un salon à Morges m'a relaté un cas d'une travailleuse roumaine, résidente en Allemagne, qui de peur de se faire retirer la garde, n'avait pas voulu s'établir en Suisse

⁸ Voir la cartographie mondiale de l'encadrement juridique et politique du travail du sexe (Global Network of Sex Work Project, site officiel)

romande avec ses enfants, car n'ayant pas les moyens de louer un appartement, elle aurait dû les enregistrer à l'adresse du salon, ce qui est illégal d'après les lois sur la protection contre la prostitution de mineurs (Art.195, Art.196, CP ; Art.16.a, LPros).

Grace exprime également son refus de faire venir ses enfants en Suisse : « If I had my children here, they will collect them. » « They » peut être interprété comme les autorités compétentes à la protection des mineurs, mais également des administrations en charge de la réglementation migratoire. En effet, l'instabilité de son statut migratoire, fait d'elle une travailleuse clandestine qui la confronte à des interpellations répétées avec la police et ajoute une dimension supplémentaire à la crainte de la perte des droits parentaux. En effet, les TdS sans papiers, davantage présentes dans les cantons latins (Bugnon *et al.* 2009 : 32), ont tendance à éviter les forces de l'ordre de peur des conséquences légales, administratives et financières (Ros 2021). Que ce soit par manque de stabilité financière ou du statut migratoire, les TdS non résidentes en Suisse peuvent exprimer des craintes quant au risque de perdre leur statut parental à cause de leur activité. Au second cas, peut s'ajouter la peur d'expulsion (Alsop 2023 : 392).

L'inconciliation sociale du statut maternel et de TdS engendre une double pénalisation pour le parcours des TdS mères, qui subissent à la fois, la stigmatisation de la déviance de leur activité et de leur rôle de mère. Cette discrimination engendre plusieurs conséquences sur leur sphère professionnelle et privée. Elles peuvent subir un jugement social, allant de la remise en question de leurs compétences maternelles, jusqu'à la confiscation de leurs droits parentaux. Lorsque la stigmatisation est internalisée, elle a tendance à pousser certaines TdS à justifier, se revaloriser en tant que bonne mère, afin de rétablir leur idéal de maternité. Le travail du sexe comme source de revenus est en réalité un moyen de revaloriser ses compétences de mères, garantissant une sécurité financière, en étant responsable et attentives au bien-être et futur de son·ses enfant·s, ainsi que de sa famille.

II. Trajectoires migratoires, travail du sexe et maternité

L'écrasante majorité des enquêtées ne sont pas résidentes / d'origine suisse (neuf sur onze). En effet, certaines sont issues de l'immigration européenne (trois viennent de Roumanie) et non européenne (une du Nigeria, deux du Brésil, trois de République dominicaine). Cependant, selon leur provenance et leur parcours, leur statut et leur trajectoire migratoire varient fortement. Cette variation induit des différences dans la gestion de leur vie de famille selon les parcours et rend compte de certaines difficultés et inégalités selon les ressources économiques, sociales et statut migratoire.

Circulation, mobilité et parcours migratoires des TdS

Les Européennes, ou non-Européennes qui ont une résidence fixe en Europe effectuent des aller-retour, leur permettant à la fois de travailler pendant une période en Suisse et d'avoir une vie de famille à l'étranger. Ce parcours de migration, appelé « circulation migratoire », permet aux TdS qui le pratiquent, une certaine gestion saisonnière ou intermittente entre la vie professionnelle et familiale. Rendant compte d'une mobilité croissante de l'immigration professionnelle, il permet d'échapper à des restrictions administratives pour celles qui travaillent sans permis d'établissement. Elles circulent également, en fonction du cadre juridique du travail du sexe et de son marché. En effet, pour certaines, le travail du sexe a commencé ailleurs qu'en Suisse (Italie, Espagne et Pays-Bas). Celles qui sont déclarées, dépassant en général le délai de leur visa de tourisme, sont en possession du permis de travail « L »⁹ leur permettant de travailler jusqu'à huit mois sur le territoire suisse (Thiévent, 2010 : 149-150) ou d'un permis de travail et d'établissement plus stable (« B » ou « C ») (Chimienti 2009 : 263-266). Profitant ainsi du marché légal et réglementé du travail du sexe en Suisse, la circularité est également un moyen de conserver les droits et avantages civils de leur lieu de résidence/ origine, comme les soins de santé (*Ibid.* 163-164). Ainsi, même les rares TdS qui ont commencé le travail avant

⁹ À noter que les livrets « L » ne sont plus délivrés pour les TdS ressortissantes hors UE/AELE dans le canton de Vaud (Bugnon et al. 2009 :13) ce qui peut expliquer le taux bas d'octroiement de ce genre de permis.

d'avoir des enfants, ont accouché et suivi la majorité de leur grossesse dans leur pays de résidence/ origine, soit en Roumanie et en République dominicaine. Finalement, comme il sera analysé dans l'axe suivant, la circulation migratoire leur permet de conserver leur activité secrète à leur·s enfant·s, partenaire et famille (Thiévent 2010 : 150).

Plus rarement, d'autres TdS rencontrées se sont établies en Suisse pour une durée indéterminée ou sur du long terme, de façon volontaire, mais également pour des causes d'instabilité du statut migratoire. L'établissement volontaire, comme c'est le cas pour Magdalena, rend compte d'un parcours différent des TdS en circulation migratoire. En effet, les TdS en circulation migratoire ont fondé leur famille et eu leur·s enfant·s avant de travailler en Suisse, contrairement à Magdalena, qui a rencontré son ex-mari avec qui elle a eu un enfant en Suisse. Le projet et parcours de migration, soit celui d'un établissement et d'une intégration au sein de la société suisse, sont ici bien différents des TdS circulant entre la Suisse et le pays d'origine/résidence dont l'objectif principal est celui du revenu financier pour elles et leur famille. Il est d'ailleurs étonnant de constater que certaines études sur l'immigration et le travail du sexe en Suisse ont montré une plus importante tendance des TdS de salon à vouloir s'établir en Suisse, ou du moins, à avoir acquis un statut migratoire stable, souvent par le biais du mariage (Chimienti 2009). Il est ainsi possible de supposer, d'après les observations de mon enquête, ainsi que des institutions associatives que l'évolution de l'immigration et du travail du sexe tend vers une croissante mobilité et les objectifs liés à cette dernière évoluent en fonction.

La migration clandestine est rare de mon enquête, contrairement à la réalité sociale qui montre une grande part de la population du travail du sexe, exerçant sans permis valable (Bugnon *et al.* 2009 : 32-34). La rareté de la représentation de ce parcours est due à la vulnérabilité de cette population les invisibilisant, car les risques et dangers dus à l'absence de permis et déclaration de leur activité ne lui permettent pas une confiance à être exposée ni représentée :

[...]Mais au-delà de ça, c'est de dire qu'est-ce qu'on fait de ces personnes-là qui sont là, dont on ne reconnaît aucun statut ? Souvent, elles sont quand même

là parce qu'elles sont victimes de pression ou victimes de traite qu'elles sont pas complètement libres de faire ce travail-là. Elles peuvent être aussi souvent privées de papier. C'est une espèce de no man's Land. Elles existent pas chez elles parce que chez elles justement, c'est de là qu'on leur a demandé de venir, d'être ici, donc elles peuvent pas revenir. Puis parfois, elles échappent aussi à certaines choses qui font qu'elles peuvent pas retourner chez elles. Ici, elles sont sans papiers, on les reconnaît pas. C'est horrible de dire que ces femmes-là, elles existent nulle part sur la carte, elles sont rayées. Elles existent pas chez elles, elles existent pas chez nous en Europe, en Suisse, on leur donne pas de statut. [...] (Anne, comité de Fleur de Pavé)

C'est également l'instabilité de leur statut d'indépendance de travailleuse qui les oblige à être tues. L'addition de ces deux dangers est un facteur de risque pour les TdS, mais également pour leur·s enfant·s. Le premier danger, l'absence de visa ou passeport, les empêche de retourner dans leur pays de résidence/origine et les confronte à une double stigmatisation liée à leur activité, ainsi qu'à leur statut clandestin par la législation suisse qui ne leur offre aucune protection légale (Földhazi 2010 : 58). Dans le cas d'une situation de traite, les enfants et la famille peuvent parfois être un argument de menace pour garder les victimes dans un réseau d'exploitation. En effet, une tension est observée entre la clandestinité migratoire et les réseaux de traite humaine à des fins d'exploitation sexuelle dans le milieu prostitutionnel suisse, bien qu'elles ne soient pas systématiquement corrélées. En effet, pour le cas de Grace, si son statut reste flou quant à une éventuelle exploitation, l'instabilité de son statut migratoire est bien plus claire et la met dans une position de vulnérabilité face aux autorités, dont elle craint les contrôles.

Finalement, un dernier parcours, que l'on peut qualifier de *migration d'expatriation* qui cependant, d'après l'absence d'études montrant une systématisation de ce dernier dans le milieu du travail du sexe, peut être considéré comme situationnel au parcours d'une TdS rencontrée. Il consiste à vivre en dehors de son pays de résidence/ origine pendant une période indéterminée avec sa famille, tout en permettant une intermittence de périodes de travail en Suisse. Bien qu'il y ait des similarités avec le parcours de circulation migratoire, il est important de le différencier sur un point essentiel. En effet, la principale différence est l'objectif d'immigration. Si pour les TdS étrangères

rencontrées c'est celui du revenu engendré par le travail du sexe en Suisse, l'objectif d'immigrer en Afrique de L'Ouest de Charlotte était de profiter d'une certaine mobilité et permettre ainsi, une longue période de voyage à elle et sa famille, ainsi que d'autres avantages économiques et sociaux que peuvent offrir le statut d'expatriés. Bien que l'objectif d'entrée du travail du sexe soit les revenus engendrés pour les deux parcours, ce qui engendre des aller-retour entre le pays de travail (Suisse) et le lieu de résidence (Abidjan et plusieurs destinations en Afrique de l'Ouest), l'entrée dans le milieu ne coïncide pas avec l'objectif d'immigration, généralement observé dans les études du marché du sexe et l'immigration en Suisse (Chimienti 2009, Thiévent 2010).

La diversité de ces parcours d'immigration des TdS, remplissent des objectifs différents et ont une influence sur leur parcours de vie, ainsi comme le décrit la suite de cette analyse, sur la gestion de la vie de famille. Elle rend compte d'une certaine évolution de l'immigration féminine et surtout, liée au travail du sexe, qui tend vers une grande mobilité et complexifie les observations focalisées sur l'objectif de l'immigration et du travail du sexe, plutôt lié au revenu engendré qu'à un éventuel établissement et intégration sociale sur le territoire suisse (Födhazi 2010 : 90). Cependant, comme il sera observé, cette diversité témoigne également d'une grande inégalité de ressources sociales et économiques selon le pays de provenance (UE/AELE et hors UE/AELE), ainsi que la stabilité du statut migratoire ayant diverses répercussions sur leur parcours professionnel, familial et leur conciliation au quotidien.

Parcours, projets migratoires et gestion de la parentalité

La gestion de la vie de famille dépend du parcours migratoire. Pour les TdS en situation circulation migratoire, le projet migratoire se concentre principalement sur les revenus engendrés par le travail du sexe. En conséquence, la sphère familiale, établie dans leur pays de résidence / origine, se retrouve séparée de la sphère professionnelle. Cette séparation est une stratégie pouvant offrir plusieurs avantages pour la conciliation de leur travail et de leur vie de famille.

Premièrement, cette séparation, par la distance géographique, du milieu du travail du sexe et de leur famille, éloigne ainsi le statut de TdS du statut maternel. Évitant ainsi de mentir au quotidien à leurs proches et enfant·s, le secret, comme

il sera analysé dans l'axe suivant, permet également de les préserver du stigmate. Plusieurs TdS font usage des trajectoires migratoires comme des stratégies visant à séparer les deux statuts :

C'est un peu nécessaire d'avoir une distance entre le travail et la famille, je pense. J'avais même de la peine de téléphoner pendant le travail. Alors je sais pas. Non, je voulais pas du tout inclure mes enfants dans cet environnement. Bien que je sois tout à fait pour que le travail du sexe soit légal et je trouve qu'il faut reconnaître les compétences que ça demande et tout. Mais alors pour ma famille ? J'ai quand même préféré qu'il y ait une distance. [...] (Charlotte)

À travers la réalisation de ce double statut (à la fois mère et pute), Rihanna m'a également confié que malgré tout, selon elle, elle ne les conciliait pas dans son quotidien : « I couldnt do it. Even if a spent some time with a client and after a shower, I see my kid. [grimace de dégoût] ». En effet, la distance géographique permet une séparation des deux statuts qui, aux yeux de Rihanna, ne sont pas conciliables socialement. Cette distance évite également une confrontation entre l'environnement privé et celui de son travail. La référence de la douche est intéressante, car au-delà de son usage hygiénique, elle serait ici utilisée pour laver les stigmates du travail du sexe. En effet, le travail du sexe peut être perçu comme un acte sale au sens propre et figuré. Ce stigmate renvoie à la fois une forme « impure » de transgression sociale des normes féminines (Gil 2008 : 26), mais également porteur de maladie et de problèmes s'opposant aux politiques sanitaires (Pheterson 2001 : 50-53). L'intégration de ce stigmate perçoit les statuts de « mère » et « pute » de façon dichotomique, ce qui empêche une conciliation de la vie privée et professionnelle chez certaines TdS, devant ruser pour les faire coexister (Gil 2012 : 37-38). La solution pour les concilier au quotidien reste paradoxalement, pour certaines d'entre elles, de les séparer géographiquement afin de ne pas être associé au stigmate de la prostitution dans leur sphère privée :

Les travailleuses du sexe immigrant pour le travail et revenant ensuite chez elles une fois leur objectif financier atteint, contournent plus aisément le stigmate en dissociant leur identité « travailleuse du sexe » du reste de leur identité. Ce qui leur est plus facile à faire que pour celles qui travaillent là où

elles habitent, puisque l'identité reliée au travail du sexe reste associée à un milieu qui n'est pas leur milieu de vie. (Comte 2010 : 434)

Si elles ne subissent pas le stigmate dans leur sphère privée, elles peuvent être confrontées cependant à un isolement social, surtout quand elles viennent seules, les enfermant sur leurs identités de TdS dans leurs sphères professionnelles. En effet, certaines m'ont dit qu'elles ne quittaient pas vraiment le salon quand elles travaillaient en Suisse et nombreuses sont celles qui ne parlent pas français. Cet enfermement, au sens propre comme figuré, sources de vulnérabilités pour leur santé psychique, physique et sociale (Chimienti 2009), montre que leur priorité n'est pas mise sur une intégration sociale et professionnelle sur le territoire suisse, mais bien d'engendrer des revenus pour leur vie de famille au pays.

Le deuxième avantage de cette séparation géographique permet en effet, pour certaines, une réhabilitation de l'objectif d'entrée dans le milieu du travail du sexe les amenant à circuler en Suisse. Concentrées sur le revenu qu'il apporte, la distance géographique leur permet une séparation claire entre leur activité rémunérée en Suisse et leur « vraie vie » dans leur pays de résidence/origine :

G: And do you get along with the other girls [du salon]?

- Yeah, I don't have problem. If they don't like me, they don't speak to me. I don't have nothing with nobody. I'm feeling very good. If you speak with me, I speak with you. If you don't speak, I don't speak also. Business first. I come here for work, for my baby. I didn't come for bablah. Yeah. (Mila)

Mila explique qu'elle est en Suisse et travaille au salon pour des raisons financières et rien d'autre. Le détachement face aux relations avec ses collègues montre également une volonté de ne pas s'intégrer au milieu. En effet, le manque d'effort d'intégration sociale est une façon de ne pas dévier du but des trajectoires migratoires : le « business » et rien d'autre. De plus, comme beaucoup d'autres rencontrées, elle dort et loge dans la chambre du salon où elle travaille durant son séjour en Suisse. Un détachement qui se retrouve dans les parcours migratoires des danseuses de cabaret (Chimienti 2009, Thiévent 2010), qui semble aujourd'hui s'étendre aux les salons.

L'objectif du projet migratoire étant principalement financier, le travail du sexe est souvent perçu comme une activité temporaire. En effet, plusieurs TdS, plus jeunes et qui ont moins d'expériences comme Luba, Mila, Rihanna, et Cassandra considèrent cette activité comme une rémunération temporaire. Mais c'est également le cas des TdS plus âgées comme Grace et Carmen, qui envisagent ou du moins, veulent arrêter d'exercer. En plus d'être un moyen de se distancer du statut professionnel du travail du sexe, le fait de percevoir cette activité comme temporaire permet également d'inclure l'· es enfant·s comme motivation de sortie du milieu. La maternité demandant une responsabilité financière les amenant à migrer pour entrer dans le travail du sexe, devient ainsi un moyen d'envisager une porte de sortie du le milieu. Cette stratégie, est calculée selon la temporalité des périodes de travail et de leur durée en Suisse (Thiévent 2010 :153-156), en se focalisant sur une rémunération et un objectif de sortie de l'activité. Malheureusement pour celles qui veulent quitter l'activité, les avis diffèrent sur la faisabilité de cette sortie :

[...] Mais comme on accepte pas vraiment ça, comme un vrai travail, nous-mêmes, c'est une activité temporaire. « Je vais faire ça, mais pas longtemps, pour payer si, pour payer ça. » J'avais une collègue en salon, on s'est rencontré à Münsingen, on se revoit à Genève huit ans après : « mais qu'est-ce que tu fais là ? Mais on s'était dit deux ans ? » [rires] [...] On avait un cas où j'aurais presque pleuré au bus, d'une femme qui met toute sa vie - maintenant elle a plus que soixante ans - à travailler et qui payait les études pour ses quatre enfants en Colombie. Et tout le monde est beau et belle comme des dieux et des déesses, avec des diplômes universitaires, mais elle peut plus payer son loyer ici et son permis de séjour est en danger. [...] (Charlotte)

En effet, beaucoup se retrouvent à pratiquer jusqu'à l'âge de la retraite, pour différentes raisons. L'une d'entre elles et que l'objectif de rémunération qu'implique le projet migratoire des TdS mères s'inscrit dans un but « collectif » et inclut, par conséquent, la contribution financière pour leur famille (Thiévent 2010 : 160). La seconde est que les offres d'emploi pour les personnes non ou peu qualifiées, souvent attribuées aux personnes migrantes sont peu attractives, car ne garantissent pas un meilleur salaire ni une sécurité sociale (Chimienti

2009 : 161). De plus, certaines expliquent que leur pays de résidence/ origine ne peut leur offrir un avenir économique convenable. Ces raisons peuvent expliquer leur maintien dans le milieu du travail du sexe, rendant compte de la corrélation du projet initial de migration à celui de l'entrée dans le milieu que sont les revenus engendrés par le travail du sexe.

Si la séparation des sphères privée et professionnelle par les trajectoires migratoires permet une certaine prise de distance avec le statut du travail du sexe, elle offre également une gestion et une organisation particulière de leur parentalité dans leur quotidien. En effet, au-delà du contournement du stigmate qui rendrait autrement la conciliation avec la parentalité difficile, les trajectoires migratoires peuvent également faciliter certaines incompatibilités aux conditions de travail. Bien que ce travail en tant qu'activité professionnelle indépendante permette une certaine liberté dans les horaires et la régularité du temps de travail (Gil 2012 : 91), sa conciliation avec la vie de famille peut être difficile. Le secret de l'activité devant être maintenu pour certaines, le mensonge et l'organisation minutieuse d'un emploi du temps doivent être mis en place au quotidien lorsque le travail s'exerce sans distance géographique. De plus, en dehors du potentiel décalage de rythme entre le travail nocturne et la vie de famille diurne, l'irrégularité des revenus oblige certaines à travailler davantage à certaines périodes. Finalement, la garde durant les absences (nocturnes ou diurnes) qui nécessite une personne de confiance, voire un investissement financier, doit être organisée :

Je vois mon enfant par vidéo tous les jours, s'il était ici [à Lausanne] je devrais le faire garder tous les soirs. Il est avec ma maman en Roumanie, ici je le fais garder par qui ? Je ne veux pas qu'il reste avec n'importe qui. (Luba)

Étant donné que la majorité des TdS en circulation migratoire font garder leur enfant par leur partenaire (si présent) ou leur famille durant toute leur période d'absence, cela facilite leur gestion de vie de famille, car la garde est de confiance et n'engendre pas de frais supplémentaires. Si l'on compare avec les deux seules mères de mon enquête ayant des enfants en Suisse, ces dernières ont réussi à concilier leur rythme de travail à celui de la vie de famille, car elles ont

été aidées. Magdalena a engagé à l'époque une personne pour garder son enfant lorsqu'elle travaillait. Morgane, de son côté, pouvait compter sur son ex-compagnon, qui, étant au chômage, s'occupait à plein temps de leurs filles. Or, dans certains cas, les mères comme Mila, Luba, Rihanna, Grace et Luisa sont célibataires, alors la famille (les parents, tantes et oncles, sœurs) se portent garants des enfants durant l'absence de ces dernières. :

G: *You have also a husband, a partner?*

-No, no, I'm finished with my husband when my baby had two weeks.

[...]

G: *And your child is staying with your family ?*

- He's staying with my mother, and my father. I stop with the father [père de l'enfant]. It's not a good man. Make me suffer.

Le cas de Mila expose la réalité de certaines mères célibataires devant confier leur·s enfant·s à des proches, car le père est absent pour plusieurs raisons, qui peuvent s'inscrire dans des relations de violences. Bien qu'elle ne soit pas explicitée comme étant la source de la rupture avec son mari, le fait de le décrire comme « not a good man » qui la faisait souffrir, laisse entendre une certaine violence subie dans leur relation. Elle n'est pas la seule. En effet, l'enfant de Rihanna a été conçu par un viol qu'elle a subi à l'âge de quatorze ans. Elle a confié son enfant à ses parents en Espagne durant ces périodes de travail en Suisse. En confiant leurs enfants à des proches de confiance, ces mères s'assurent de pouvoir concilier leur vie de famille avec leurs périodes de travail en Suisse. Le projet de migration engendrant l'activité dans le travail du sexe leur permet d'acquérir une certaine indépendance financière et sociale, les éloignant de relations de violences, tout en s'assurant que leur·s enfant·s soient pris en charge par des personnes de confiance. Cependant, si cette indépendance liée au projet migratoire s'acquiert pour ces mères célibataires, certaines femmes, d'après l'expérience d'intervenante sociale de Charlotte, n'arrivent pas à se défaire de leurs relations amoureuses violentes, et le projet migratoire n'agit pas en leur faveur. En effet, selon elle, il est difficile de suivre leur parcours et

situation de vulnérabilité, car elles sont justement « extrêmement mobiles ». La prise en charge institutionnelle sociale et sanitaire devient alors difficile pour les TdS en circulation migratoire.

Finalement, les trajectoires migratoires se régulent à travers des périodes de travail intermittentes en fonction des vies de famille des TdS. Elles permettent, pour les TdS en circulation migratoire, une intermittence de périodes de travail en Suisse et de périodes consacrées à leur vie de famille, ainsi qu'au repos dans leur pays de résidence / origine. Comme pour les danseuses de cabaret, leur emploi du temps comprend la période de travail et sa durée en Suisse. Généralement, elle est interrompue lors des fêtes et vacances scolaires (fêtes de fin d'année, vacances d'été). Cassandra m'a en effet expliqué qu'elle travaillait maximum un mois, trois fois par années avant de rentrer auprès de sa famille en Roumanie. Elle partait quelques jours après notre échange afin de rejoindre sa famille pour les fêtes de fin d'année. Cette saisonnalité a un certain impact sur le marché du travail du sexe en Suisse. Bien que je n'aie pas eu l'occasion de m'entretenir avec des tenancier·ère·s de salon pouvant témoigner d'un cycle de départs et d'arrivés, ainsi qu'un impact sur le recrutement de travailleuses comme le constatent les tenancier·ère·s de cabaret (Thiévent 2010 : 153-160), la saisonnalité, d'après les intervenantes de Fleur de Pavé, offre des périodes creuses en hiver et en été, car nombreuses sont les TdS qui retournent au pays. Ce constat rend compte de l'impact de l'immigration, surtout féminine sur le marché du travail du sexe en Suisse.

Certaines périodes de travail s'adaptent également en fonction des revenus et de l'envie des TdS lorsqu'elles ont le choix de s'arrêter durant cette période :

[...] I'm good because I don't stay long here. And then, when I go through too much, I stay one year, two years with my baby. I don't have a problem. When I born [gave birth], I stay in Romania two years. Or more than two years and I come here, I stay one month and I stay with my baby. I don't leave my baby alone for long time. Maybe I let one month, two months, not more. (Mila)

Le retour au pays de résidence/origine est consacré à la vie de famille, mais également au repos et à la remise en forme. En effet, comme l'explique Anne,

certaines TdS attendent le retour au pays afin de se soigner ou du moins, de contrôler leur santé. Si cette situation est fréquemment observée chez les danseuses de cabaret (Chimienti 2009 :163), elle l'est également pour les TdS travaillant dans la rue ou en salon, qui effectuent leur suivi de grossesse dans leur pays de résidence/ origine. Ça a été le cas pour Luba et pour Mila. Les autres TdS migrantes ont également accouché dans leur pays de résidence/ d'origine, cependant avant de commencer le travail du sexe, les trajectoires migratoires se sont donc organisées par la suite. Luba et Mila ont cependant, commencé le travail du sexe en Suisse avant de tomber enceintes. Elles ont vécu leur grossesse, au du moins, leur accouchement dans leur pays d'origine :

Mila: [...] And then when I come here, I stayed, maybe two months. I think, I don't remember, because this was first time when I come. And then I go to Romania in December, I think, I go home with my husband, yes, 29th December. And I fuck and I had a baby. [rises]. [...] And then when I go to Romania... the first night. [Rires partagés]

G: First night, the good night?

Mila: First night, the good night. Yeah, yeah. [rises] I come back here.

G: And you were pregnant?

Mila: Uh, yes. I come with a bus and I feel too bad. I throw up and I stay here, I think two months. And I feel bad. I feel bad. And I go to Romania, check and they tell me "you're pregnant".

G: Ok. And so, you decided to stay in Romania?

Mila: Yeah I come here, I think maybe one month or two months. I don't work too much. I don't work with my... [fait le signe du ventre enceinte]. And then I go back to have my baby.

Le cas de Mila n'est pas isolé. En effet, certaines TdS préfèrent un suivi médical, notamment de leur grossesse, dans leur pays de résidence/

d'origine. D'après Fleur de pavé, cette situation dépend également de leurs contraintes économiques liées à l'arrêt de travail pour la grossesse. En effet, certaines comme Mila, prennent un délai davantage prolongé que d'autres TdS travaillant jusqu'à un stade avancé de la grossesse et/ ou reprennent rapidement le travail après l'accouchement. De plus, la stabilité du statut migratoire joue un rôle majeur. Les TdS sans titre de séjour n'ont aucune couverture sociale, contrairement à celles qui possèdent un permis d'établissement type B ou C. Ces deux facteurs influencent la durée des séjours de pause au pays, ainsi que celle de leur travail en Suisse.

Gestion des difficultés du projet migratoire

Bien que les femmes rencontrées aient acquis avec l'expérience des trajectoires un certain rythme et gestion de leur circulation migratoire, cette dernière n'est pas sans difficulté et peut avoir des conséquences sur la façon de vivre sa vie de famille. De plus, des inégalités peuvent s'observer selon la stabilité migratoire, l'origine, les ressources financières et sociales.

La gestion de la distance et des liens sociaux familiaux est la première des difficultés observées. Elle est vécue différemment selon la distance en question. Cependant, le sentiment de culpabilité et d'impuissance face aux imprévus, éventuelles crises et maladies de leurs proches et enfant·s s'est fait transparaître par plusieurs enquêtées : « [...] Aussi la distance, alors le temps d'être séparées quand même. Je pleurais chaque fois que je suis revenue en Suisse les premiers jours, c'était assez difficile à vivre. » (Charlotte) Il en va de même pour Luisa et Grace, qui ont leur famille respectivement au Brésil et au Nigeria. Pour Luisa, cette distance était compliquée à vivre, car elle n'avait pas les moyens à l'époque d'aller voir son enfant en Brésil. Elle a tenté de le faire venir en Espagne, cependant, il a refusé. Charlotte a également vécu cette situation. L'argent nécessaire pour rejoindre sa famille à Abidjan lui manquait afin de maintenir un rythme d'intermittence de six mois entre la Suisse et la Côte d'Ivoire. La baisse des gains sur le marché diminuant ses revenus l'obligeait à rester au moins un mois supplémentaire en Suisse, compromettant ses liens avec sa famille. Finalement, la péjoration des conditions de travail l'a convaincue d'arrêter le travail du sexe.

De son côté, Grace, n'a ni les moyens, ni une stabilité migratoire nécessaire pour retourner au Nigeria rendre visite à sa famille. Son visa étant « bloqué » en Italie, elle pratique le travail du sexe dans la clandestinité en Suisse. Le soir de notre rencontre, elle m'a confié mal vivre cette séparation avec ses enfants, de plus, son fils fêtait bientôt son anniversaire. Elle a fini par sourire et lâché d'un air faussement détaché : « I'll be there on live stream. ». En effet, son statut de clandestine l'expose à une grande vulnérabilité au sein de la population suisse, ainsi qu'au sein même de la population du marché du sexe. Ne disposant d'aucune sécurité ni d'aucuns droits, elle est considérée comme une « criminelle » par les autorités et les institutions administratives (Földhazi 2010 : 58). L'instabilité du statut migratoire des clandestines les empêche de circuler librement sur et en dehors du territoire suisse, les contraignant à rester dans ce qu'Anne nomme un « no Man's Land » les empêchant d'exister sur le territoire, tout comme de retourner dans leur pays d'origine/ de résidence.

Charlotte a vécu une difficile séparation lorsqu'elle travaillait dans le milieu, mais l'a également observée en tant qu'intervenante sociale pour Aspasia :

[...] On va pas parler des problèmes, voilà, sauf si l'enfant est malade et on peut pas retourner. Ça c'est la pire aussi. Donc on est là, on doit encore rester, on a les vols je sais pas, dans une semaine et on a au téléphone, l'enfant malade. Ça c'est des choses qui déchirent le cœur d'une maman, c'est international.

Le sentiment d'impuissance et de culpabilité de ne pas être présente auprès de leur·s enfant·s rend compte d'un idéal de la maternité internalisé. Cet idéal renvoie à une présence et un soin apporté à son·ses enfant·s de façon constante (Schmidt et al. 2023). Il est souvent compensé ou rééquilibré par un recentrement sur l'objectif premier de migration ; l'apport et le soutien financiers dus au travail du sexe pour leur famille et leur·s enfant·s (Thiévent 2010 :154-155). La gestion de cette situation est vécue de façon plus légère pour les résidentes UE/AELE, qui réussissent davantage à calquer leur rythme de travail en fonction des besoins de leur famille et leur·s enfant·s, car leurs statuts migratoires leur permettent une meilleure circulation sur et en dehors du territoire suisse. En effet, même sans permis d'établissement ou autorisation de travail, elles peuvent

travailler de façon légale et déclarée dans le travail du sexe pendant nonante jours maximums. De plus, les demandes de permis de travail et d'établissements leur sont plus facilement octroyées qu'aux résidentes hors UE/AELE (Law Clinic 2023 : 57-64). Ces différences de ressources et de liberté de gestion des trajectoires migratoires rendent compte d'inégalités juridiques sur la régulation des statuts migratoires ayant un fort impact sur l'exercice du travail du sexe et sur le vécu de la distance des TdS avec leur famille et leur·s enfant·s.

À la difficulté de la gestion de la distance, peuvent s'ajouter des difficultés économiques qui plongent certaines TdS dans une précarité importante. Bien que la question des gains et de la situation financière des enquêtées n'ait pas été abordée de façon directe, certaines situations mettant en jeu des difficultés financières ont été observées et relatées.

Le cas de Rihanna est très parlant, car, bien qu'elle perçoive le travail du sexe comme un moyen de faire de l' « easy money », son parcours témoigne d'une grande instabilité financière. En effet, d'après une intervenante l'ayant suivie durant son passage à Lausanne, elle n'avait aucun endroit stable où dormir. Elle dormait souvent à l'hôtel avec un client, parfois dehors et quelques fois chez le client même, ce qui pouvait la mettre en situation de danger et d'abus, car, sous la contrainte de pouvoir rester dormir, elle « devait travailler plus ». L'image du travail du sexe comme une rentrée « d'argent facile » courant dans l'imaginaire commun, y compris pour les personnes qui se lancent dans l'activité, voile des conditions de travail, qui bien qu'étant exercées dans un régime réglementariste, n'échappent pas à des difficultés, des dangers, ainsi qu'à certaines formes de violences (Gil 2012 : 92-94). De plus, l'apport du gain rapide, peut également cacher de réelles irrégularités de ce dernier et une grande instabilité du marché qui peut pousser certaines à faire baisser le prix des prestations ou d'accepter des types de prestations qu'elles ne voudraient pas en temps normal (Ros 2021). La réalité de la précarité chez certaines TdS, qu'elles soient mères ou non, témoigne d'une inégalité financière pour celles qui ont une famille et des enfant·s à leur charge. D'après Anne, les détentrices d'un permis d'établissement ou de travail peuvent prétendre à certaines prestations sociales (RI, subventions), les TdS sans permis de séjour et sans-papiers ne peuvent compter uniquement le réseau associatif.

La précarité peut également se présenter au moment d'envisager la sortie du travail du sexe. En effet, nombreuses sont les enquêtées, quelle que soit la durée de leur expérience dans le milieu, qui témoignent vouloir quitter le travail du sexe. Le projet de migration évolue ainsi de l'apport du revenu généré par le travail du sexe à un projet d'investissement dans leur pays d'origine / de résidence, comme une maison, un commerce ou une épicerie familiale. Cependant, les programmes de reconversion professionnelle, souvent appelés programmes de « réinsertion », sont peu développés et n'offrent que de minces possibilités. En effet, ces programmes sont souvent relégués à des structures « généralistes », induisant une politisation de ces derniers et confrontant les TdS souhaitant arrêter l'activité, à une potentielle discrimination à l'emploi (Chimienti 2010 : 282-284). De plus, l'arrêt des revenus engendrés par le travail du sexe a un impact sur les TdS, mais également leur famille, qui ne reçoivent plus ceux-ci :

[...] Et puis ensuite, ça peut être aussi un cas plus classique, mais néanmoins compliqué, quand une travailleuse du sexe, parce qu'elle est maman et qu'elle doit élever son enfant, souhaite de ne plus faire d'activité. Et il s'agit de repenser une reconduction de reconversion professionnelle. Et là, c'est compliqué parce que c'est de loin pas facile. C'est pas un parcours évident et il y a rien qui est fait pour aider ces personnes. Donc ça, ça met en tout cas les familles dans des situations assez précaires. Donc, dans tous les cas qu'on a pu rencontrer, des personnes se font aider. Elles sont à la soupe populaire, on met autour d'elles, tout le réseau socio-médical, pour aider ces personnes à trouver une stabilité, à les aider sereinement à l'éducation et à la vie avec les enfants. Donc, en général, elles sont dans des précarités économiques, assez compliquées. (Anne, comité de Fleur de Pavé)

Charlotte, qui a observé des situations similaires, explique qu'il y a une pression remarquable ressentie par les TdS responsables de leur famille souhaitant sortir du travail du sexe. En effet, vivant d'un arrangement, d'un système dans lequel leur·s enfant·s est·sont gardé·s par leur famille ou le partenaire en échange de la responsabilité financière soutenue par le travail du sexe, elles sont tenues de maintenir un revenu financier. La sortie de la prostitution peut, en effet, fragiliser leur système et mettre à la fois les TdS et leur famille en situation de précarité.

La précarité dans le milieu du travail du sexe pouvant toucher toutes les TdS est un facteur aggravant pour certaines lorsqu'il s'ajoute à une instabilité du statut migratoire.

Les différents parcours migratoires des TdS témoignent d'une régulation juridique et d'un cadre légal pouvant renforcer des inégalités sociales, migratoires et financières. Ils rendent cependant compte d'un projet migratoire commun à toutes les TdS migrantes rencontrées qui est celui des revenus engendrés par l'entrée du travail du sexe en Suisse. Le projet migratoire transforme les rapports de genre dans l'immigration, liés au marché du travail et à la responsabilité des revenus engendrés (Földhazi 2010 : 20). À travers l'expérience des trajectoires migratoires, la gestion de la conciliation du travail du sexe avec la sphère familiale peut être facilitée par la distance géographique entre les deux sphères. Cependant, certaines difficultés liées à la distance ou aux revenus, témoignent de facteurs d'inégalités comme l'irrégularité du statut migratoire et la précarité qui, en intersection avec le travail du sexe peuvent avoir des impacts importants pour les TdS, leur famille et leur·s enfant·s.

III. Le poids du secret

Toutes les TdS rencontrées travaillent ou ont travaillé dans le secret envers leur·s enfant·s, parfois envers leur partenaire et leur famille. L'intégration du stigmate de la prostitution comme activité immorale, dégradante, impure ou la honte ressentie par cette pratique les poussent à la cacher à leurs proches (Castaneda et al. 1996). De plus, elles les cachent toutes à leur·s enfant·s afin de les protéger de la stigmatisation sociale et de préserver leur relation (Dodsworth 2014).

Cependant, il arrive de façon volontaire ou non que l'activité soit révélée aux proches et aux enfants. Bien que les conséquences varient selon la situation, elles sont rarement bénéfiques aux mères et leur·s enfant·s au moment de la révélation.

Ressenti et vécu du secret

Le ressenti du secret est peu exprimé lors de mon enquête, car il est ancré dans l'impératif du revenu et les priorités du quotidien entre la vie professionnelle et de famille comme deux facettes relativement séparées. Cependant, certaines comme Charlotte, parlent d'un poids « au niveau psychologique » ou comme Camilla, exprime cette difficulté avant même que je lui pose des questions lors de notre rencontre : « Ça se passe bien, car personne ne le sait. Mais le secret... [s'interrompt, les larmes aux yeux et fait un signe d'étranglement] Je suis obligée de mentir ». Pour les deux, le secret est vécu comme une charge, une souffrance. Carmen me parle plutôt d'un malaise dans les situations de rencontres sociales et n'apprécie pas que des inconnu·e·s sachent son activité.

Le poids du secret varie selon le contexte, la situation et le ressenti vécu par l'enquêtée. Néanmoins, il oblige à garder une partie de son expérience et de son vécu caché, ne pouvant s'exprimer librement et se représenter comme son identité complète :

Le secret oblige à une double vie car l'individu doit mentir continuellement en faisant semblant d'avoir un travail straight. [...] Cette nécessité de garder le secret, plus ou moins grande selon les individus et les environnements, brise inévitablement la narration de soi. Ne pouvant communiquer ouvertement certains aspects de sa vie, il doit les falsifier afin de maintenir une image de

*lui qui sera socialement acceptée mais qui ne le représente pas tout à fait.
(Compte 2010 : 436).*

Une situation qui peut être difficile à tenir, contribuant ainsi au maintien du silence sur l'activité du travail du sexe dans la sphère publique. De plus, comme il sera analysé par la suite, il contraint certaines à mentir à leur famille et leurs proches, à mener une double vie, à prendre un poste de travail de couverture, cependant imaginaire, car leur unique travail durant cette période d'activité est le travail du sexe :

[...]Et les enfants ne sont pas au courant de l'activité de la maman et donc c'est une personne qui met en place tout un stratagème autour de son activité qui est non dite... Pour ne pas rendre visible l'activité auprès des enfants. Donc ça, on se rend bien compte que ça met la personne dans du mensonge constant, dans du non-dit et dans une pression mentale qui fait que, tout se calcule, ses heures de sortie, ses heures de rentrée, ses excuses, ses alibis. On a vu plusieurs fois, comme ça, ce schéma. Parfois, les seules personnes qui savent qu'elles sont travailleuses et travailleurs du sexe, c'est nous et le prêtre, quand elles sont pratiquantes et quand elles se tournent vers la religion. Donc, ce sont les deux seuls espaces où elles existent en tant que tant que travailleuses du sexe et en tant que mamans. [...] (Anne, comité de Fleur de Pavé)

Le secret est vécu pour la plupart des enquêtées s'étant exprimées comme nécessaire, néanmoins difficile, car devant garder une part de leur vie dans l'ombre de leur cercle social, elles ne peuvent partager leurs expériences, qu'elles soient positives ou négatives. Les institutions spirituelles et associations locales deviennent des refuges. Si la première n'a pas été thématisée lors de ma recherche, les associations comme Fleur de Pavé ou Aspasia deviennent des espaces où elles peuvent exister en tant que TdS librement, sans jugement et où leur voix est prise en compte. L'identité de TdS passe ainsi d'une représentation individuelle à collective dont les associations sont les porte-paroles à travers l'espace public et politique (Bugnon et al 2009 : 40-41).

Liens familiaux et amoureux

Lorsque j'ai demandé à Mila pourquoi sa famille n'était pas au courant de son activité, elle m'a simplement répondu : « Because I don't want anybody to know I'm a prostitute. ». Une réponse encore plus explicite a été donnée par Magdalena lorsque je lui ai demandé si elle parlait de son expérience professionnelle à sa famille : « Plutôt crever qu'ils l'apprennent ! ». La honte, le dégoût pour cette activité, mais aussi la crainte du jugement et la stigmatisation sociale et institutionnelle les poussent à garder le silence à leur famille et leurs proches. Il ne faut pas oublier que certaines d'entre elles n'apprécient pas leur travail. Carmen, par exemple, a vécu son entrée dans le milieu comme une véritable souffrance et voudrait ne jamais avoir commencé :

J'ai suivi ma sœur qui le faisait en Hollande. Je venais d'avoir mon enfant. Même si elle [sa sœur] ne voulait pas que je le fasse, elle ne m'a pas aidée. J'ai beaucoup pleuré au début. Tous les soirs. J'avais encore du lait dans mes seins...

Le secret devient alors une façon de cacher cette part du quotidien considérée comme honteuse, pour se protéger, ainsi que son image normative sociale, en tant que femme et en tant que mère :

To be a responsible woman and good mother she should support her children, parents and other family members, but if the only way she can find to do this is sex work, she must be ashamed of it and hide it. (Castaneda et al. 1996 : 240)

Selon l'étude des mères TdS au Mexique de Castaneda *et al.*, le secret est ancré dans leur pratique et est utilisé dans un processus de valorisation de leur statut maternel (1996 : 239 - 240). Le sentiment de *honte* et d'*indignité* face au travail du sexe est ainsi lié à la façon dont est vécu le stigmate de la prostitution. S'il est intégré à l'identité de la personne et à la façon dont il est vécu, cette dernière, comme Carmen par exemple, aura tendance à en avoir honte et ne pas le divulguer à son cercle social. D'autres TdS comme Morgane, qui apprécient leur travail et le perçoivent comme une forme d'émancipation de leur identité

individuelle et face à la normativité sociale de leur sexualité, auront davantage de facilité à le dévoiler à leur cercle social (Compte 2010 : 435-436). Ce qui n'empêche pas de risquer de briser des liens sociaux en cas de dévoilement. Morgane a eu de lourds problèmes relationnels avec sa mère à la suite de sa décision d'entrer dans le milieu. Sa sœur l'a également beaucoup jugée, bien qu'elle la soutienne dans la situation problématique actuelle. Le vécu du stigmatisme pour certaines dépend également de son contexte et par qui il est projeté.

Certaines, comme Mila, Luba, Rihanna ou Cassandra dépendent cependant de ces liens sociaux pour des raisons affectives, mais également pour des raisons pratiques, car ce sont les proches qui gardent les enfants au pays, durant la période d'activité en Suisse de la mère. Leur organisation fonctionne comme un système dans lequel la source du capital est due à la famille en échange des soins apportés à leurs enfants (Thiévent 2010 : 154-155). Un échange inéquitable, car le plus souvent, elles entretiennent toute leur famille grâce à cette source financière. Ainsi, Cassandra explique pourquoi elle ne veut pas dévoiler son activité : « Parce que je ne veux pas les décevoir. [...] Je sais qu'ils seront déçus d'apprendre que je fais ça, mais je le fais pour eux. » La famille de Luisa, qui a appris la nouvelle il y a des années, n'a pas mal réagi, à l'exception de l'un de ses frères, car « ils ont compris que je faisais ça pour eux. » Ces TdS restent toutes dans l'anonymat, car elles craignent les conséquences sur leurs liens affectifs et pratiques avec leur famille en cas de dévoilement.

La situation est également délicate pour Cassandra, en couple avec le père de son enfant depuis dix-sept ans : « j'ai peur qu'il me voie autrement. » Dans ce cas, la peur de perdre le lien affectif et pratique et couplé à celui de la crainte de jugement de son partenaire. Ce jugement s'inscrit dans le *stigmatisme de la putain* qui, par le dévoilement, entacherait non seulement son image de mère, mais également celui de conjointe et de femme. Cacher l'activité prostitutionnelle est un moyen de ne pas être associé à la putain, à la femme qui fait de sa sexualité, un revenu, mais également celle qui a une sexualité en dehors de sa relation exclusive avec son partenaire (Pheterson 2001 : 96-101). Si la seule sexualité licite d'une femme serait la reproduction, cacher celles qui la transgressent revient à tenter de préserver l'image de l'institution qui lui est rattachée : celle de la famille (*Ibid.* 28-29).

Pour certaines des TdS rencontrées, leur partenaire ou ex-partenaire sont ou étaient au courant de leur activité dans le milieu. Morgane ayant d'ailleurs rencontré son ex-partenaire et père de ses enfants grâce au travail du sexe, affirme n'avoir jamais eu de conflits dans sa relation amoureuse, concernant son travail :

[...] Puis, sincèrement, du moment que j'avais le soutien de mon conjoint, qu'il me jugeait pas, que je travaille ou que je travaille pas, l'avis des autres, de tout le monde autour, tant que j'étais bien avec ma famille, avec mes enfants, deux, trois amis et tout, ça me suffisait amplement, en fait.

Un soutien qui l'a semblé essentiel, encore actuellement, devant se battre pour récupérer la garde de ses filles. Son ex-conjoint l'aide dans les démarches administratives, témoigne pour son affaire à l'Office cantonal de la protection des mineurs et lui garantit le droit de visite de ses filles lorsqu'il les garde en fin de semaine. Le maintien d'un lien et d'un soutien social malgré la connaissance de l'activité de la mère et la rupture amoureuse peut avoir un lien avec une socialisation et connaissance du milieu du travail du sexe du partenaire en tant que client. En effet, il arrive que de par leurs expériences en tant que clients, ces derniers acquièrent une certaine connaissance, respect et compréhension de la réalité des TdS (Gil 2012 : 147-149).

Cependant, les relations de couples amoureuses (TdS /conjoint) peuvent se complexifier lorsque le soutien du conjoint dans la confiance se transforme en contrôle de l'activité, les rapprochant dangereusement de la relation du couple TdS / proxénète (Bryen 1999 :127-128). Bien qu'elle ne qualifie pas son ex-mari de « proxénète » à proprement parlé, Charlotte a vécu une expérience qui s'y apparente dans un certain contexte de dépendance, de contrôle et d'entretien financier :

Oui bah, nous [elle et son ex-mari], on avait décidé ça ensemble. J'ai commencé avec le téléphone rose et puis on m'a demandé si je viens aussi à domicile. Et j'ai lancé un montant que j'ai trouvé super élevé, genre, une heure coute cinq-cents francs et j'ai trouvé ça wow ! Et il [le client] a dit : « ok. »
[rires]

Vivant à l'étranger avec leurs deux filles, elle garantissait l'entretien financier de la famille en travaillant dans plusieurs salons en Suisse romande et allemande. La relation se détériorant et la distance géographique avec sa famille et ses filles qui, de plus, finissaient l'école obligatoire, lui ont donné envie de quitter le travail du sexe et de dévoiler la nature de ses revenus à ses enfants :

[...] Et je pense aussi que la relation avec mon mari s'était péjorée d'une telle manière que je voyais pas pourquoi j'étais vraiment là que pour le financer. [...] Voilà, j'étais rarement là, donc il y avait beaucoup de manipulation aussi de la part de mon ex-mari qui n'était pas si content que je veuille arrêter tout. Voilà, c'était difficile [le dévoilement], mais voilà, nécessaire je trouve, parce que je voulais pas qu'elles entendent ça d'un autre côté, voilà.

S'en est poursuivi, un divorce difficile dans lequel son ex-mari a fait pression en dévoilant le passé professionnel de la mère aux autorités juridiques afin d'obtenir la garde de leurs filles. En conséquence, Charlotte est allée se renseigner auprès de l'association zurichoise FIZ¹⁰ :

[...] Et là, on m'avait dit, mais il faut que je dénonce que mon mari est un proxénète et tout. Et ça, j'avais pas du tout envie de le faire. Parce que oui, ça s'était pas passé comme ça. Ça s'était peut-être développé dans un truc comme ça alors après, j'étais aussi pas très jeune, mais j'étais pas très expérimentée.

L'ambiguïté de la relation et son évolution vers une tendance au contrôle et à la manipulation montre à la fois le flou autour de la définition légale, sociale et idéologique du rôle et de la figure du proxénète, mais également, une hiérarchisation des comportements masculins, qui selon leur étiquette, viennent renforcer une séparation stéréotypée entre le proxénète abusif et le mari aimant (Pheterson 2001 : 64-89). Cette hiérarchisation s'inscrit dans le contexte du large spectre de la violence et des inégalités de genre dont certaines (qu'elles soient TdS ou non) renoncent à dénoncer de peur des représailles (*Ibid.* : 89).

Le secret de la profession auprès de la famille et des conjoints, bien que perçu comme nécessaire, est vécu comme un poids, voire une souffrance. Néanmoins,

¹⁰ Association très active en Suisse allemande, spécialisée dans le soutien des personnes victimes et la lutte de la traite humaines (Bugnon *et al.* 2009 : 35,42)

il exerce plusieurs fonctions. Il les préserve d'une forme de jugement et de discrimination découlant du stigmate de la profession. Il permet aux TdS qui ont intégré le stigmate de la prostitution, une réaffirmation de son rôle de mère, voire de femme, construit dans une normativité, rejetant le travail du sexe comme honteux et indigne (Comte 2010). Il sert à maintenir les liens familiaux, pour des raisons affectives et pratiques, mettant en place un système d'échange inéquitable impliquant leur silence contre les bons soins apportés à leur·s enfant·s gardé·s par leur famille et conjoints durant leur absence. Les relations avec les conjoints peuvent également être entachées par le dévoilement ou non de l'activité. Le cas de Morgane montre cependant un soutien apporté de la part de son ex-conjoint pouvant s'expliquer par la familiarisation du milieu en tant que client. Le cas de Charlotte, en revanche, souligne l'ambiguïté de la nature et de l'évolution de relations amoureuses, empreint à de la manipulation et du contrôle s'inscrivant dans le spectre de la domination masculine dans les relations hétérosexuelles (Pheterson 2001 :128-129).

Dévoiler ou conserver le secret ?

Si le secret envers la famille et le conjoint dépend du contexte et du vécu de la situation des TdS, le secret envers leur·s enfant·s, surtout lorsqu' ils·elles sont jeunes (avant l'adolescence), semble majoritairement une évidence. Le contexte du questionnement de la révélation revêt principalement de la cohérence et la pertinence pédagogique pour l'enfant. Elles considèrent toutes qu'un bébé ou un très jeune enfant n'est pas en âge de comprendre ou doit être préservé des mécanismes du monde du travail du sexe. Le questionnement, qui peut être vécu comme une pression, devient plus évident quand l'enfant est en âge de comprendre la sexualité ou « a des questions, notamment sur le sexe » (Charlotte). Luba exprime justement la crainte que son enfant découvre son activité lorsque qu'il sera en âge de comprendre. Mais jusqu'à ce stade, l'activité envers les enfants est bien souvent simplement tue, remplacée par une profession alibi ou vaguement explicitée comme sortant de leur espace de compréhension : « J'ai dit : « maman, elle fait un travail pour adultes, ça concerne pas les enfants, mais si vous avez des questions, n'hésitez pas. » » (Morgane).

Cependant, certaines comme Cassandra, comptent sur ses collègues dans une situation similaire pour ne pas dévoiler son secret. En effet, provenant d'un petit village en Roumanie d'où plusieurs femmes sont venues à Lausanne pour pratiquer, le secret semble bien fragile. Quand je lui ai demandé si elle ne craignait pas que le secret soit dévoilé, elle m'a répondu que non, car elle n'est justement pas la seule du village dans cette situation. Une coalition et solidarité qui rend compte d'une construction d'identité collective par la socialisation d'un environnement et contexte commun entre les TdS (Gil 2012 : 73-74). À cette solidarité s'ajoute un travail de couverture, leur garantissant à la fois le secret de la nature leur activité, mais également de ne pas avoir à mentir au quotidien, ainsi qu'une logique saisonnière ou intermittente dans les périodes de travail, renforcée par la pluralité des TdS dans cette situation. L'intermittence de travail est importante pour les TdS migrantes européennes, car elle leur garantit une circulation migratoire entre la Suisse et leur pays de résidence/ origine, sans avoir à justifier leurs aller-retour suspects à leur familles et leur·s enfant·s.

Pour d'autres, le travail de couverture est suffisant. La majorité d'entre elles choisissent des métiers comme « barmaid », « femme de ménage » ou « femmes de chambre », ainsi que « masseuse ». Le premier permettrait de justifier des horaires nocturnes, est souvent employé lorsque la mère travaille dans le même pays de résidence que son· ses enfant·s. Le travail de masseuse n'est qu'un semi-mensonge, car il omet l'acte sexuel général implicite (massage érotique) ainsi que l'acte sexuel final (finition pour permettre l'éjaculation), le détachant ainsi de la prestation des massages érotiques, voire du travail du sexe et de se placer en dehors du stigmatisme qu'il implique (Comte 2010 : 432). Les deux autres emplois de couverture s'inscrivent dans le domaine de l'« housework » ou « domestic work », que l'on retrouve dans d'autres études (Castaneda 1996, Rivers-Moore 2010), bien que non représentatifs des revenus engendrés par le travail du sexe, correspondent aux attentes sociales et aux compétences socio-économiques des enquêtées. En effet, la plupart des TdS qui utilisent cet alibi, n'ont pas de diplômes et ont peu ou pas d'expériences professionnels. De plus, étant des métiers genrés et souvent délégués à une population de classe modeste et migrante, ils renforcent ainsi la crédibilité et la respectabilité par les attentes et reconnaissances sociales qui en découlent (Gil 2012 : 88-89.)

À l'exception de Morgane qui maintenait simplement une distance morale et pédagogique entre son travail et ses filles, toutes utilisent ou ont usé, la distance géographique comme stratégie de maintien du secret :

[...] Bien que je sois tout à fait pour que le travail du sexe soit légal et je trouve qu'il faut reconnaître les compétences que ça demande et tout. Mais alors pour ma famille ? J'ai quand même préféré qu'il y ait une distance. Autant que j'en ai pas parlé non plus, donc que je suis pas honnête. Et comment expliquer ça à un enfant de quatre ans ? Ça n'a pas de sens. (Charlotte)

L'avantage est qu'en plus de ne pas avoir à mentir au quotidien (calculer ses horaires en fonction de sa vie de famille, se cacher, trouver des excuses sur l'instabilité des horaires et revenus), il permet de séparer les deux sphères, en deux espaces et deux périodes distinctives et symboliquement, les deux statuts socialement inconciliables. Cependant, ce n'est pas sans difficulté ni sans risques. Certaines expliquent craindre que leur·s enfant·s l'apprennent, lors de leur venue en Suisse : « Je veux amener mon fils ici en vacances, mais j'ai peur parce que je suis enregistrée avec ce travail [...] et si on croise un client... » (Cassandra) D'autres ont des anecdotes relatant un ressenti similaire. Carmen confie également sa peur d'une visite de ses enfants. Pour s'assurer que cela ne se produise pas, elle n'a jamais donné l'adresse du salon où elle travaille (et loge), et s'est toujours arrangée pour les retrouver en Espagne. Elle se souvient d'une fois où elle avait esquivé le dévoilement de son activité lorsque ces enfants voulaient lui envoyer un cadeau pour la fête des Mères.

Les conséquences de la séparation géographique comme garante du secret est qu'il rend imperméables, non seulement les deux sphères individuelles dans lequel les TdS vivent (travail du sexe et famille), mais également leur emprunte dans les espaces géographiques (TdS en Suisse/ vie de famille hors de la Suisse) qui leur sont attribués. Le jonglage entre ces « deux mondes », les mettant dans une position « d'entre-deux monde », leur empêche une intégration sociale sur le sol suisse, une connexion avec une éventuelle communauté locale et l'envisagement d'un établissement permanent (Morokvasic par Thiévent 2010 : 154).

Le questionnement gravite également sur la protection de son·ses enfant·s afin de le·s préserver du stigmatisme de la prostitution et de ses conséquences :

[...] Dans une société qui stigmatise, dans une société qui discrimine, d'avoir aussi une discrimination et de stigmatisation portée sur les enfants. C'est aussi pour ça qu'elles le disent pas et la peur aussi que l'on puisse retirer la garde des enfants aux mamans, sous prétexte qu'elles font le travail du sexe. [...]
(Anne, comité de Fleur de Pavé)

En effet, pour certaines, le secret est évident lorsqu'il y a une intégration forte du stigmatisme. Il montre que la peur de perdre le respect ou de mettre les enfants en état de choc est présente chez les mères TdS. De plus, il peut résider une crainte de reproduction sociale du stigmatisme qui causerait l'entrée des enfants dans le travail du sexe (Pramikumara, Goh 2016 :50-51). Carmen défend son opinion sur le secret en affirmant que c'est un manque de respect de le dévoiler à ses enfants. Elle confie avoir craint que ses enfant·s subissent des moqueries, voire une discrimination en cas de révélation ou de découverte lorsqu'ils étaient jeunes. Des conséquences réelles, car c'est ce qu'ont subi les filles, en particulier l'aînée de Morgane, à la suite de la dénonciation publique de l'activité de leur mère par le fils de la voisine :

Ça fait quand même quelques années et ça a duré sur plusieurs années, parce qu'en fait ça, a commencé par des coups, des moqueries. Après quand je disais : « tu réagis pas aux moqueries » -parce qu'au début, elle réagissait elle pleurait et tout, donc ils sentaient qu'ils avaient une emprise. Après, j'ai dit : « tu réagis plus », donc ils ont commencé à la taper autant la sœur que le frère [le fils de la voisine] et tout. [...]

S'en est suivi l'agression sexuelle et verbale de la part du fils de la voisine sur la fille aînée de Morgane, qui les ont conduits dans une longue et conflictuelle procédure juridique qui n'a pas abouti à l'inculpation de l'agresseur, mais à celle de Morgane, lors de l'évolution de l'affaire, par l'Office cantonal de la protection des mineurs.

[...]Et puis du coup, qu'est-ce que l'école a proposé ? Au lieu de renvoyer l'enfant un jour, ils ont fait manquer ma fille une heure le matin et une heure le soir. C'est-à-dire, elle allait une heure plus tard à l'école et elle revenait une heure plus tôt pendant un mois, pour éviter de croiser son agresseur, au lieu de renvoyer l'enfant. Donc moi, j'ai dit : ça c'est pas possible, il faut la changer d'école et tout. » La protection des mineurs ont dit: « non, on va pas faire ça. » Alors que moi j'ai demandé, je dis : « moi, je suis prête à l'accompagner plus loin, même à faire le trajet avec elle. » Et ils ont dit : « non, c'est vous le problème, vous arrêtez de travailler. [...]»

Les conséquences de discrimination, marginalisation et report du stigmatisme de la prostitution sur les enfants des TdS sont bien réels, quel que soit le régime politique dans lequel il s'inscrit. Cependant, il n'est pas inhérent au travail du sexe, mais bien à la stigmatisation sociale que subissent les acteur·ice·s du métier qui, selon les contextes politiques et législatifs, refusent de demander de l'aide aux institutions sociales, de peur de perdre leur garde parentale (Duff et al. 2015 : 1044). En Suisse, en principe, il n'y aurait aucune base légale pour interdire une TdS en règle et déclarée d'avoir des enfants. Pourtant, suite à sa dénonciation publique, Morgane a perdu la garde parentale.

Certaines peinent à révéler leur secret à leur·s enfant·s, car elles craignent de perdre leurs liens affectifs. La perte du respect, de la dignité, présente dans la conservation du secret, qui pourrait briser l'identité, le statut de la mère en cas de révélation :

[...] Et maintenant on a une super bonne relation, mais alors, il y avait des temps très très difficile. Et je pense que le plus difficile quand même, étant mère et travailleuse du sexe, c'est le stigmatisme. C'est aussi après quand j'ai commencé l'assistance sexuelle, j'ai demandé à mes filles, si je peux maintenant, aller en public et en parler, parce qu'après le stigmatisme retombe sur elles, forcément, maintenant, avec Internet et tout. Et une a dit que bon, c'est assez logique après tout mon parcours : « Et t'es adulte, tu fais ce que tu veux ». Et l'autre a pensé : « Ah, mais c'est quand même un peu difficile non ? Qu'est-ce que je dis, si on me demande, mais et ta mère elle fait quoi ? ». Non, c'est pas si facile à assumer parce qu'elle a pas envie d'assumer ça à ma place. Donc ça, c'est une difficulté. (Charlotte)

En effet, le statut de « fils ou fille de pute », perçu socialement comme une insulte, renvoie à une contamination de l'identité des enfants par la transmission du stigmate, par les liens maternels dont l'identité est tarie ou « spoiled » (Dodsworth 2014 :101). Certaines relations entre les mères et leur·s enfant·s se sont brisées pendant un certain temps, suite à la révélation. En effet, Luisa raconte que son fils lui en a voulu énormément et n'a pas bien réagi à la révélation. C'est la raison que donne Carmen, mais également, Magdalena de ne pas révéler leur secret, quand bien même leur·s enfant·s soit·ent adulte·s aujourd'hui. : « Imagine, toutes ces années sans rien dire, il comprend enfin d'où vient l'argent, ce que je faisais quand j'étais pas à la maison, non je pourrai jamais. »

La question du dévoilement ou non de l'activité des TdS envers leurs enfants relève d'un choix individuel qui, cependant, peuvent donner lieu à des débats collectifs et devient une question centrale dans la conciliation des statuts professionnels et maternels :

Une fois, mais ça fait des années, il y avait encore une psychologue à Aspasie, elle voulait faire un groupe de parole, avec des mères travailleuses du sexe, mais seulement sont venues les grand-mères en fait. [rires] Et puis, il y avait presque eu une dispute sur le fait de « il faut le dire, il faut pas le dire ». Je sais pas. C'est que tout le monde a sa vision de qu'est-ce que ça doit être une bonne mère.[...] (Charlotte)

Quelle que soit l'opinion, le débat se focalise sur le bien-être de l'enfant, qu'il soit exposé au stigmate que subit la mère ou dans le secret. Certaines, comme Charlotte ou même une intervenante de Fleur de Pavé sont très critiques face à cette question. L'ancienne TdS explique qu'il ne faut pas sous-estimer la compréhension des enfant·s et leur curiosité et que leur cacher peut avoir de lourdes conséquences sur leur relation avec leur mère. L'intervenante rejoint cette opinion en affirmant que certaines mères qui pratiquent depuis longtemps et ont leur·s enfant·s sur le sol suisse comme Magdalena se voilent la face en pensant que ces derniers ne sont pas au courant de l'activité. Le contexte de la

situation, l'âge de l'enfant, la distance géographique, la relation, la volonté de quitter le TdS du sexe sont également pris en compte dans ce questionnaire.

Coming out, outing et dénonciation

Cependant, il peut arriver que la mère se voie confisquer ce choix de dévoilement ou de conservation du secret d'activité. Plusieurs enquêtées ont subi une pression externe les amenant à faire un « coming out » auprès de leur·s enfant·s. C'est le cas de Luisa qui a maintenu son activité secrète jusqu'aux dix-sept ans de son fils, avec qui elle n'entretenait pas une bonne relation à cette époque. Elle explique avoir ressenti une pression de sa part, lui demandant fréquemment de l'argent et s'est sentie obligée de lui annoncer : « Si tu peux avoir cet argent, une maison, des études, c'est parce que je suis une pute. Oui, maman est une pute. » Entretenant son fils et toute sa famille grâce à son activité pendant plusieurs années, le dévoilement rend compte de la fragilité de ce système d'échange inéquitable auquel les TdS migrantes font souvent usage, pouvant se briser lorsque le secret est rompu. Cependant, le « coming out » sous pression ou volontaire, est utilisé comme tentative afin de rétablir cet équilibre, à travers une certaine reconnaissance de l'effort fourni par la mère. La relation passe donc du statut du secret par honte ou protection de son statut maternel, à une certaine reconnaissance publique de son statut de TdS par son cercle social. Ce « coming out » peut également servir à justifier l'apport financier lors de l'activité, tout comme celui de l'arrêt des revenus en cas de sortie du milieu :

G : Et puis est-ce que pendant cette période-là, vos enfants étaient au courant que vous faisiez ce travail ?

Charlotte : Non, elles étaient trop petites et se posaient des questions, mais je sais plus qu'est-ce qu'on a raconté. Mais au moment où j'ai quitté le travail du sexe, j'ai dû faire un « coming out » parce que j'ai dû expliquer que c'est fini les deux voitures, c'est fini l'école privée, c'est fini le luxe et retour en Suisse. Et ça, c'était difficile parce qu'elles avaient dix et douze ans. Donc, difficile de l'expliquer. Voilà, j'étais rarement là, donc il y avait beaucoup de manipulation aussi de la part de mon ex-mari qui n'était pas si content que je veuille arrêter tout. Voilà, c'était difficile, mais voilà, nécessaire je trouve, parce que je

voulais pas qu'elles entendent ça d'un autre côté, voilà. Et voilà qu'elles comprennent quand même qu'elles ont bien vécu de ça, mais c'est fini.

Ici, Charlotte a subi plusieurs facteurs de pression. D'abord, celui du besoin de justification de l'arrêt de ces revenus, car, quittant le travail du sexe, cela engendrerait un changement majeur du style de vie de sa famille. Mais le deuxième facteur de pression, exercé par son ex-mari, rend compte d'une volonté de réaffirmer une certaine indépendance, par le choix de dévoilement. Par ce geste, elle s'attribue son récit afin que ce dernier ne soit pas instrumentalisé par son ex-mari. La reconnaissance du statut de TdS grâce au dévoilement de l'activité, s'exerce ici dans une optique d'« empowerment », ainsi qu'un refus d'être dépendante ou instrumentalisée par la parole externe. Un acte venant briser l'image monochrome des TdS dépendantes, soumises et sous l'emprise auquel la stigmatisation sociale ôte tout droit à une visibilité et parole qui leur est propre (Gil 2008 : 28-29). Cependant, le choix de l'acte du « coming out » est à nuancer, car sous une pression externe, il se rapproche d'un « outing » contraint par une justification ou par la menace de l'instrumentalisation de la parole. Sans la stigmatisation de leur activité, les TdS auraient une bien meilleure marge de manœuvre quant au dévoilement de leur activité - si fut-il encore office de débat- ainsi que dans l'organisation et la conciliation de leur travail et rôle de mère, de manière générale (Duff et al. 2015 : 1051).

La tension entre le « coming out » délibéré et sous contrainte est dépassée lorsqu'il s'agit d'une dénonciation au détriment du consentement de la TdS concernée. Selon Morgane, qui a subi le dévoilement de son activité par le fils de sa voisine, il s'agit d'une dénonciation publique dans une optique d'humiliation sociale, lui coutant ses droits et ses capacités d'assumer son statut de TdS et de mère. Peu après l'agression sexuelle et verbale du fils de sa voisine sur sa fille aînée, qui l'avait battu pour se défendre, une prise de contact avec le père de l'agresseur a été faite :

[...] Et du coup, il [le père de l'agresseur] est venu me menacer sur Facebook et j'ai transmis ces messages à la protection des mineurs et à la police. Il m'a dit : « c'est vrai que ta fille, elle a agressé mon fils ? » Donc, c'était soi-disant

ma fille qui avait agressé son fils. Je le fais : « ton fils, il a agressé ma fille. Il l'a touché aux parties intimes. Il l'a traitée de fille de pute, fille du diable. ». Qu'est-ce qu'il a rétorqué ? Il m'a envoyé une annonce Anibis de moi, de la rubrique érotique comme légitimation du fait que son fils avait agressé ma fille. C'est-à-dire que moi, je suis pute, c'est normal que son fils... Donc puis il a dit après, je sais plus quoi : « bon, on se verra au tribunal. » Et c'est vrai que c'est moi qui ai tout pris en fait, en définitive. [...]

La réponse frappante du père de l'agresseur de la fille ainée de Morgane renvoie directement au dévoilement public de son statut de TdS dans le but de décharger la culpabilité de son fils. Par ce geste, il la rend coupable des agissements de son fils, car son statut de TdS véhiculerait une image de mère irresponsable, qui montrerait le mauvais exemple à ses filles. Il montre la conception véhiculée par le stigmatisme de la prostitution, qui est celui de la femme « dangereuse » ou « coupable » d'impudicité et de provocation, morale, criminelle, sociale et idéologique qui mériterait les sévices qui lui sont administrés. Une fois de plus, cette conception s'inscrit dans le *stigmatisme de la putain*, auquel on reproche d'avoir provoqué ce qu'elle subit (Pheterson 2001). La tension entre intimité et propriété publique est également mise en avant ici par le fait de justifier un attouchement sexuel non consenti par une annonce érotique publique vendant des prestations sexuelles. La confusion est à remettre dans le contexte de la manière de catégoriser le travail du sexe selon l'idéologie politique. L'amalgame entre marchandisation des corps et prestations sexuelles tarifées, couplées à celle du désir dans le sexe par les détracteurs du travail du sexe, mène à penser que les TdS n'ont pas le contrôle sur leur propre corps et proposant une sexualité tarifée, elles n'auraient aucune conception de l'intimité en dehors de leur espace de travail (Gil 2008 : 25). Une conception problématique, frappante dans cette situation qui participe également à l'autorisation de nombreux viols de certains clients au sein même du milieu prostitutionnel (Pheterson 2001 : 64-69). Elle rejoint le spectre des inégalités et violences de genre perpétrées par la domination masculine, justifiant tout type de violences envers les femmes.¹¹

¹¹ En effet, d'après Pheterson (2001), n'importe quelle femme suspectée d'être une putain (incluant les non TdS), dépendant ainsi de la perception patriarcale, est réprimandée, cette dernière étant perçue comme justifiée, méritée pour son impudicité. Je ne peux m'empêcher de penser à des récits de personnalités féminines célèbres qui ont subi le *stigmatisme de putain* pour

De plus, la défense de Morgane étant compromise par son statut de femme, de TdS, face à un homme, mais également par son manque de ressources (n'avait pas d'avocats), l'agresseur a été acquitté. La réprimande du dévoilement public de son activité a également été exercée par des institutions comme l'Office cantonal de la protection des mineurs qui ont préféré retirer sa garde parentale plutôt que de légiférer sur la protection des mineurs face à l'accès aux images sexuelles et pornographiques. Le manque de ressources, la hiérarchisation des rapports de force et le *stigmat* de *putain* qui pèse sur son identité, l'ont mise automatiquement dans le rôle de coupable, lui retirant ses compétences et droits parentaux, mais également le choix et la manière du dévoilement de son activité et finalement, ses droits et capacités d'exercer le travail du sexe.

La question du secret est importante pour les TdS mères, néanmoins elle ne reste pas moins une charge et une souffrance pour certaines. Le débat sur le dévoilement ou non de la profession aux enfants, quel que soit leur âge, est peu développé dans les études sur les mères TdS et la relation qu'elles entretiennent avec leur·s enfant·s. Vaguement mentionnée, cette question est pourtant centrale dans leur parcours de vie, car elle témoigne à la fois de leur gestion et de leurs ressenti sur la conciliation des deux statuts. De plus, il est nécessaire de rappeler son importance comme symbole de réaffirmation de sa parole et de son récit qui peut malheureusement, être instrumentalisé et pousse certaines à se dévoiler malgré elles, voire être usurpé à des fins d'humiliation publique. Le secret, comme le dévoilement, est un choix qui devrait revenir aux TdS seules.

avoir fait preuve d'impudicité et n'ont pas été prises au sérieux, ni défendue lorsqu'elles ont été attaquées dans leur vie intime et privée car cet acte était considéré comme justifié et mérité. Un exemple très populaire est celui du dévoilement public et non-consenti de la sex-tape de Pamela Anderson et Tommy Lee, justifié car étant sexualisée à travers les médias et son travail (*Baywatch*, *Playboy*), son corps et sa sexualité ont été explicitement considérés par comme relevant de l'ordre public (voir *Pamela Anderson, a Love Story*, Ryan White, 2023).

Conclusion

Le but de cette recherche était de comprendre comment se déployait la conciliation de la maternité et du travail du sexe à travers les récits des mères TdS, la plupart migrantes, face au stigmatisme de la prostitution et à la normativité du statut maternel. Cette dernière s'organise différemment selon l'intégration du stigmatisme, mais également, selon le statut migratoire, les ressources économiques, la situation familiale et relationnelle des TdS. Si les deux statuts sont inconciliables socialement, ils sont cependant interdépendants à travers le parcours des enquêtées qui tentent de rejoindre leur idéal de maternité (responsabilité, sacrifice et focalisation sur le bien-être et l'avenir de son·ses enfant·s) en entrant justement dans le travail du sexe. En effet, la majorité d'entre elles, sont entrées dans le milieu après avoir eu leur·s enfant·s. Cependant, ce n'est pas pour autant que leur travail est perçu comme une activité valorisée et nombreuses sont les mères qui souhaitent ou ont quitté le travail du sexe. Pour la plupart, les enfants représentent à la fois une porte d'entrée et une porte de sortie dans le milieu du travail du sexe. Le stigmatisme de la profession ayant tendance à invisibiliser leur statut maternel, certaines voient en cette sortie, une opportunité de le revaloriser.

L'inconciliation sociale du statut maternel et de TdS engendre une double pénalisation pour le parcours des TdS mères, qui subissent à la fois, la stigmatisation du caractère déviant de leur activité et de leur rôle de mère. En effet, marginalisées du reste de la population par leur activité, cette dernière les exclut des normes de la « bonne mère ». De plus, certains stéréotypes concevant la prostitution comme un environnement violent, illicite, voire criminel, faisant d'elles à la fois des coupables et des victimes, s'opposent socialement à la figure parentale responsable, mature et stable (psychologiquement, physiquement, financièrement et moralement). Ainsi, cette double pénalisation prend la forme d'un jugement social, remettant en question leurs compétences et leur statut maternel et dans certains cas, en leur retirant leurs droits parentaux. Mais cette discrimination passe également vers une intégration des stigmates poussant certaines à devoir justifier leurs compétences maternelles. Enfin, cette justification peut prendre paradoxalement la forme d'une revalorisation du

travail du sexe grâce aux revenus engendrés, leur permettant une indépendance, une responsabilisation, voire une émancipation, venant complexifier les dynamiques genrées d'un système économico-sexuel à travers la conciliation de leur travail et leur vie de famille.

Les différents parcours migratoires des TdS sont une dimension supplémentaire à la façon dont sont conciliés les statuts professionnels et maternels. Ils rendent compte à la fois d'une gestion à distance de cette conciliation, ainsi que certaines inégalités face à cette dernière. En effet, la distance permet de séparer les sphères familiale et professionnelle, facilitant ainsi, la conciliation du travail du sexe et la parentalité. Cependant, certaines difficultés liées à la distance et aux revenus apparaissent. Des inégalités économiques témoignant d'une réelle précarité pour certaines, qui, couplé à une irrégularité ou instabilité migratoire compromet la gestion de la conciliation et peut avoir de lourds impacts sur leurs conditions de travail, ainsi que leurs liens familiaux et parentaux. Ces inégalités sont renforcées à la fois par certaines lois encadrant le pourcentage octroyé aux tenanciers·ères de salons, ainsi que du cadre légal régulant l'immigration.

Le secret de l'activité aux proches et aux enfants constitue une forme tangible de l'inconciliation sociale des statuts professionnels et maternels. Pratiquement absent ou peu développé à travers les études sur les mères TdS, son omission a tendance à le voir comme une logique due à la stigmatisation du milieu, venant renforcer ainsi l'inconciliation du travail du sexe à une quelconque sphère privée, familiale, parentale, sans questionner la façon dont il est vécu et les raisons qui poussent les TdS à le préserver. Toutes ont, ou du moins, ont voulu cacher leur activité à leur·s enfant·s afin de protéger leurs liens, leur statut maternel, ainsi que de le·s préserver du stigmate de leur profession. Le dévoilement pour certaines a été une façon de revaloriser leur statut maternel par la reconnaissance du travail du sexe comme un moyen de garantir une stabilité financière pour leur·s enfant·s et leur famille. Pour d'autres, la pression externe ou une dénonciation à leur insu ont été vécues comme un moyen d'exercer un certain pouvoir sur leur statut à des fins de contrôle ou d'humiliation publique leur faisant perdre leurs compétences et droits parentaux. Le secret de l'activité est un enjeu important, car il prend la forme d'un débat interne à la profession. Il montre ainsi un besoin de reconnaissance de l'indépendance des TdS face à la gestion de leur travail et du statut qu'elles portent, mais il est également un

moyen pour certaines de se réapproprier leur récit et leur parole qui, dans le milieu, sont souvent invisibilisés, usurpés, voire instrumentalisés par l'espace public et politique.

Étudier la conciliation des TdS à leur sphère privée, familiale et parentale, rejoint l'étude des inégalités et rapports de genre. En effet, les violences sexistes, la précarité, l'immigration, la maternité, les inégalités économiques et leur rapport au marché du travail ne sont pas forcément spécifiques au travail du sexe, mais touchent de nombreuses femmes. Le cadre scientifique spécifique au travail du sexe peut montrer l'impact du stigmate de l'activité et du milieu venant exacerber ces inégalités et problématiques sociales. Cependant, il en résulte paradoxalement, un danger de stigmatisation de cette population, la cantonnant exclusivement à son milieu, l'écartant ainsi de son statut de mère, épouse, partenaire et femme (Pheterson 2001). Un cercle vicieux qui ne dessert, ni la lutte contre la stigmatisation du travail du sexe, ni celle contre les inégalités et violences de genre.

À l'issue de cette recherche, plusieurs limites peuvent être observées. Elles relèvent à la fois de l'ordre méthodologique, soulignant des problématiques spécifiques au terrain, à l'engagement et la position scientifique, ainsi qu'à l'éthique de la recherche. Elles questionnent le rapport du · de la chercheur · euse à son sujet, sa capacité à s'en distancer et à réagir à certaines difficultés rencontrées sur le terrain.

Étant étrangère à ce terrain, la confiance envers les enquêtées a été difficilement instaurée. En effet, nombreuses sont celles qui ont refusé à faire partie de l'enquête, de répondre à certaines de mes questions ou ne précisaient pas certains éléments importants pour ma recherche. En conséquence, certaines données sont manquantes, imprécises ou omises. Bien que mon lien avec Fleur de Pavé ait amené une certaine confiance, la difficulté réside en une capacité à récolter l'information de façon spontanée quand l'opportunité se présente, ne sachant jamais si elle surviendra une seconde fois dans l'enquête. Une étude sur une période prolongée donnant la possibilité de rencontrer à plusieurs reprises et de suivre les enquêtées, permettrait ainsi d'acquérir un climat de confiance supérieur et ainsi, d'augmenter la qualité et la quantité de données récoltées.

Intrinsèquement lié à la difficulté de récolter des informations en situation spontanées de passage et dans un climat de confiance faible, le consentement à la recherche n'est pas systématiquement explicité aux personnes présentes lors des observations. Bien que ma présence et mon étude aient été présentées aux TdS, ainsi que le consentement à ces derniers demandés de façon explicite, le consentement à récolter des informations lors des discussions informelles et de passage était implicite pour plusieurs raisons. La principale est qu'il permet de réduire la perturbation de la présence du· de la chercheur·euse et ainsi conserver une spontanéité relative lors des observations. Mais se cache derrière, une crainte de se risquer à un refus de participation en cas de demande explicite à la récolte de données. Un comportement qui peut rapprocher le· la chercheur·euse des risques d'instrumentalisation des discours rapportés pour servir son enquête, d'où l'importance d'explicitier la transparence des moyens de récoltes de données. Une étude sur une période prolongée, mais également un engagement explicite envers le terrain, pouvant prendre la forme d'une recherche-action ou en association avec les institutions du milieu permettrait un apport de confiance ainsi qu'un cadre explicite et clair de recherche, atténuant ainsi la crainte de refus ou de négociation à la récolte de données. Cet engagement scientifique s'inscrit dans le débat sur l'éthique et la scientificité des enquêtes-actions et plus largement, du rapport du· de la scientifique à son sujet de recherche (Roca I Escoda et Genard 2011).

Finalement, il est important de mettre en avant à la fois, une certaine inégalité quantitative des données ainsi qu'à travers la représentativité des enquêtées. Comme explicité dans la méthodologie de cette recherche, bien que la représentativité numérique ne soit pas cohérente aux méthodes, buts et finalités analytiques de cette recherche, certaines enquêtées sont davantage représentées ou m'ont délivré davantage d'informations. Ces inégalités de prise de parole peuvent comporter des risques de surreprésentation d'une certaine image ou tendance du milieu du travail du sexe, invisibilisant les autres. En effet, les enquêtées m'ayant livré leur témoignage, ainsi que celles qui ont accepté de me le livrer lors d'un entretien enregistré, sont celles qui peuvent se le permettre, car elles sont ou ont été à l'aise avec leur (ex) statut professionnel ou ont une certaine stabilité de leur statut migratoire, voire, ont un intérêt à révéler leur témoignage. Or, certaines, selon leur contexte d'activité, de statut migratoire, et leur

ressources sociales, financières, ne veulent ou ne peuvent témoigner. Il est donc important de contextualiser la situation et le parcours des enquêtées et de conscientiser son échantillon comme étant non-exclusif et exhaustif au milieu de la prostitution, car il témoigne à la fois des rapports de pouvoir et d'une forte hiérarchisation interne au milieu, rendant compte d'inégalités de liberté et de prise de parole, mais il permet également, de ne pas perpétuer ces rapports à travers son enquête.

Étant une thématique centrale lors du projet initial de recherche exploratoire, la conciliation du parcours de la grossesse et du travail du sexe a été conservée dans la grille d'entretien. Il était question de comprendre cette conciliation à travers les conditions de travail, leur rapport au corps et l'accès aux soins et suivi de grossesse. Cependant, mon enquête révélant que la majorité des enquêtées ne travaillaient pas dans le milieu durant leur grossesse (soit ont commencé après leur accouchement, soit ont arrêté de travailler durant cette période), peu d'informations concernant le sujet ont été rapportées. De plus, les enjeux d'accès aux soins et au suivi de grossesse n'entraient pas en jeu, car la grande majorité d'entre elles ont accouché dans leur pays de résidence/ origine. Cependant, il serait intéressant de se pencher sur ce sujet, car d'après le peu de données recueillies, il semble être tabou et délicat auprès des TdS. En effet, mettant en lien leur travail et leur rapport au corps, il touche à des enjeux cohérents à ma recherche comme la santé (de l'enfant et de la mère), les convictions morales et les conditions propres au travail du sexe (Sloss et Harper 2004). Il s'inscrit également dans certaines prestations mettant en rapport certaines demandes particulières liées à des fantasmes et fétichismes précis (femme enceinte, lactation), venant questionner le rapport moral à la sexualité (Musial 2014) auxquels certaines TdS ne veulent pas être liées. Cependant, comme l'explique Anne, l'impératif financier peut parfois primer sur les valeurs et la morale sexuelles, ainsi que sur leur santé. Étudier la conciliation de la grossesse au travail du sexe permet donc, également, de soulever des enjeux économiques dans les situations de précarité.

Le marché du sexe étant vaste et offrant des activités variées, il serait pertinent d'interroger d'autres acteur·rice·s de ce milieu comme les actrices pornographiques, les danseuses de cabaret, les escorts, les cam-girls, les

serveuses de bar à champagne et les dominatrices. Bien que certaines études sur les danseuses de cabaret en Suisse offrent des similarités sur le vécu et le parcours des mères de mon enquête (Chimienti 2009 ; Thiévent 2010), ouvrir le champ du travail du sexe permettrait également d'en observer les variations concernant certains enjeux comme la conciliation des statuts professionnels et maternels, le parcours de grossesse, les éventuelles trajectoires migratoires, la gestion de la vie parentale, le stigmatisme et la parentalité selon son activité. De plus, le travail du sexe pouvant être une activité intermittente ou temporaire, il faudrait également récolter des témoignages auprès des mères qui l'exercent dans ces conditions, ne se reconnaissant pas forcément en tant que professionnelles du milieu. Cela permettrait une mise en lumière de la professionnalisation des activités liées au marché du sexe et son intégration ou non chez les mères qui les pratiquent.

L'imperméabilité entre le monde social étudié et la sphère académique est une façon de légitimer la scientificité de la recherche en sciences sociales. Elle s'effectue bien souvent en se distançant *a posteriori* de recherche sur son terrain. Or, l'ethnographie consiste précisément en une imprégnation sur une période plus au moins longue, qu'il faut ensuite quitter afin de rapporter des résultats pertinents et objectifs en regagnant la sphère académique. Ce qui peut devenir problématique, car cela ouvre la voie aux dangers d'instrumentalisation, voire d'objectivation des enquêté·e·s et de leurs témoignages. De plus, dans le contexte de l'étude d'une population vulnérable et stigmatisée, les rapports hiérarchiques sont tels que l'étude n'engendre pas d'apports ni de contributions directes aux enquêté·e·s et acteur·rice·s du milieu. Les barrières entre les sphères scientifiques et du terrain étudié sont ainsi préservées à défaut d'une éventuelle collaboration et de mise en place de projets communs. Cette situation prend d'autant de sens dans le contexte des études sur la prostitution, car en la cloisonnant à un terrain spécifique, elle renforce à la fois sa stigmatisation dans le monde social et dans la sphère scientifique. En effet, les études sur la prostitution sont souvent victimes des préjugés les référant à des sujets scientifiquement illégitimes ou trop spécifiques et fermés au reste de la société. L'inclusivité des acteur·ice·s du milieu dans la sphère scientifique, permettrait une ouverture du monde social étudié, ainsi que davantage de visibilité de la population concernée et des études sur ce milieu (Clair 2016).

Bibliographie

Albera, D. (2001). Terrains minés. *Ethnologie française*, vol. 31, n° 1, 5-13.

Alsop, R. (2023). Migration and Gendered-Based Violence, dans Ali, P. et Rogers, M. *Gender-Based Violence: A Comprehensive Guide*, New York: Springer International Publishing, 385-398.

Arborio, A. et Fournier, P. (2015). *L'observation directe* [1999] Paris : Armand Colin.

Beaud, S et Weber, F. (2010). *Guide de l'enquête de terrain*. [4^e éd.] Paris : La Découverte.

Beckham, S. W., and al. (2015). 'If You Have Children, You Have Responsibilities': Motherhood, Sex Work and HIV in Southern Tanzania. *Culture, Health & Sexuality*. vol.17, n° 2, 165-179.

Benelli, N. (2011). Rendre compte de la méthodologie dans une approche inductive : les défis d'une construction a posteriori. *Recherches qualitatives*, n° 11, 40-50.

Blöss, T. (2016). Devoirs maternels : Reproduction sociale et politique des inégalités sexuées. *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 214, n° 4. 46-65.

Boumaza, M. et Campana, A. (2007). Enquêter en milieu « difficile ». *Revue française de science politique*, vol. 57, n° 1, 5-25.

Bozon, M. 2006, « Libération sexuelle ou déplacement des contrôles ? Discours, normes et conduites » in : Fassin, E. et Dorlin, E. (dir.), *Genres et sexualités*, Paris : Bibliothèque publique d'information, 145-160.

Brunetaux, P. et Lanzarini, C. (1998). Les entretiens informels. *Sociétés Contemporaines*, n°30, 157-80.

Bryen, S. (1999) *Stigmate et métier : Une approche sociologique de la prostitution de rue*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.

Castaneda, X. *et al.* (1996). Sex Masks: The Double Life of Female Commercial Sex Workers in Mexico City. *Culture, Medicine and Psychiatry*. vol.20, n° 2, 229-247.

Chauvin, S., et Jounin, N. (2012). L'observation directe, dans *L'enquête sociologique*. Paugam, S. Paris : Presses Universitaires de France, 143-165.

Chimienti, M. (2009). *Prostitution et migration : la dynamique de l'agir faible*. Genève : Éditions Seismo.

Clair, I. (2016). Faire du terrain en féministe. *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 3, n° 213, 66-83.

Comte, J. (2010). Stigmatisation du travail du sexe et identité des travailleurs et travailleuses du sexe. *Déviance et Société*. vol.34, n° 3, 425-446.

Connelly, L. (2023). Sex Work and Sex Trafficking, dans Ali, P. et Rogers, M. *Gender-Based Violence: A Comprehensive Guide*, New York: Springer International Publishing, 399-409.

Dodier, N. et Baszanger, I. (1997). Totalisation et altérité dans l'enquête ethnographique. *Revue Française de Sociologie*, vol.38, n° 1, 37-66.

Dodsworth, J. (2014). Sex Worker and Mother: Managing Dual and Threatened Identities. *Child & Family Social Work*, vol.19, n° 1, 99-108.

Duff, P., *et al.* (2015). Sex Work and Motherhood: Social and Structural Barriers to Health and Social Services for Pregnant and Parenting Street and Off-Street Sex Workers. *Health Care for Women International*, vol.36, n° 9, 1039-1055.

Földhazi, A. (2010). *Prostitué.e.s, migrant.e.s, « victimes de la traite » : analyses de la construction du marché du sexe en Suisse*. Thèse de doctorat en sciences économiques et sociales. Faculté des sciences sociales et économiques. Genève : Université de Genève.

Garcia, S. (2011). La construction des déviations parentales. *Mères sous influences*. Paris : La Découverte, 279-370.

Gil, F. (2008). La prostituée, une invention sociale. *Sociétés*, vol.1, n°99, 21-32.

Gil, F. (2012). *Prostitution : fantasmes et réalité*. Montrouge : ESF Éditeur.

Goffman, E. (1975). *Stigmate : les usages sociaux des handicaps*. Paris : Les Éditions de minuit.

Guionnet, C. et Rétif, S. (2015). *Exploiter les difficultés méthodologiques : une ressource pour l'analyse en sciences sociales*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes.

Hennequin, E. et Condomines, B. (2022). De la responsabilité sociale du chercheur à l'impossibilité de chercher ? L'impact des sujets sensibles. *Management & Sciences Sociales*, vol.2, n°33, 134-53.

Herzog, S. (2023). Prostitution : crise sur les lieux de travail. *Droits au logement*, n° 261, 6-9.

Ma, P. H.X., *et al.* (2019). Conflicting Identities between Sex Workers and Motherhood: A Systematic Review. *Women & Health*, vol.59, n° 5, 534-557.

Maes, R. (2019). Trahir le discours pour lui être fidèle. *La Revue Nouvelle*, vol.8, n° 8, 47-52.

Mathieu, L. (2009). Étudier la prostitution au sein de l'association Cabiria. Retour réflexif sur une expérience de recherche. *Tracés*, n°9, [En ligne], consulté le 10.03.2024, url : <https://journals.openedition.org/traces/4409>.

Mathieu, L. (2013). *La fin du tapin : sociologie de la croisade de l'abolition de la prostitution*. Paris : Éditions François Bourin.

Mathieu, L. (2015). *Sociologie de la prostitution*, Paris : La Découverte.

Mathieu, L. (2016), *Prostitution, quel est le problème ?*, Paris : La Découverte.

Maulini, S. et Ferreira, C. (2019). Réhabiliter les « éléments dangereux pour la société » ? La politique mémorielle à l'égard des internés administratifs en Suisse. *Tracés. Revue de Sciences humaines*, n°37, 91-107

Mayer, S. (2011). Enquêter sur la prostitution de rue... De quelques enjeux qui engagent une prise de position du chercheur. *Pensée plurielle*, vol.2, n° 27, 11-27.

Musial, J. (2014). From 'Madonna' to 'Whore': Sexuality, Pregnancy, and Popular Culture. *Sexualities* vol.17, n° 4, 394-411.

Négrier, L et Cascales, B. (2016). *L'accouchement est politique : fécondité, femmes en travail et institutions*. Paris : L'Instant Présent.

Perrot, M. (2020). Féminisme pluriel. *Pouvoirs*, vol.2, n°173, 5-13.

Pfefferkorn, R. (2007). Autour de l'organisation d'une journée d'étude sur la prostitution : L'impossible compromis. *Cahiers du Genre*, vol.2, n° 43, 211-36.

Pheterson, G. (2001). *Le prisme de la prostitution*. Paris : L'Harmattan.

Pheterson, G. (2003). Grossesse et prostitution. Les femmes sous la tutelle de l'État. *Raisons politiques*, vol.11, n° 3, 97-116.

Plumauzille, C. (2021). Prostitution, dans Rennes, J. (dir.). *Encyclopédie critique du genre*. Paris : La Découverte, 588-600

Praimkumara, S., et Goh, E.C.L. (2016). Understanding the impact of the mother-child relationship on sex workers' decision to enter and leave the streets – lessons for social work practice. *Journal of Social Work Practice*, vol.30, n° 1, 43-58.

Réal, G. (2022). *Chair Vive : poésies complètes*. Paris : Éditions Seghers.

Rivers-Moore, M. (2010). But the Kids Are Okay: Motherhood, Consumption and Sex Work in Neo-liberal Latin America. *The British Journal of Sociology*, vol.61, n° 4, 716-36.

Roca i Escoda, M. et Genard, J.-L. (2011). La « rupture épistémologique » du chercheur au prix de la trahison des acteurs ? *EspacesTemps.net*, 1-17.

Ros, J. (2021). Les conditions de travail du sexe. Pour une approche environnementale des risques. *Sciences & Actions Sociales*, vol. 15, n° 2, 133-153.

Rubin, G. (1984). Penser le sexe : pour une théorie radicale du la politique de la sexualité dans Butler, J. et Rubin, G. 2001, [1995] *Marché au sexe*, Paris : EPEL, 63-134.

Schmidt, E.-M., et al. (2023). What Makes a Good Mother? Two Decades of Research Reflecting Social Norms of Motherhood. *Journal of Family Theory & Review*, vol.15, n° 1, 57-77.

Sloss, C. M. et Harper G. W. (2004). When Street Sex Workers Are Mothers. *Archives of Sexual Behavior*, vol.33, n° 4, 329-341.

Tabet, P. (2004). *La grande arnaque : Sexualité des femmes et échanges économique-sexuel*. Paris : L'Harmattan.

Thévenot, A. *et al.* (2012). Les nouvelles normes de la maternité : enjeux et paradoxes, dans Knibiehler, Y., Arena, F. & Cid López, R. *La maternité à l'épreuve du genre*, Rennes : Presses de l'EHESP, 77-81.

Thiévent, R. (2010). Temporal Dimension of Cabaret Dancers' Circular Migration to Switzerland, dans Hardy, K. (éd.) *New Sociologies of Sex Work*, Farnham: Ashgate, 149-163.

Rapports, formulaires, guides et textes juridiques :

Aspasie (2022). *Rapport d'activité 2022*. Genève.

Bugnon, G. *et al* (2009). Volet 3 – Mapping, contrôle et promotion de la santé dans le marché du sexe en Suisse. *Marché du sexe en Suisse. État des connaissances, best practices et recommandations*. Genève.

Code pénal suisse. (1937). Articles 195, 196.

Le Conseil Fédéral. (2015). *Prostitution et traite d'êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle*

Constitution Fédérale de La Confédération Suisse [1999],(2024). Article 95.

HESSO, *Formulaire consentement écrit*, téléchargeable en ligne, consulté le 09.11.2023,

url :https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKEwjit5qy8fWEAxVA_rsIHflfB3QQFnoECBIAQ&url=https%3A%2F%2Fwww.hes-so.ch%2Fdata%2Fdocuments%2FHES-SO-Qualite--

[Formulaire-de-consentement-](#)

[7083.docx&usg=AOvVaw2eDUtWxK7jnKO7UM6A4-0N&opi=89978449](#)

Law Clinic. (2023). *L'exercice du travail du sexe en Suisse : guide d'information juridique*. Faculté de droit. Université de Genève.

Loi sur l'exercice de la prostitution (LPros) (2004). Canton de Vaud. Articles 2, 2.a, 2.b, 2.c, 16.a.

Loi sur la Prostitution (Lprost) (2009). République et canton Genève. Articles 1, 1.a, 1.b, 1.c.

Office fédéral de la statistique, Infractions enregistrées par la police 2020-2022, *site officiel*, consulté le 21.03.2024, url :

<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/criminalite-droit-penal/police/infractions.html>

Ville de Lausanne (2020). *Prostitution de rue : rapport 2018-2020*. Lausanne.

Sites internet :

Aspasie, *site officiel*, consulté le 22 mai 2024, url : <https://www.aspasie.ch>

Astrée, Détection de traite, *site officiel*, consulté le 21.03.2024, url :

<https://www.astree.ch/1er-entretien/>

Callmetoplay, *site officiel*, consulté le 22 mai 2024, url :

<https://callmetoplay.ch/18.php?l=français>

Fgirl, *site officiel*, consulté le 22 janvier 2024, url : <https://www.fgirl.ch>

Fleur de Pavé, *site officiel*, consulté le 22 mai 2024, url :
<https://www.fleurdepave.ch>

Global Network of Sex Work Project, *site officiel*, consulté le 22 avril 2024, url:
[https://www.nswp.org/sex-work-laws-map?colour_value\[0\]=1](https://www.nswp.org/sex-work-laws-map?colour_value[0]=1)

Petitesannonces.ch, *site officiel*, consulté le 22 janvier 2024, url :
<https://www.petitesannonces.ch>

Ville de Genève, *site officiel*, consulté le 22 mai 2024, url :
<https://www.geneve.ch>

Films:

Pamela Anderson, a Love Story, Ryan White, 2023.

Annexes

Annexe 1 : Entretien Mila

Lieu : Salon érotique à Lausanne, en plein centre-ville

Date: 21.03.2023

Durée: 00: 16: 02

-First if you can present yourself, what do you do in your life? You have a family or? When did you get in this saloon? If, uh, you had another job then...

- No, I don't have, no. Before I came here, yeah, but when I went to Romania. I don't make my baby here, is not here. I don't have problem because I don't work too much.

-So, you're from Romania?

-Yeah, yeah. When I go to Romania, I don't work. I stay with my baby home.

- And do you have as well your family in Romania, or you have your family here?

-No, no, I have my family in Romania. When I come here, I don't stay. Maybe one month, two months and I go. I work here, then I go back for maybe two years. I don't stay too much. And I don't have problem with this work.

- No no ...I was just asking if you did another job there. OK, so when did you have your baby?

- He's seven years old.

-You have also a husband, a partner?

-No, no, I'm finished with my husband when my baby had two weeks.

- How was your maternity?

- It was a good, was very good.

- And did you have any difficulties about medical or health access?

- No, no, no, I don't have problems. No, no, no. I stay home. I labor no normal, I had an... operation [montre une ligne sur le ventre pour signifier une césarienne].

- And your child is staying with your family ?

- He's staying with my mother and my father. I stop with the father [père de l'enfant]. It's not a good man. Make me suffer.

- So, you work there for, a many months before you go back to Romania?

- Yeah, I think, I work like two months. But I don't... I only do massage. I don't... Uh [fait un geste signifiant une pénétration sexuelle avec ses doigts]. I don't. But I feel good. I don't have problem.

- Do you enjoy your motherhood? Is it a good situation for you to work here and have your baby there? Do you miss something?

-No, no, I'm good because I don't stay long here. And then, when I go through too much, I stay one year, two years with my baby. I don't have a problem. When I born [gave birth], I stay in Romania two years. Or more than two years and I come here, I stay one month and I stay with my baby. I don't leave my baby alone for long time. Maybe I let one month, two months, not more.

- Do you enjoy your role as a mother?

- Yeah. I feel very about it. I don't have any problem. Its very nice. It changed my life. I have a good life, a very good life.

- So you talked about your mother and father. Are they ok with this situation of you going back and forth?

-Yeah, yeah, yeah. Because if I stay home for one years, two years , and then I come here, I stay one month, two months is nothing. Its [claque des doigts]. I don't stay, maybe six months, seven months. I never leave my baby so long, never.

-And they ok of you working here?

-You know..., my mother, my father... nobody knows. Nobody knows, nobody knows.

- Is there any nobody know? So even your friends?

-Nobody. I don't speak about it to nobody. Only me.

-Why?

-Because I don't want anybody to know I'm a prostitute.

-If you could change something about a situation, would you change it ?

- Not now because, this is the last time I come here, because my baby, now he goes to the school. Then, I stay with him in Romania, because before he was small but now, he go to the school and I stay with him.

-And what will you do when you go there?

- I will work. I have a diploma in mechanic. And I have also one shop with food, with bread drinks. I stay there, I don't have problem. [Marque une pause]. I don't understand. What it for all the questions?

- [Malaise de ma part car je dois lui expliquer ma recherche et ressens son manque de confiance] I'm a student from Lausanne University, in social sciences and I do a research about sex workers and maternity.

- Ok, but what so special?

- [Sentiment d'étrangeté et besoin de lui expliquer en quoi consiste ma recherche]. In Switzerland it's legal, but it's not like that everywhere. It's not uh, considerate like a valid job by society. So, working here and being a mother could have repercussions, difficulties on your life because of this judgment. You see what I mean?

- [S'adoucie et s'ouvre d'un coup] Yeah, yeah, yeah. Because, before I worked in Holland, but I don't work in this... [inaudible]. I stay for seven years. But it's little difficult, because uh, you don't get payed too much. And then, my ex-husband, he lives in Italy and I live in Holland. And then when I come in Switzerland, my husband go too many... My husband before, stayed in the jail for seven years. And then, of course I don't make baby in the jail. And then, when I come here, I stayed, maybe two months. I think, I don't remember, because this was first time when I come. And then I go to Romania in December, I think. I go home with my husband, yes, 29th December. And I fuck and I had a baby. [rires]. Yeah. I was with this man, I live with him for twelve years before that... make the baby. And I don't know, because he works in Italy, I stay Holland. Maybe he come to me in holiday maybe two weeks, three weeks. I go to Italy, I go to Spain, but I don't fuck every day, no, because I don't stay. And then when I go to Romania the first night. [Rires partagés]

- **First night, the good night?**

- First night, the good night. Yeah, yeah. [rires] I come back here.

- **And you were pregnant?**

-Uh, yes. I come with a bus and I feel too bad. I throw up and I stay here, I think two months. And I feel bad. I feel bad. And I go to Romania, check and they tell me “you're pregnant”.

-Ok. And so, you decided to stay in Romania?

- Yeah I come here, I think maybe one month or two months. I don't work too much. I don't work with my... [fait le signe du ventre enceinte]. And then I go back to have my baby.

-Is it, uh, is not too expensive to go back and forth? Do you take the train or you take the plane?

- I come with the flight. But if I stay here one month and I go to stay there two years, three years. A long time there, and I come here little bit. I don't know. My baby is very nice, very good. He's very intelligent. So, I don't have problem never with my baby. My baby don't have never *grippe*. I never had to bring my baby in the hospital. Never he be sick. Never. Also, I don't have never problem with my... [pointe ses parties génitales] never, never. If I come here, I stay one month, two months, everybody that works here speak Spanish, and so I speak Spanish.

-So, you learned Spanish?

- Yeah, I love Spanish, yeah. Also, I work here, never have problem [repointe ses parties génitales], never. Nothing. Only I do protégé. I don't kiss. I don't never. I have no problem with my pussy, with my mouth. Never. And I have 37 years. Never I've been sick.

-How long do you work here?

-The first time when I come here, in 2016. And then. But I don't I think, I work a lot. Together, maybe tow years more. But I don't work a lot because I stay much longer in Romania. I stay two years, three years. Now I come, I think, here three

weeks. I stayed in Romania two years and I come back now. I go back and I don't come back. Finished. Because is nothing. You don't have work [en Roumanie]. I stay longer for my baby and if I don't stay longer, I don't have money.

-And when you come here, where do you stay, to live, sleep?

-I have the room. I sleep here. I don't have problem.

- And do you feel good here?

- Yeah, never had problem with nobody. I don't have a problem with the men., I don't do too much this work. I don't work everyday, everyday, everyday, everyday. Like one, two years, three ? No, never. I stay here maximal maybe two months and one week, but more, never stay long here. I feel very good here.

- And do you get along with the other girls [du salon] ?

- Yeah, I don't have problem. If they don't like me, they don't speak to me. I don't have nothing with nobody. I'm feeling very good. If you speak with me, I speak with you. If you don't speak, I don't speak also. Business first. I come here for work, for my baby. I didn't come for bablah. Yeah.

- I don't have any questions. But thank you so much for sharing.

- Yeah no problem

Nous nous disons aurevoir à la porte de sa chambre et je me dirige vers l'entrée. La femme qui m'a accueillie me dit qu'aucune autre fille n'a envie de parler avec moi. Je la remercie et la salue en sortant de l'appartement.

Annexe 2 : Entretien Anne

Lieu : Fleur de Pavé, Avenue Sévelin 32b, 1004 Lausanne

Date : 23.03.2023

Durée : 01 : 02 : 54

- Avant de rentrer dans le vif du sujet, je voulais savoir si vous accepteriez de vous présenter ainsi que votre rôle dans l'association.

- Alors moi, je m'appelle [Anne] et je suis [membre du comité de l'association] depuis maintenant quatre ans. J'ai intégré en 2015 l'association. Alors mon rôle principalement, ça va être la gestion d'équipe, tout ce qui est gestion administrative et puis la partie communication.

- Et du coup, on va rentrer dans le vif du sujet. Vous savez s'il y a beaucoup de femmes travailleuses du sexe qui sont mères ? Est-ce qu'elles vous en parlent librement ?

- Alors, oui, on a pas mal de femmes qui sont mères, qui nous en parlent assez librement, effectivement. En revanche, sur la proportion, peu ont les enfants avec elles. Souvent, les enfants sont restés au pays parce qu'on a à peu près, quand même nonante pour cent, huitante-cinq pour cent de personnes travailleuses du sexe, dont nonante pour cent sont des femmes qui elles sont pour beaucoup, issues de l'immigration. Donc, elles ont un parcours qui les amène à venir travailler ici, peu importe les raisons. Mais, elles sont souvent ici sans les enfants. Ça, c'est une grande majorité. Ensuite, lorsqu'elles ont fait le choix, quand elles sont suffisamment stables ou qu'elles ont trouvé une certaine stabilité, peuvent prétendre pour certaines - pas toutes, ça dépend de leur pays d'origine - avoir un permis B. Et quand elles ont un permis B ou qu'elles ont un permis d'établissement qui leur permet d'avoir un petit peu plus sereinement leur vie en Suisse, si elles en font le choix, elles peuvent demander un regroupement familial. Ça, ça peut être le cas. Et puis bah, d'un autre côté, on a aussi pas mal de personnes qui s'adressent à nous pour des interruptions de grossesse. C'est des grossesses non désirées ou suite à un accident de préservatif, ou parfois aussi,

dans le cadre de leur travail, pour une prestation qui n'a pas été faite avec protection.

- Euh de ce que vous observez dans votre travail, quelles sont les difficultés de ces travailleuses, liées à leur travail et à la maternité, à la parentalité ?

- Ce que l'on voit beaucoup et de ce que j'entends dans les discours, ce sont des familles monoparentales. Le papa est absent, en tout cas pour les femmes africaines, le papa est quasiment toujours absent. Donc ce sont des dames qui assument leur enfant seules, avec un relais dans le pays, en général du ressort de la famille ; tante, grand-mère, maman, et cetera, sœur, frère ou communauté. C'est ce qu'il en ressort clairement. Le premier souci, il est là, c'est que souvent, elles font face à leur maternité ou à leur multimaternité. Parfois, elles ont aussi jusqu'à deux, trois enfants. L'autre souci qui intervient pour la plupart de ces personnes, c'est qu'elles ne sont pas au clair de leur activité économique avec la famille. Alors en tout cas, quasiment jamais avec les enfants. La famille, selon leur parcours, selon leur ethnie, elles peuvent être ici, et ça, en toute connaissance de cause des familles. Mais aussi, il y a bien des situations où la famille ne sait pas, donc il y a aussi dans leur situation, dans leur rapport à leur famille et à leurs proches, à leurs enfants, un non-dit énorme qui est que les enfants ne savent pas ce qu'elles font. Et puis, ensuite, il y a la crainte, souvent. Dans une société qui stigmatise, dans une société qui discrimine, d'avoir aussi une discrimination et de stigmatisation portée sur les enfants. C'est aussi pour ça qu'elles le disent pas et la peur aussi que l'on puisse retirer la garde des enfants aux mamans, sous prétexte qu'elles font le travail du sexe. À savoir que dans d'autres pays, le travail du sexe n'est pas autorisé, il est pas légal, donc même si elles viennent ici, qu'on leur explique que c'est un métier qui est légal et qu'en tout cas, elles ne devraient pas être poursuivies pour quelconque motif. Que ce soit avec un poids que fait peser leur profession, c'est ce que dit la loi, c'est ce que ça devrait être et puis après, il y a ce qui se passe. Et puis parfois, on se rend compte qu'effectivement, qu'il peut y avoir des soucis à la parentalité dans le regard des autres, dans le regard des institutions, quand il s'agit d'arbitrer avec un enfant.

- Mais du coup, ça veut dire qu'ici, en principe, elle sera en sécurité de par le réglementarisme. Mais est-ce que dans les pays, où le cas de figure des mamans qui ont leurs enfants dans leur pays d'origine est-ce que là, l'État peut légiférer sur le droit de l'enfant ?

- J'en sais strictement rien, ça dépend des pays, mais pour le coup, je crois tout simplement que personne ne sait. Enfin, la maman est absente pour des raisons économiques, mais je suis même pas sûre que ça puisse être en tout cas, avoué, dit et assumé. Voilà. Je n'ai absolument aucune compétence là-dedans. Après, y a une grande hypocrisie, hein. Dans certains pays, la prostitution peut être condamnée, en tout cas, ne pas ne pas être autorisée, c'est pas pour autant que certaines pressions dans le pays n'amènent pas les personnes à aller pratiquer la prostitution dans des pays autres. Voyez donc, c'est très très complexe.

- Et du coup, est-ce que vous avez d'autres liens qu'avec ces femmes ? C'est-à-dire, est-ce que vous avez réussi à communiquer avec les familles ou même, les pères pour ces situations ?

- Non, jamais. Alors déjà, elles racontent pas toujours tout. Des fois, elles sont très vagues, surtout quand les enfants sont loin. Leur situation devient plus précise quand elles envisagent de les faire venir ou qu'elles essayent ou qu'elles regardent comment c'est possible, et cetera. Parfois, elles pensent que c'est possible, des fois, ça l'est pas. Mais bon, voilà, sinon, ça reste quand même quelque chose d'extrêmement vague. On n'est jamais en lien avec des tuteurs ou des personnes qui prendraient en charge des enfants ailleurs. Ça, jamais, non. On est en lien fort avec certaines mamans qui ont des enfants ici sur la Suisse, que l'on peut aider dans des démarches, y compris dans des démarches familiales. Il y a même des petits qu'on voit ici, elles viennent avec leurs petits, et cetera. Donc, dans ce cas-là, ça reste toujours des familles monoparentales. Et quand la maman est ici sur le sol suisse, on la suit dans ses démarches et puis on la voit avec l'enfant. Mais sinon, on a jamais affaire à un papa ou à une famille concernant un enfant.

- Est-ce que vous avez un souvenir, un événement marquant sur une situation difficile d'une travailleuse dans son parcours de mère ?

- Dans le parcours de mère, oui j'ai deux, trois exemples comme ça. Le fait qu'une maman travailleuse du sexe qui travaille dans la rue la nuit notamment, qui a à charge ses enfants. Et les enfants ne sont pas au courant de l'activité de la maman et donc c'est une personne qui met en place tout un stratagème autour de son activité qui est non dite... Pour ne pas rendre visible l'activité auprès des enfants. Donc, ça, on se rend bien compte que ça met la personne dans du mensonge constant, dans du non dit et dans une pression mentale qui fait que, tout se calcule, ses heures de sortie, ses heures de rentrée, ses excuses, ses alibis. On a vu plusieurs fois, comme ça, ce schéma. Parfois, les seules personnes qui savent qu'elles sont travailleuses et travailleurs du sexe, c'est nous et le prêtre, quand elles sont pratiquantes et quand elles se tournent vers la religion. Donc, ce sont les deux seuls espaces où elles existent en tant que travailleuse du sexe et en tant que maman. Mais donc voilà, il y a ce premier frein, là. L'autre frein, c'est effectivement un cas assez fou. C'est-à-dire d'avoir une personne travailleuse du sexe, à qui on a retiré la garde des enfants et qu'on a pu aidé parce que, à priori, il n'y avait pas de causalité pour nous, en tout cas, avérée pour qu'on les lui retire et derrière, nous, on avait aussi supposé que c'était parce qu'elle était travailleuse du sexe qu'il y avait eu un placement comme ça par le DGEJ [Direction générale de l'enfance et de la jeunesse] . On était en procédure pour essayer de comprendre pourquoi il y avait cette décision. Donc ça, ça a été compliqué parce que cette personne a clairement senti que c'était du fait qu'elle ait été travailleuse du sexe, que ses enfants lui avaient été retirés et aussi, par rapport au fait que ça concernait ces deux jeunes filles qui à l'époque, avaient douze et quatorze ans, dans ces eaux-là... Les enfants étaient harcelées elles-mêmes, par des gamins à l'école qui avaient eu connaissance de l'activité de la maman et qui, à ce titre-là, se permettaient des insultes, du harcèlement, voire certains attouchements, et cetera. Donc là, ça a été très problématique parce qu'effectivement la maman a été déchue de ses droits parentaux. Et voilà, donc ça, peut être aussi ça, un cas extrême, mais ça peut être aussi ça. Et puis ensuite, ça peut être aussi un cas plus classique, mais néanmoins compliqué, quand une travailleuse du sexe, parce qu'elle est maman et qu'elle doit élever son enfant,

souhaite de ne plus faire d'activité. Et il s'agit de repenser une reconduction de reconversion professionnelle. Et là, c'est compliqué parce que c'est de loin pas facile, c'est pas un parcours évident et il y a rien qui est fait pour aider ces personnes. Donc ça, ça met en tout cas les familles dans des situations assez précaires. Donc, dans tous les cas qu'on a pu rencontrer, des personnes se font aider. Elles sont à la soupe populaire, on met autour d'elles, tout le réseau socio-médical pour aider ces personnes à trouver une stabilité, à les aider sereinement à l'éducation et à la vie avec les enfants. Donc, en général, elles sont dans des précarités économiques, assez compliquées.

- Vous avez eu aussi des cas où des mères ont suivi leur grossesse, voire maternité, ici ?

- Il y en a eu deux, trois où on les a accueillis enceintes. Et puis, on voit aujourd'hui, les enfants qui viennent ici. Après, il y a des personnes que l'on a suivies les débuts de grossesse, mais qui choisissent de rentrer chez elles pour avoir le bébé. On a en plus, des fois, où on peut les suivre jusqu'au quatrième, cinquième mois de grossesse, mais ensuite, elles ont fait le choix de repartir et pour elles, souvent, elles ne sont pas revenues. Et puis, pour certaines, on a pu suivre le parcours. Prenez quelques cas où le papa se trouvait être un papa Suisse. Euh... c'était soit, lors d'un rapport non protégé, et cetera. Dans ces cas-là, c'est un bébé qui est venu, mais sans que la grossesse soit désirée. En tout cas, la maman a gardé l'enfant. Et puis, il y a eu des démarches pour une reconnaissance en paternité. Et puis, le papa, donc, a été dans l'obligation de reconnaître l'enfant, en tout cas à des fins de subsides, en tout cas, à des fins de pension alimentaire. Mais la loi en tout cas, elle va dans ce sens.

Ce qu'on voit le plus, pour certaines, c'est qu'au terme, elles repartent chez elles parce que parfois, quand elles pensent à comment et pourquoi assumer cet enfant, leur arrivent toute l'impossibilité, toutes les contraintes économiques et ça leur est plus facile parfois, d'assumer cette grossesse dans un environnement qui est le leur, culturellement parlant. Avec aussi, peut-être de la famille présente ; une maman, une grand-maman, des sœurs, des cousines, et cetera. Donc on est aussi beaucoup dans ce cas-là. Et puis après, pour quelques-unes,

sur les cas que je vous ai expliqués, où elles accueillent l'enfant sur sol suisse. Et puis bah là, elles sont seules et elles l'assument en général, seules aussi.

- Mais est-ce que vous, vous avez un moyen de favoriser cet accès aux soins médicaux, surtout au niveau de l'accompagnement à la grossesse ? Est-ce que c'est vraiment quelque chose que vous mettez un point dessus ou c'est relié avec votre réseau général ?

- Non, c'est relié avec le réseau. Nous, on est un accueil inconditionnel, donc toute personne, si elle est enceinte, elle veut nous voir autant de fois qu'elle veut pour parler, et cetera. On est toujours là. Ensuite, quand elle a des besoins, on les identifie. Et ces besoins-là, on essaie de trouver une réponse dans le réseau. Donc après, si c'est une prise en charge psychologique, bah on va amener vers une structure de prise en charge psychologique en santé mentale. S'il s'agit d'un soin de santé, on s'en réfère au département qu'il est nécessaire de consulter. Dans ces cas-là, on peut toujours être là en accompagnement, soit en tant que personne de confiance, soit comme aussi, une personne pour faciliter la traduction si la personne ne parle pas d'une des langues nationales. Donc, on peut toujours avoir un lien comme ça, mais on va pas avoir... de liens proactifs qui vont apporter quelque chose spécifiquement pour ces personnes parce qu'elles sont enceintes. Et puis, des actions, on peut faire un appel aux dons pour l'aider à avoir une poussette, du matériel pour bébé, et cetera. Donc, ce sont des petites choses, mais nous, on n'a pas une structure pour accueillir de manière très identifiée et identifiable les personnes, mamans seules ou qui vivent en situation de grossesse qu'elles souhaitent mener à terme. Y a la maternité du CHUV, avec toutes les structures d'accueil en santé mentale, avec aussi des structures qui sont très actives, avec qui on collabore beaucoup dans le réseau comme le Point d'eau pour ce qui peut être, voilà, tout ce qui peut nous permettre de mettre aussi en place quelque chose autour de ces personnes. Bien sûr, s'il était nécessaire qu'à un moment donné qu'elles aient un foyer, et bien, on les accompagne. On regarde comment l'accueillir dans un foyer peut se faire, si elle devait se retrouver à la rue, ne plus avoir d'appartement, et cetera. C'est toute cette aide-là. Donc, on travaille en réseau dans ces cas-là.

- Et vous observez certaines difficultés flagrantes au niveau de cet accès et de cette prise en charge aux soins ?

- Quand il s'agit de sans-papiers. Alors je dirais, une personne qui est au bénéfice d'un permis C ou B et qui paye une assurance maladie, elle va être dans la situation de vous et moi, je dirais. Ensuite, ce qui est beaucoup plus compliqué, et c'est aussi pourquoi il y a beaucoup de retours aussi au pays, c'est qu'à partir du moment où il y a une grossesse, si on veut un suivi de grossesse, ça nécessite des visites régulières au CHUV. Bon, on n'est pas obligé d'aller dans un cabinet privé, mais du moins, au CHUV. Mais là, pour le coup, si on n'a pas d'assurance maladie, ça devient extrêmement compliqué. Donc déjà, ce sont souvent des personnes qui n'ont pas une grande priorité faite à leur santé. Elles ne donnent pas la même priorité que vous et moi pourrions donner, en termes de s'écouter, faire attention à sa santé, et cetera. Même s'il y a une grossesse, c'est pas nécessairement un réflexe qu'elles vont avoir de suivre comme nous, on l'entend. Et par ailleurs, ça nécessite d'avoir une assurance que certaines n'ont pas, donc c'est aussi pour beaucoup, un frein pour elles. Donc, encore une fois, un motif pour qu'elles retournent chez elles. Après, il y a toujours le cas par cas, donc on les accompagne. Dans ce cas-là, si elles sont sur sol suisse et qu'il y a besoin d'un suivi, et bien, dans ce cas-là, on les accompagne. En général, on demande à ce qu'un dossier soit ouvert avec une assistante sociale, et puis, de voir comment est-ce qu'on peut faire face à cette situation, pour que la personne puisse avoir le suivi strictement nécessaire qu'on est en droit d'avoir dans cet État-là. Mais oui, pour le coup, c'est un frein bien sûr, mais du coup, ça, c'est le cas plutôt de la prostitution illégale, enfin pas déclarée. À partir de ce moment-là, il y a aussi la posture du médecin ou de l'institution. Comment est-ce que l'organe médical prend dans le sens large? Avec quelle bienveillance, avec quel non-jugement la personne va être accueillie ? Et puis là, il peut y avoir aussi des freins à une prise en charge optimum, bienveillante et non discriminante, à la personne qui se ferait suivre parce que, dans son dossier, à un moment donné, il aurait pu être écrit qu'elle est travailleuse du sexe, par exemple. Alors, je l'ai pas vécu en direct avec un récit de personne qui est venue nous dire : « j'ai été mal reçue, je suis enceinte », et cetera, pour cette raison-là. On peut parfois, nous, avoir des postures de certaines structures qui peuvent ne pas avoir la juste distance ou la

posture adéquate qu'on pourrait appeler « TdS friendly » par rapport à des populations qui font ce métier, effectivement. C'est très général ce que je vous dis. Là, il y a des médecins qui sont très bienveillants et des gens du personnel soignant, tout autant. Mais parfois, on peut reconnaître aussi - parce qu'il y a une gêne de leur côté - on peut aussi, parfois, voir une certaine maladresse, etc.

- Pour celles qui continuent à travailler enceinte, est-ce que c'est un problème pour elles ?

- Tout est possible, mais, dans certains des cas, on avait des personnes qui ont été assez vite conscientes que c'était un frein, soit physiquement, soit moralement, soit voilà, par rapport à des tas de facteurs et qui vont assez rapidement s'arrêter de travailler. D'autres qui, à cinq, six, sept mois de grossesse, vont le dire ou l'assumer. Et parfois même, de revenir très vite, au retour de l'accouchement. Souvent, ce sont des personnes qui sont prises dans des injonctions économiques, qui sont dans une certaine obligation de quelque nature que ce soit, mais on sent qu'il y a vraiment un empressement à garder un gain économique. Donc, et puis parfois, on a vu des femmes qui étaient aussi dans une urgence économique, et cetera, mais pour qui, de continuer à faire ce métier-là, en étant enceinte ou de reprendre rapidement le travail, c'était pas possible. Donc, parfois, on a pu mettre en place autour de ces personnes des aides, de quelque nature que ce soit, mais compris, des aides financières avec des relais ou pour permettre à ces personnes, au moins pendant un temps, le temps de la grossesse ou la fin de leur grossesse, pour qu'elles ne puissent pas revenir travailler. Mais effectivement, parfois, je dirais par choix, elles auraient besoin de s'arrêter, mais la pression économique est trop très forte et on a eu plusieurs cas de personnes qui ont allègrement travaillé jusqu'au terme, et puis, qui ont repris bien trop tôt.

- Vous en parlez de ces expériences ou c'est simplement qu'elles étaient là ?

- Non, non. Parce que ce qui prime dans ces cas-là, c'est pas leur état d'âme, c'est : « aidez-moi, j'ai une urgence économique », c'est un peu ça, mais bon,

elles vont pas venir nécessairement. Donc nous, là, on a ce côté « premier besoins » qui va primer.

- Et est-ce que selon les situations, il y en a qui ont le droit à des congés maternité ?

- Si elles cotisent suffisamment, parce que là, c'est l'assurance perte de gains. Mais la réalité, c'est que les personnes qui cotisent à l'AVS, elles le font pour être conformes à la loi. Certaines, elles envisagent qu'effectivement, cotiser, ça peut être bien pour toucher des assurances perte de gain. La plupart, elles vont cotiser à minima parce que derrière, elles en comprennent pas toujours les enjeux. Elles cotisent à minima donc ce qui veut dire que les APG, et dans ce cas-là, parfois, elles en ont pas assez. On s'est retrouvé dans ce cas-là avec les APG COVID. Pour la plupart, elles avaient pas suffisamment cotisé et quand il a fallu leur verser, certaines avaient pas atteint un plafond, donc elles n'ont pas eu le droit aux APG. Et pour d'autres, bah, elles avaient cotisé à un seuil suffisamment pour qu'elles aient pu avoir comme solde d'APG par mois en moyenne quatre cents, cinq cents francs, ce qui est pas une somme vivable donc voilà, mais c'est cette réalité-là. Donc parfois, elles sont dans une dynamique tout à fait positive de cotiser d'abord, pour une assurance maladie, mais pas toujours en mesurant les conséquences. Et puis, bah, quand ça arrive, elles pensent effectivement que « ah, mais j'ai cotisé », et cetera. « Oui effectivement, mais tu as déclaré l'équivalent de mille francs ou mille cinq cents francs par mois. Et ça, c'est le gros enjeu aussi, nous, de leur faire comprendre ces enjeux-là alors qu'elles ont pas envie, elles ont pas envie d'avoir une partie de leur argent gagné qui parte parce qu'elles sont pas en mesure non plus. Et ça, c'est très compliqué parce que, pour le coup, on se croit toujours à l'abri, etc. Et il y a souvent une mauvaise compréhension d'un système et des enjeux. De ce pour quoi c'est fait et quels bénéfices et gains on peut en obtenir. Et puis, des fois, un certain déni qui se met en place.

- Est-ce que certaines peuvent obtenir quand même des subventions, des aides financières ?

- Bon, déjà si elles baissent leurs revenus, on peut faire les demandes de subsides déjà, par rapport à l'assurance maladie, donc ça peut être aussi quelque chose qui peut les aider. Ensuite, alors pour celles qui sont sans-papiers, c'est tout le réseau qui peut se mettre autour de ces personnes qui sont en situation illégale, ou les personnes migrantes, et cetera, ou le réseau autour de femmes seules. Et voilà, c'est ça, ça reste une dynamique de personnes sans-papiers. Puis parfois, ce qui peut se mettre en place, c'est, s'il y a une vraie, une précarité avérée et économique et que les personnes sont bénéficiaires d'un permis B ou d'un permis C, là c'est de s'adresser aux services sociaux des communes. Et puis, de voir ce qu'il est possible de faire en période de prise en charge de revenus, d'aides ou de revenus minimums, et cetera. Et ça, ça est à double tranchant, ça veut dire que si elles prétendent... Elles doivent renoncer à leur activité puisque elles peuvent pas toucher le RI en même temps que de continuer à travailler. Et puis dans ce cas-là, ça reste le réseau qui va bidouiller pour essayer de trouver des solutions.

- Et vous, vous y contribuez ?

- Oui, oui, on est le point d'entrée en général. Les situations problématiques, elles nous viennent ici. Les personnes nous expliquent, puis après, on essaie de tisser des solutions, je dirais, autour de la situation. Parfois, on y arrive, parfois partiellement, parfois pas. Mais le point de départ, il est là, oui.

- Et est-ce que leur lieu de travail, selon si elles travaillent dans un salon ou dans la rue, influe sur ces accès et ces droits financiers ?

- D'une manière indirecte, oui, la plupart du temps, sur des situations, soit de prise en charge, soit d'aide. Il va falloir prouver un domicile et parfois, le domicile il est pas clair, elles sont dans des sous-locations, et donc, il peut y avoir pour certaines démarches, un frein à ne pas avoir de domiciliation. Nous avons une semi-domiciliation qui est ici, non pas une domiciliation officielle, mais on leur permet de recevoir du courrier ici. Quand elles peuvent pas, au moins, elles savent qu'elles peuvent récupérer des courriers officiels. Ici, elles peuvent venir le chercher. On peut les aider à les lire, à les traiter quand elles viennent. Et puis, qu'elles peuvent pas assurer un endroit serein pour recevoir le courrier, voire

peut-être même, pour des questions de discrétion, pour des questions, voilà, de confidentialité. Donc, on leur assure ça ici. Mais au regard des autorités, ces personnes n'ont pas d'adresse. Les personnes qui travaillent dans les salons, théoriquement, la loi ne leur permettrait pas d'habiter dans les salons. Mais c'est pas une adresse officielle ou encore une fois, ça peut avoir un frein pour certaines démarches qu'elles peuvent vouloir faire, y compris si elles veulent faire venir un enfant d'un pays. Dans ce cas-là, voilà, il faudrait idéalement que vous ayez une déclaration de stop, que vous ayez une adresse dans une commune. Et puis, à partir de là, il y a tout ça qui se met en place. Il y a plein de freins à ça, bien évidemment.

- Vous défendez la prostitution comme un travail et du coup selon vous, qu'est-ce qu'il faudrait améliorer la situation de précarité ?

- Afin que les travailleuses du sexe qui sont en situation de grossesse et de parentalité, elles obtiennent une meilleure prise en charge financière, c'est compliqué parce que si on regarde la loi, elles sont travailleuses indépendantes. Le système, il est en place. Après, l'autre pan de la réalité, c'est que les personnes qui font ce travail, pour la plupart, bah n'arrivent pas à joindre les deux bouts. Donc là, il y a une réalité économique, quelques réflexions pourraient avoir lieu autour de certaines populations travailleuses. Parce que, pour le coup, elles travaillent, mais pour ces populations, les revenus peuvent être insuffisants. Finalement, ça peut être le cas d'un artiste, des gens du spectacle qui sont intermittents des revenus, qui sont très fluctuants. Donc voilà, on est dans cette configuration-là. Mais oui, il existe rien pour les travailleuses du sexe. Et c'est essayer d'avoir une espèce de couverture pour le travail du sexe intermittent. Voilà, parce qu'on sait que c'est un métier qui obéit à beaucoup de paramètres. Bah, dans le cas de la pandémie, elles ont été très touchées comme beaucoup de professions qui étaient en lien avec tout ce qui était manifestation, et cetera. Ça, c'est pour les personnes qui sont en tout cas présentes sur le sol suisse avec, je dirais, un droit de séjour d'être là. Il se pose après les personnes qui sont là, sans titre de séjour. Et là, je parlerais pas spécifiquement d'une personne qui est en état de grossesse. Parce que pour le coup, ça peut être une étape dans la vie d'une femme, ça arrive, mais parfois, elles viennent aussi d'un pays voisin, puis elles

savent qu'elles peuvent essayer par des moyens, d'avoir des soins de santé ou de faire suivre leur grossesse ici ou plutôt qu'ailleurs. Donc, des fois, elles arrivent par des filières à y arriver. Mais au-delà de ça, si on considère qu'il y a des personnes qui sont sans-papiers, pour beaucoup, la prostitution de rue aujourd'hui se fait avec des personnes qui sont sans-papiers. Donc, les autorités le savent, elles sont là et elles sont là parce qu'on veut bien les laisser là. Elles auraient toute l'autorité de dire à les faire partir. Mais si on les laisse ici, c'est qu'on considère qu'au moins, en ces temps-là, il y a Fleur de Pavé et la police. On peut être à leur écoute, on peut leur apporter un soutien en santé, un réseau, en tout cas social. Elles seraient là, mais ailleurs, invisibilisées, avec plus de violence, plus de précarité, et cetera. Mais au-delà de ça, c'est de dire qu'est-ce qu'on fait de ces personnes-là qui sont là, dont on ne reconnaît aucun statut ? Souvent, elles sont quand même là parce qu'elles sont victimes de pression ou victimes de traites, qu'elles sont pas complètement libres de faire ce travail-là. Elles peuvent être aussi souvent privées de papier. C'est une espèce de no man's Land. Elles existent pas chez elles parce que chez elles justement, c'est de là qu'on leur a demandé de venir, d'être ici, donc elles peuvent pas revenir. Puis parfois, elles échappent aussi à certaines choses qui font qu'elles peuvent pas retourner chez elles. Ici, elles sont sans papiers, on les reconnaît pas. C'est horrible de dire que ces femmes-là, elles existent nulle part sur la carte, elles sont rayées. Elles existent pas chez elles, elles existent pas chez nous en Europe, en Suisse, on leur donne pas de statut. Si on accepte qu'elles soient-là et on leur donne un statut pour les protéger. Voilà, pour moi, ce serait qu'elles aient accès à la santé. On a un statut pour des personnes en situation de guerre. Mais là, on a une frange, on parle de réfugiés climatiques et moi, je parle de réfugiés économiques. Qu'est-ce qu'on fait pour ces personnes qu'on peut identifier ? Qu'est-ce qu'on fait pour donner à ces réfugiés économiques un statut qui leur permet de vivre décemment, en termes, de logement, en termes de soins ? Ça, ce serait vraiment le challenge, d'alerter les politiques, et voilà, passer ma vision. J'ai mis tout mon cœur parce que c'est ce que je pense franchement. Mais c'est aussi ce que pourrait défendre l'association. Quand on voit ce qui se passe quoi, quand on regarde le terrain, que ça évolue dans le sens-là... Non, ce sera long. Je dis pas qu'il y ait pas des consciences qui soient là, mais il y a que des consciences. En tout cas, ce que je dis là, à ce jour, y a aucune interpellation, il

y a aucune motion, il y a rien qui a été déposé. Alors, il y a eu quelques petites choses, du fait que on a eu des salons à la Rue de Genève qui se sont fermés, il y a quelques années en arrière, qui fait que les personnes qui y travaillaient n'ont plus d'endroit où aller faire correctement leurs prestations. Puis là, il y a un manque, ça donne de mauvaises conditions de travail aux travailleurs et travailleuses du sexe.

- Donc là, il y a des motions, il y a quand même des choses qui arrivent, des interpellations ?

- Pas forcément. Mais, y a des choses qui commencent à arriver dans l'horizon des politiques. Donc là, ça commence à remuer et on entend des choses, des interpellations dans des conseils, et cetera. Mais on arrive à avoir un postulat qui a été posté par Madame Karine Cavallo pour dire que pour les personnes qui souhaiteraient se reconvertir professionnellement, qui sont issues du travail du sexe, quelles réponses on peut leur donner aujourd'hui. Y a pas de réponse dans le réseau, il y a rien. Il y a rien politiquement ni socialement qui fait qu'on puisse les accompagner là-dedans. Donc là, il y a eu un postulat, mais dans la situation que je vous dis, il y a huit postulats et interpellations à ce jour que j'ai pu entendre à ce sujet. Ouais, c'est une sonnette d'alarme. On devrait tous la tirer, ça, c'est clair.

- Et en fait, je vous explique, il y a deux jours, j'ai eu l'opportunité d'aller dans un salon qui est pas un salon très visible. J'ai eu le contact avec la gérante du salon, en fait, un contact indirect et ça s'est pas très bien passé justement. Moi, j'ai un peu des flashbacks de ce que vous m'avez dit et qui ressortent un peu et c'était très court parce que voilà, j'ai un peu été confrontée à ma position de chercheuse là-dessus. On m'a prise un peu comme une contrôleuse, quoi.

- Il y a une très grande méfiance, hein. Chercheur et étudiant, journaliste, police, autorités.

- Il y a aussi plusieurs barrières comme celle de la langue. Donc, on a quand même réussi à communiquer en anglais. La gérante en fait, elle était occupée, donc elle a pas pu me recevoir alors qu'on avait rendez-vous. Et puis du coup, ça s'est pas super bien passé parce qu'effectivement il y a eu ce rapport très hiérarchique et aussi, par rapport à la hiérarchie du salon où j'ai vraiment l'impression qu'elle me disait des choses qui sortaient pas de sa bouche à elle, mais de la gérante. Donc, je sais pas si vous aviez un contact avec une femme qui serait intéressée, disponible et ouverte à parler avec moi. Peut-être, en dehors, justement, de la hiérarchie du salon parce que c'est assez compliqué.

- Non, ce sera pas possible pour nous. Par contre, ce que vous pouvez faire, c'est que la plupart des femmes qui sont dans la rue sont aussi des personnes qui sont dans les salons, donc parfois, par aucun intermédiaire, pour aller voir la travailleuse. C'est de pouvoir les approcher dans la rue. Et puis, ça non, en général, on fait pas les intermédiaires pour des tas de raisons parce qu'éthiquement, sinon on passerait notre temps... Ce que je peux néanmoins faire, c'est, si ça vous va, de venir par moment, le soir les rencontrer dans la rue, voir avec l'équipe lundi au colloque, leur demander si vous venez une fois, peut-être pas un moment où il y a le plus de monde. Je sais pas ce qui est le mieux, mais que vous puissiez une fois venir vous présenter, voilà dans le bus. Et puis dire que vous vous intéressez, voilà... mais très simplement, faut rester très simple. Et puis de savoir si elles peuvent donner juste dix minutes de leur temps pour, quelques questions comme ça, pour tester un peu la température. Ça, on pourrait le faire, mais sans aucune garantie que ça aboutisse. Mais je peux demander à l'équipe lundi, en colloque. Vous venez, puis vous vous présentez comme ça, un petit peu avant à l'équipe, vous présentez un peu ce que vous faites et puis après, vous restez à un moment, voir si des personnes travailleuses veulent bien vous répondre à vos questions. On pourrait éventuellement faire ça comme ça. Le plus léger possible, qu'il y ait pas des choses qui soient trop intrusifs aussi, dans la vie des personnes, parce que là, c'est très compliqué. Vous voyez, nous notre position c'est qu'on donne un ticket aux gens pour venir voir au zoo, c'est un peu ça. Et ça, c'est difficile pour nous parce que nous, on met beaucoup de temps à tisser un lien. Et ce lien là, si c'est pour effectivement,

constamment les mettre en situation à recevoir des étudiants, à recevoir des journalistes. Le lien, il va se péjorer au bout d'un moment parce qu'ils vont dire « mais nous, on n'est pas des bêtes de foire ». Voilà, faut aussi comprendre la position de l'association. Après, quand on va à la rencontre des personnes, faut y aller cash avec la posture en se disant : « mais si je veux faire une enquête sur un boucher, je vais pas interroger son voisin ou je vais pas interroger la faîtière sur la journée type d'un boucher. Je vais voir le boucher. » Et souvent, c'est aussi de dire aux gens, « j'aimerais parler de « votre » réalité pour vous aider un bout, pour faire évoluer les choses », parce que soit il y a un projet, soit vous faites un article, mais toujours valoriser aussi, ce que ça va apporter à la personne. Indirectement ou directement. Et voilà, c'est pour ça que je prends beaucoup de précautions. Voilà, c'est pas pour être méchante ou parce qu'on n'aime pas les journalistes et les politiques et les étudiants, c'est juste qu'on fait attention, ces personnes-là, elles sont quand même assez sollicitées. Mais elles subissent aussi beaucoup de violences et toute personne étrangère aussi à leur périmètre, déjà par leur métier parce que quand elles suivent des inconnus, c'est un petit peu la roulette russe, quoi. Parfois aussi, elles sont discriminées, elles se font molester, insulter. Les trans, j'en parle pas, ils se font mettre des pièges et puis se font tabasser par des groupes qui viennent comme on dit hein, « casser du trans ou du pédé ». Il faut aussi comprendre leur méfiance, c'est que leur métier amène aussi une certaine méfiance. C'est un périmètre violent parfois, dans lequel ces personnes évoluent. Et on peut aussi comprendre que pour un bout, quand on a le lien avec elles, elles peuvent s'attendre à ce qu'on les protège un bout.

- Mais c'est un peu la position que j'ai ressentie. Et enfin, j'ai presque décidé d'abandonner le travail parce que justement, j'avais l'impression que ma position, juste de ma présence en fait, que je les considérais comme des cobayes, quoi. Et ça, ça m'a extrêmement déplu.

- Mais même, j'ai eu une collègue qui a travaillé chez nous. Puis depuis, elle était venue dans le cadre précis d'un travail universitaire qu'elle a mis longtemps et elle a travaillé pour nous. Puis, elle a présenté il y a pas longtemps sa thèse de doctorat en criminologie. Et puis, elle aussi, au niveau éthique, ça a été très compliqué parce que pourtant, elle a travaillé à Fleur de pavé pendant longtemps.

Elle est intervenante sociale, elle était dans la rue et elle a vraiment été au cœur de tout ça. Donc elle avait quand même, une légitimité à les connaître, à s'adresser à elles parce qu'elle venait pas de nulle part. Elle a été jusqu'à même très récemment, remplaçante. Elle a été employée. Après, elle est pas restée comme remplaçante parce qu'elle a continué son doctorat et tout. Puis, elle pouvait plus. Mais donc, elle avait une vraie légitimité de métier à être là. Et même là, quand elle s'est mise à faire les enquêtes, à travailler - parce qu'elle avait fait un doctorat sur les populations vulnérables, dont les TdS - elle dit que ça a été hyper compliqué. Elle a ressenti ça, elle l'a aussi ressenti, comme vous. « Mais comment est-ce que je vais être fidèle à ce qu'elles vivent, à ce qu'elles ressentent, à ce qu'elles m'ont confié ? Est-ce que je vais pas avoir ce regard tronqué de l'observateur, qui prend de haut, qui va prendre de la hauteur et tout ? » Elle se posait toujours la question. « Est-ce que je vais être à bonne distance ? Est-ce que je vais pas être à bonne distance ? » Et c'est très questionnant. Effectivement, c'est très questionnant. On peut très vite, et je comprends parfaitement votre sentiment de vous dire : « mais quelle légitimité je peux avoir ? » On la connaît puisqu'on fait un travail universitaire ou un travail. Nous, on la connaît notre légitimité, mais parfois, comment est-ce qu'on arrive à transmettre cette légitimité à des personnes qui vous accordent pas cette légitimité ? Parce que c'est ça qui se passe et qu'ils vont dire : « mais de quel droit vous devez m'impliquer, moi dans votre univers ? Dans votre univers de journaliste, votre univers d'étudiants, de professeurs, on y gagne rien. » Elle va vous dire, par contre : « est-ce que tu viens de donner des préservatifs gratuitement ? Non. Est-ce que tu viens m'aider dans mon quotidien ? Non. » C'est un peu ça, le rapport qui se joue. « Est-ce que tu viens faire ça ? Pourquoi ? Non, donc en gros, dégage. » C'est comme ça, mais c'est une réalité. C'est effectivement cette réalité. Mais oui, mais c'est bien. Enfin je veux dire, c'est bien que ça se voit. Oui, dans le sens parce que ça montre aussi tout ça. Quand on parle de discrimination, de violence, de stigmatisation, tout ça, ça reste des mots souvent dans l'esprit des gens. Mais quand on se confronte à ça, on mesure, hein ? On mesure un peu tout ça. C'est très complexe, ouais. Particulièrement, si vous avez effectivement pu tester ça.

- Je comprends tout à fait. Mais en tout cas, merci beaucoup de m'avoir reçue et d'avoir pris le temps de répondre à mes questions.

- Avec plaisir ! On reste en contact et hésitez pas à me rappeler en début de semaine, moi je fais la demande et puis, on verra. Et puis voilà, si vous avez d'autres questions, n'hésitez-pas à m'écrire.

- D'accord, merci encore.

Nous nous disons au revoir et nous nous quittons à la porte des locaux de l'association.

Annexe 3 : Entretien Charlotte

Lieu : Centre de documentation Grisélidis Réal- Association Aspasia, Rue Jean-Charles Amat 6 bis, 1202 Genève

Dates : 08.01.2024

Durée : 01 : 08 : 41

- Et du coup, vous m'aviez dit que vous aviez pratiqué pendant dix ans ?

- Alors, j'ai travaillé dans des salons de massage dans différents cantons en Suisse, pendant dix ans. Et puis après, j'ai fait aussi pendant dix ans dans l'assistance sexuelle pour les personnes en situation de handicap. Ça, seulement en Suisse romande.

- Ok, et du coup, si vous arriviez à vous présenter, surtout au niveau de votre parcours. En commençant par comment vous êtes rentrée dans le travail du sexe :

- Ok, bah l'entrée dans le travail du sexe, était disons, motivé par un besoin d'argent, une faillite de mon mari, voilà et une occasion ou une expérience où on m'a proposé de l'argent où j'aurais même pas demandé, et puis voilà. Donc moi, j'ai travaillé pendant dix ans dans des salons de massage en Suisse. J'étais déjà mère, donc j'avais déjà deux enfants de bas âge. Donc c'était vraiment une nécessité pour aider la famille. C'était censé durer deux ans. Voilà, on avait, après, un rêve de faire un grand voyage, avant que les enfants soient scolarisés. Ben voilà, dans l'idée : « on fait de l'argent vite fait ». L'illusion de l'argent facile. Euh. Ça a duré un peu plus longtemps, mais on a fait notre voyage, voilà. Et j'ai quand même, continué de subvenir financièrement aux besoins de ma famille, donc des enfants et mon mari. Euh ... et j'ai, euh, travaillé en Suisse pendant que ma famille était en Afrique. Puisque le voyage était censé aller jusqu'en Afrique du Sud, mais il s'était arrêté à Abidjan, donc, en Côte d'Ivoire. Et il y avait plus d'argent. Et puis, c'était un peu compliqué, j'ai dû retourner et comme ça, on s'est pris un peu dans une spirale. C'est comme avec d'autres jobs aussi, non ? Une

fois qu'on l'a et que les besoins financiers sont là. En plus, il a fallu que les enfants soient à l'école. Et en Afrique, c'est que l'école privée qui est acceptable. Donc voilà, ça coûte autant qu'une école privée ici. C'était je pense : « Ok, alors je vais encore faire six mois de vacances, six mois de travail ». Après voilà, les gains ont baissé. C'était peut-être quand même, sept mois de travail et voilà, ça n'était plus aussi équilibré que comme on a pensé au début. Et puis, bah, à un moment donné aussi, les conditions de travail quand même, en Suisse, ont péjoré. Et puis, j'en pouvais plus. Et aussi, voilà, le couple n'allait plus et j'ai arrêté. Donc, retour de la famille en Suisse. Un divorce assez houleux où j'ai dû laisser mes enfants, à cause de menaces justement de la part de mon mari par rapport à ce passé de travailleuse du sexe. J'avais pas du tout envie d'entrer dans une guerre. On avait eu une confrontation devant le juge qui était type UDC. Ouais, je voyais que ce qu'il pensait de moi tout de suite et donc voilà j'ai pensé : « non, mais je vais pas maintenant me battre. » Donc, ils sont restés avec mon mari après le divorce. Donc, j'étais déjà avant, assez séparée d'elles, un peu comme les femmes migrantes puisque on ne travaille jamais là où on habite parce que le stigmatisme est trop grand et on veut pas rencontrer son père devant la porte ou je sais pas, des choses qui peuvent quand même arriver, peut-être. Vu que un sur trois ou un sur quatre a déjà visité une prostituée, donc j'étais un peu dans la même situation. Ça fait que la relation est était très éloignée, on s'est rapproché après quand elles étaient adolescentes et avec des questions notamment sur le sexe. Et maintenant, on a une super bonne relation, mais alors, il y avait des temps très très difficiles. Et je pense que le plus difficile quand même, étant mère et travailleuse du sexe, c'est le stigmatisme. C'est aussi après quand j'ai commencé l'assistance sexuelle, j'ai demandé à mes filles, si je peux maintenant, aller en public et en parler, parce qu'après le stigmatisme retombe sur elle, forcément, maintenant, avec Internet et tout. Et une a dit que bon, c'est assez logique après tout mon parcours. « Et t'es adulte, tu fais ce que tu veux ». Et l'autre a pensé : « ah, mais c'est quand même un peu difficile non ? Qu'est-ce que je dis, si on me demande, *mais et ta mère elle fait quoi ?* ». Non, c'est pas si facile à assumer parce que elle a pas envie d'assumer ça à ma place. Donc ça, c'est une difficulté.

- Et c'est à quelle période de votre vie ? Vous aviez quel âge quand vous faisiez la travailleuse du sexe ?

- Quand j'ai commencé, j'étais déjà vieille, vingt-neuf ans. [rires] Alors, déjà inscrit dans une agence d'escorte, c'est plus possible, âge maximum vingt-cinq. [rires] Je suis allée dans des salons de massage pour trouver un travail, c'était annoncé encore sur papier. [rires]. C'est comme si j'étais un dinosaure. [rires], Mais c'était donc, dans un magazine suisse alémanique. Et puis, je me suis présentée là où j'ai trouvé que la pub était pas trop vulgaire. « Ah, ça doit être un salon classe ! » Alors, je me suis présentée. Après j'ai vite vu que : « vingt-neuf ans, jamais d'expérience, je sais pas, non. Alors, au moins, tu fais ci, tu fais ça, tu fais ça ? » Allô, c'est quoi ? C'est ? Euh? [rires] Aussi, j'avais pas un physique de bombe, mais voilà, j'ai quand même bien gagné ma vie après et celle de ma famille.

- Et euh. Du coup, vos enfants, elles étaient-ils avec vous quand vous avez commencé, mais après vous êtes allée faire ce voyage, et puis elles sont restées là-bas, si j'ai bien compris ?

- Exactement.

- Et puis est-ce que pendant cette période-là, vos enfants étaient au courant que vous faisiez ce travail ?

- Non, elles étaient trop petites et se posaient des questions, mais je sais plus qu'est-ce qu'on a raconté. Mais au moment où j'ai quitté le travail du sexe, j'ai dû faire un coming out parce que j'ai dû expliquer que c'est fini les deux voitures, c'est fini l'école privée, c'est fini, le luxe et retour en Suisse. Et ça, c'était difficile parce qu'elles avaient dix et douze ans. Donc, difficile de l'expliquer. Voilà, j'étais rarement là, donc il y avait beaucoup de manipulation aussi de la part de mon ex-mari qui n'était pas si content que je veuille arrêter tout. Voilà, c'était difficile, mais voilà, nécessaire je trouve, parce que je voulais pas qu'elles entendent ça d'un autre côté, voilà. Et voilà, qu'elles comprennent quand même qu'elles ont bien vécu de ça, mais c'est fini.

- Et du coup, si j'ai bien compris votre mari de l'époque, était au courant de cette situation ?

- Tout à fait.

- Et comment il réagissait ?

- Oui bah nous, on avait décidé ça ensemble. J'ai commencé avec le téléphone rose et puis on m'a demandé si je viens aussi à domicile. Et j'ai lancé un montant que j'ai trouvé super élevé, genre, une heure coûte cinq-cents francs et j'ai trouvé ça wow ! Et il [le client] a dit : « ok. » [rires]

- Vous étiez déclarée où vous travailliez au noir ?

- J'étais déclarée. Oui, bah quand même, il y avait aucune raison de ne pas être déclarée. Bon, je voulais pas me déclarer je dois dire, mais dans le salon où je travaillais c'est obligatoire quand même et il y a des contrôles réguliers. Voilà.

- Et du coup est-ce que vous avez quand même eu des problèmes légaux quand vous avez eu votre divorce ? Enfin, est-ce qu'on vous a fait des remarques ?

- Oui, plutôt au niveau moral que légal, en fait. La pression morale était en fait tellement grande que j'ai cédé. Euh... Je suis allée, euh, au FIZ, c'est à Zurich, qui est un peu comme Aspasia, mais plutôt spécialisée dans la traite humaine. C'était là encore pour toutes les femmes qui ont des soucis et en lien avec le travail du sexe. Et là, on m'avait dit, mais il faut que je dénonce que mon mari est un proxénète et tout. Et ça, j'avais pas du tout envie de le faire. Parce que oui, ça c'était pas passé comme ça. Ça c'était peut-être développé dans un truc comme ça alors après, j'étais aussi pas très jeune, mais j'étais pas très expérimentée.

- Et comment se passait la conciliation de votre travail à distance avec votre famille ? Est-ce qu'il y avait des difficultés ?

- C'est un peu nécessaire d'avoir une distance entre le travail et la famille, je pense. J'avais même de la peine de téléphoner pendant le travail. Alors je sais pas. Non, je voulais pas du tout inclure mes enfants dans cet environnement.

Bien que je sois tout à fait pour que le travail du sexe soit légal et je trouve qu'il faut reconnaître les compétences que ça demande et tout. Mais alors pour ma famille ? J'ai quand même préféré qu'il y ait une distance. Autant que j'en ai pas parlé non plus, donc que je suis pas honnête. Et comment expliquer ça à un enfant de quatre ans ? Ça n'a pas de sens.

- Et est-ce que justement parfois ça vous a posé des difficultés ce secret ?

- Bah au niveau psychologique oui. Bien sûr, bien sûr. Aussi, la distance, alors le temps d'être séparées quand même. Je pleurais chaque fois que je suis revenue en Suisse les premiers jours. C'était assez difficile à vivre.

- Et au début de votre carrière dans le travail du sexe, comment ça se passait avec votre mari ?

- Ça se passait assez bien. Ça va, ça va. [rires]

- Est-ce que du coup, au moment où vous faisiez ces allers-retours, vous avez changé de canton à chaque fois ou est-ce que vous étiez plutôt établie dans une ville ?

- J'étais établie assez longtemps à Bienne et puis après, à Genève.

- Et comment vous avez quitté ce travail ?

- C'est difficile de dire ce qui a été le déclencheur. Peut-être aussi que la fin de l'école primaire de toute façon, s'est approchée. Donc, il aurait fallu réfléchir où les enfants vont à l'école. Et je pense aussi que la relation avec mon mari s'était péjorée d'une telle manière que je voyais pas pourquoi j'étais vraiment là que pour le financer.

- Et du coup, vous avez directement fait une formation pour devenir assistante sexuelle ?

- Enfin non. J'ai, fait un Bachelor en traduction. Voilà, j'ai fait des traductions pour ProCoRe, l'association faitière qui regroupe toutes les associations suisses [sur la prostitution]. J'ai eu aussi un job de traductrice chez une assurance pendant deux ans. Ça m'a pas plus passionnée que ça, voilà. [rires] Et puis, il y avait des Hongroises au Boulevard Helvétique. Moi, je connaissais le coordinateur des bus du Boulevard. Et puis, on pouvait pas communiquer avec elles et moi, j'étais encore en train de faire les études, j'avais pas de sous et c'était un travail de nuit, donc ça m'arrangeait. Donc j'ai commencé à travaillé comme traductrice, puis comment médiatrice pour Aspasia en 2015, pour le Boulevard. Parce que mes parents, eux, sont des immigrés, donc viennent de la Hongrie, tous les deux, et sont venus en 1956. Moi, je suis née à Zürich.

- Et du coup après, vous avez fait une formation pour devenir assistante sexuelle ?

- Oui, j'avais vu ça dans le 20 Minutes qu'on peut faire une formation. Je pensais pas que ça pourrait être utile.

- Comment s'est passée la formation ? Est-ce que, il y avait des différences avec le travail du sexe ?

- Moi, j'ai beaucoup aimé, de nouveau, de travailler avec mon corps parce que voilà, l'un était très tête, l'autre était très corps. Et les deux sont en lien avec la communication. J'ai trouvé ça passionnant l'un et l'autre. Bon, voilà le job à l'assurance, j'ai pas supporté très longtemps donc, après je travaillais de plus en plus pour Aspasia. Parce que je voyais plus de sens en fait.

- Et aujourd'hui, vous avez quel poste spécifique ?

- Là, je suis dans plusieurs projets. Je suis toujours une nuit par semaine dans le bus. Je suis dans le projet Indoor, donc je visite les salons de massage de Genève. Je donne les lundis matins, les cours d'information pour les travailleurs et travailleuses qui commencent fraîchement à Genève. C'est une obligation de la loi sur la prostitution. Et je suis au CGR et je réponds aux étudiants. [rires]

- Et est-ce que dans la situation où vous étiez travailleuse du sexe, vous auriez voulu changer quelque chose pour améliorer la conciliation de votre travail et de votre parentalité ?

- Je pense pas que ça aurait été possible parce que tant que le stigmatisme est là, que le stigmatisme de la salope, de la putain est là, il y a pas grand-chose à faire, même si alors, la Suisse est quand même, on est privilégiés. C'est légal. Je vais payer mon AVS, mes impôts. Y a aucun souci. Je peux... avoir un compte en banque, c'est déjà plus difficile, un appartement c'est quasi impossible, donc il y a quand même des domaines où ce stigmatisme est réel, et oui, et amène réellement des désavantages. Je sais pas ce qu'on aurait pu améliorer ? Si ce n'est ce qui n'est vraiment général, presque global.

- Et du coup, quand vous travaillez dans le salon, vous dormiez aussi dans le salon ?

- Oui, oui, ce qui est totalement illégal, je l'ai appris après. [rires] C'est selon la L-Pros en fait, c'est pas possible. Mais voilà, la majorité des cas le font. Bien sûr, sinon on va dormir où, sinon il faut encore payer un appartement. Alors, après, les gains, moi j'ai dû donner 30%, maintenant on donne 40%, on va jusqu'à 45 ou 50. Il nous reste rien.

- Et du coup, est-ce que vous, en tant qu'intervenante, vous avez observé des situations de mères, de mères travailleuses du sexe qui ont eu des problèmes avec leurs droits parentaux ici ?

- Bah, ils remettent pas tellement en question. Alors oui, si elles veulent venir s'établir ici, ça peut poser problème. Et après, il y a plutôt des problèmes du genre que vraiment la famille exerce une pression parce que c'est eux, je sais pas en Roumanie, en Hongrie, qui gardent l'enfant, donc c'est très difficile pour la travailleuse de s'en sortir ou de revenir sans argent, ça va pas non plus. Donc la pression est énorme, énorme. Parce qu'on veut toujours le meilleur. On avait un cas où j'aurais presque pleuré aux bus, d'une femme qui met toute sa vie - maintenant elle a plus que soixante ans - à travailler et qui payait les études pour

ses quatre enfants en Colombie. Et tout le monde est beau et belle comme des dieux et des déesses, avec des diplômes universitaires, mais elle peut plus payer son loyer ici et son permis de séjour est en danger. Et c'est pas juste, c'est juste pas juste, vraiment. Et ça vient du fait qu'on déclare pas tout aux impôts non plus, même si on sait, moi je savais intellectuellement que je peux le faire. Il faut le faire, voilà. Mais comme on accepte pas vraiment ça, comme un vrai travail, nous-même, c'est une activité temporaire. « Je vais faire ça, mais pas longtemps pour payer ci, pour payer ça. J'avais une collègue en salon, on s'est rencontré à Münsingen, on se revoit à Genève huit ans après : « mais qu'est-ce que tu fais là ? Mais on s'était dit, deux ans ? » [rires]

- Est-ce qu'elles vous parlent librement de leur situation de mère ?

- C'est un peu, voilà, bah, si on en parle, c'est vraiment pour montrer que : « non, non, je suis une bonne mère. » Parce que beaucoup sont aussi super religieuses, donc on peut pas être puta et madre, c'est juste pas possible. On est soit l'un, soit l'autre. Elles insistaient sur le fait qu'ils sont super à l'école, ce que beaucoup sont, mais on entend peut-être pas des enfants qui font des bêtises, mais voilà. Mais j'ai jamais vu autant de photos d'enfants que maintenant que depuis que je suis médiatrice. C'est incroyable. Et oui, on en parle, mais toujours positif. On va pas parler des problèmes, voilà, sauf si l'enfant est malade et on peut pas retourner. Ça, c'est le pire aussi. Donc on est là, on doit encore rester, on a les vols je sais pas, dans une semaine et on a au téléphone, l'enfant malade. Ça, c'est des choses qui déchirent le cœur d'une maman, c'est international.

- Et est-ce qu'elles vous parlent aussi du lien avec le père ?

- Non, très rarement, très rarement.

- Est-ce qu'elles ont des liens avec le père ?

- Oui bah, on se demande quel lien et tout, mais c'est plutôt discret. Et parfois, ils sont plus là.

- Et est-ce qu'elles sont d'abord tombées enceintes et ensuite elles ont commencé le travail ou est-ce qu'elles étaient déjà dans le travail du sexe avant de tomber enceinte ?

- Il y a les deux. Ça dépend un peu de l'âge, aussi de la génération, presque. Oui, après, euh, il y a un prédicat plutôt triste, vraiment sous l'emprise d'un loverboy ou le fait est de mettre la femme enceinte. Voilà, c'est volontaire. Et puis voilà, il y a aussi un marché pour les femmes enceintes. Beaucoup de clients qui payent plus pour une femme enceinte parce que c'est un fantasme qu'ils osent pas exprimer ailleurs, parce qu'il y a un grand tabou autour de la sexualité pendant la grossesse. Euh, il faut pas être dans le travail du sexe pour avoir ce tabou. Il y avait une époque où on a vu beaucoup de femmes enceintes, mais qui ont avorté. Sinon, le cas classique, en fait il [l'enfant] est dans le pays, gardé par les parents, peut-être du mari même. Ils disent : « ah nous, on sait pas ce qu'elle fait », mais... Parce que c'est pas normal qu'ici, on travaille dans le nettoyage en gagnant assez pour acheter des maisons. Bah non.

- Vous parliez des femmes enceintes et justement je me demandais à quel point c'est un marché ?

- Je pourrais pas vous dire de chiffres. C'est presque un fétichisme. Quand j'ai commencé à travailler, j'avais toujours du lait dans mes seins. Maintenant, si on active, bah ça produit, c'est sûr. Donc, j'avais un client qui venait uniquement pour ça. Je comprenais pas... Un retour dans l'enfance peut-être ? [rires] C'était étonnant, c'était un peu gênant. Oui, il faut dépasser le tabou qu'on a quand même, nous-même, aussi.

- Et ce qu'il y a des femmes enceintes qui vous ont justement fait part de cette expérience ?

- Non, il n'y a pas autant que ça, non plus. Justement, ça se passe plutôt en privé, plutôt par les petites annonces. Donc via Aspasia je les vois pas, je vois seulement celles qui veulent avorter. Elles viennent demander à nos médecins.

Mais celles qui travaillent enceintes, non, parce que aussi voilà elles peuvent avoir honte.

- Et pour certaines qui ont travaillé enceinte, est-ce qu'elles vous ont raconté certaines difficultés liées au fait de travailler enceinte ?

- Non, parce que voilà, on. On ne parle pas tellement des choses trop personnelles, ni avec des collègues de travail, encore moins avec des intervenantes sociales. On est tellement imprégnées du secret puisqu'on parle pas avec sa famille. On parle avec personne, donc c'est vraiment incarné, moi j'aurais aussi jamais raconté ça à un travailleur social.

- Est-ce qu'aussi vous avez observé des cas de travailleuses du sexe, mamans qui était sous l'influence de quelqu'un ?

- Oui après c'est très complexe la manipulation conjugale ou les violences conjugales. Voilà, c'est vraiment très complexe. C'est des situations, psychologiquement difficiles à cerner pour nous peut-être, mais encore plus difficile pour elles de reconnaître dans quoi elles sont. Et peut-être c'est une fois dehors, qu'elles vont se dire : « oh mon Dieu ! What have I done !? ». Mais sur le moment, c'est les femmes qui s'accrochent qui, peut-être - sans vouloir maintenant, renforcer les études ou le préjugé qu'il faut un problème psy avant, pour pouvoir faire ça - mais il y avait peut-être avant déjà, un truc relationnel. Y a une volonté d'être aimée, alors on s'accroche. Comme les femmes battues, qui ne sont pas dans le travail du sexe, forcément. On sait que ça dure aussi plusieurs années avant qu'une femme battue puisse se décrocher de ça. Donc c'est des processus qui durent longtemps. Nous, nous voyons maintenant pas nos bénéficiaires, toujours sur le long terme, surtout maintenant. Les gens sont devenus extrêmement mobiles.

- Et des cas de mamans issues de la traite ou dont vous avez soupçonné de la traite ? Pour elles, ça se passe comment ?

- Je sais pas, c'est difficile à dire. Mais elles aussi, sont fières de leurs enfants et montrent des photos. Beaucoup ne prennent pas de contraception parce qu'il y a le mythe qu'il faut d'abord avoir un enfant et après on peut, parce que sinon, on peut peut-être plus jamais avoir des enfants et des histoires comme ça. Ça appartient au cycle d'une de la vie d'une femme d'enfanter au moins une fois.

- Et du coup, elles vous ont parlé de leurs enfants ?

- Oui, oui. Mais, après nous, le moment où on les rencontre, et qu'elles nous montrent les photos et qu'elles en parlent il peut se passer trois ans. C'est un long processus. Parce qu'elles sont très très très très méfiantes, oui. Il y a une peur réelle pour la vie de leurs enfants, de leur famille, de leurs parents.

- Et qu'est-ce que vous pensez du cadre légal de la Suisse ?

- C'est réglementé. C'est peut-être un peu surréglementé parfois puisque voilà, c'est pas traité comme tout autre travail. J'ai jamais compris pourquoi je vais m'inscrire à la police puisque j'ai pas l'intention de commettre un crime et je n'ai pas du tout aimé cette procédure-là. Oui, j'ai trouvé ça hyper humiliant donc, comme procédure. Moi je suis Suisse, je vais pas m'enregistrer nulle part à la police, j'ai un passeport Suisse, c'est la liberté économique, je peux faire ce que je veux. Pourquoi si je fais des traductions à la maison, je dois pas m'inscrire à la police ? Je m'inscris à un local, c'est fini, je m'inscris comme indépendante. On est fiché, on est fiché et ça je trouve ça pas correct. Parce que des lois contre la traite humaine existent, il faut pas mélanger les choses non plus. Même si parfois, il y a des zones où il y a des intersections, mais bon, voilà. C'est important que ce soit légal quand même. Alors, si on pouvait dépasser le stigmatisme, les travailleuses pourraient accepter leur travail comme un travail. Ils déclareront en plus, ils auront plus pour leur AVS. Mais il restera toujours des problèmes. Où trouver un appartement, où trouver un compte en banque ? Donc il y aura toujours des intermittents qui se réjouissent que ce stigmatisme reste. Mais aussi de la droite euh. Des remarques de gentils policiers : « mais pourquoi vous faites ça ? Mais vous pouvez faire autre chose. »

- Et du coup, qu'est-ce qu'il faudrait faire selon vous pour améliorer cette situation ?

- Bah peut-être en parler. Je sais pas, démystifier, oui, tout ce qui va aller à l'encontre du stigmat. C'est aussi plus facile quand on fait un autre job après. Parce que si je suis sortie moi, j'ai pu faire, une maturité. J'ai commencé mes études à quarante ans, mais j'ai pu les finir et d'autres peuvent pas. Donc, qu'est-ce qu'ils vont faire quand ils gagnent de moins en moins ? Alors, le départ est de plus en plus difficile parce qu'elles sont sans espoir. Il faudra encore un peu plus de formations, des choses qui valorisent les acquis d'une vie de prostituée.

- J'ai rencontré des mères qui m'expliquaient cette volonté d'arrêter le travail du sexe une fois que les enfants sont grands...

- Mais ça, c'est toujours très dangereux parce que j'en ai vu aussi. « Non, mais mon fils, il ne sait rien. » Mais ne prenez pas vos fils pour des cons ! Attention, attention, parce que là, à très bas âge, il peut s'imaginer des choses. C'est sûr, il va jamais le dire parce qu'il veut pas être fils de pute non plus, mais à partir d'un moment ... Quand l'enfant est grand, comment ça se passe ? Est-ce que vous avez une bonne relation ? Est-ce que tu mens toujours ou tu as pu dire et comment il l'a pris ? Mais même attendez, aussi des assistantes sexuelles, hein. Il y a des mères qui disent : « Ah non, non, je veux pas que mon fils sache. » « Il a quel âge ton fils, dix-huit ans ? » [rires]

- Mais parce qu'il y a aussi un tabou dans l'assistance sexuelle ?

- Mais oui, parce que c'est aussi quand même un travail du sexe officiellement, légalement, c'est assimilé à prostitution. Sauf selon certains...

- Mais, c'est dû à quoi le fait de vouloir absolument séparer le travail du sexe de l'assistance sexuelle ?

- Mais c'était essentiel en tant que membre de Corps Solidaires. Et on n'aurait pas d'assistantes sexuelles ni jamais reçu de l'argent. Non, parce que sinon, tous

les médecins, toutes les institutions n'auraient jamais ouvert leurs portes. Après dix ans d'expérience, c'est quand même majoritairement positif.

- Vous avez des hommes aussi qui travaillent en tant qu'assistants ?

- Oui, oui.

- Et pour des demandes masculines ou aussi féminines ?

- Plutôt masculines parce que les demandes féminines sont rares. Elles sont peut-être croissantes, surtout les personnes âgées, mais sinon, elles sont quand même assez rares. Parce que là aussi, le stigmate de la salope empêche qu'elles disent à leurs soignants : « j'aimerais bien avoir du sexe. Je suis prête à payer pour ça. » C'est un peu difficile à faire. Et en plus, il y a beaucoup de femmes en situation de handicap qui ont vécu des abus. Et donc, si c'est votre première expérience du sexe, c'est un abus, votre cerveau n'a pas envie de le répéter, certainement pas envie de payer pour ça.

- Et pour vous, c'était quoi les différences les plus flagrantes entre votre travail du sexe et comme intervenante sexuelle ?

- Il y avait beaucoup de situations quand même, très semblables. Pas tous les clients apparemment valides, sont des cons ou des monstres ou je sais pas. Il y a aussi beaucoup de détresse, de solitude. Beaucoup d'humanité aussi. Mais il y a aussi voilà, une escorte aussi, ça dure minimum une heure. On fait pas du sexe pendant une heure, mais il y a beaucoup de paroles, de tendresse, des caresses. La différence c'est que je sais tout sur mon client. Je sais quel médicament il prend, je sais où il habite, je sais qui est son psy, je sais trop d'infos, parfois... [rires] vraiment trop d'infos. Je bois un café avec la mère avant. Voilà, c'est des choses qui arrivent certainement pas dans un salon de massage. Mais le prix est plus bas. C'est cent-cinquante francs une heure, nous et à l'époque dans mon travail du sexe, j'ai eu cinq-cents francs, mais bon, j'ai donné 40%. Donc, les tarifs sont plus bas. Oui parce qu'ils sont partis des trois-cents francs d'argent de

poche qu'une personne en institution a ici. Et ça, c'est depuis quarante ans la même chose et ça va pas bouger, ça a jamais augmenté.

- J'ai une question qui me vient sur les mères TdS ; est-ce cette thématique fait partie de votre agenda de l'association ?

Une fois, mais ça fait des années, il y avait encore une psychologue à Aspasia, elle voulait faire un groupe de parole, avec des mères travailleuses du sexe, mais seulement sont venues les grand-mères en fait. [rires] Et puis, il y avait presque eu une dispute sur le fait de « il faut le dire, il faut pas le dire ». Je sais pas. C'est que tout le monde a sa vision de qu'est-ce que ça doit être une bonne mère. Et toutes les mères, travailleuses ou pas, pensent qu'elles sont pas à assez bien. Mais ça, c'est les mères et la culpabilité, ça se connaît.

- Je pense avoir posé toutes mes questions. Est-ce que vous voulez ajouter quelque chose ?

- Non, je pense pas.

- En tout cas, merci beaucoup pour m'avoir accueillie et pour avoir partagé votre parcours.

- Avec plaisir.

Nous avons conclu l'entretien en nous disant au revoir à la porte, car ayant un rendez-vous, elle partait également du centre.

Annexe 4 : Notes de terrain

Observations nocturnes à bord du bus :

18.04.23 [observation étude exploratoire] :

Descriptions du lieu :

Locaux :

Les locaux de Fleur de Pavé se situent au 32B de l'Avenue de Sévelin, dans le quartier de la prostitution de rue de Lausanne, au sixième étage d'un bâtiment composé principalement de bureaux. Les locaux se divisent en trois espaces : une petite salle de réception à l'entrée avec des canapés, des portes-prospectus et une table basse, un espace de bureaux en « open space » ainsi qu'une salle de réunion à l'arrière, composée d'une grande table d'étagères de stockages pour le matériel de distribution (préservatifs, lubrifiants, boissons chaudes et froides) et d'informations (prospectus et formulaires traduits en plusieurs langues). La salle est également dotée d'une petite cuisine. C'est dans cette salle que j'ai été accueillie par deux intervenantes vers les 21 heures 15.

Bus :

Le Bus est un camping-car de tourisme, modèle « Laika ». À bord, on y trouve une banquette et une petite table à l'entrée, un canapé à l'arrière, une mini cuisine bordée d'une dizaine de caissons contenant tout le matériel de distribution et d'information nécessaires à la permanence. Sur les murs, est placardée une multitude de posters informatifs aux TdS (gestes de self-défense, numéro d'urgence, prévention VIH/IST, contacts du réseau associatif) et à au comportement à bord du bus en plusieurs langues. Les fenêtres sont couvertes par des rideaux afin d'éviter les regards indiscrets.

Description d'activités types :

Les deux intervenantes m'expliquent en quoi consiste la permanence nocturne à bord du bus. Elles se retrouvent dans les locaux afin de préparer le matériel de distribution : sacs contenant des préservatifs, mouchoirs et lubrifiants, stocks de boissons fraîches, thermos de boissons chaudes, gobelets. Vers 22 heures, elles prennent le bus et vont le parquer plus à l'ouest sur la dernière parallèle nord de l'Avenue de Sévelin, à proximité du passage des TdS qui répartissent leur territoire entre la rue perpendiculaire et l'Avenue de Genève, devant l'École

des Métiers. Elles accueillent les TdS, les font rentrer pour qu'elles se reposent, se réchauffent, prennent une boisson, du matériel. Elles entretiennent un lien de nature simplement informative ou d'accompagnement social, cependant, ce contact peut être très amical et familial. Les conseils peuvent être relatifs au travail (gestion de l'argent, négociation des tarifs et choix des clients, dépistage), mais aussi relatifs au statut migratoire (problème de visa, enregistrement à la police, cours de langue). Et une certaine fois, elles sont une écoute et un accompagnement pour des problématiques du quotidien ou familiaux. À 1 heure du matin, elles mettent en ordre le bus après le passage des TdS et regagnent la place de parc réservée par la Ville de Lausanne.

Récits, scènes, interactions :

Avec les filles provenant de pays latins comme le Brésil, la Colombie, et la République dominicaine, le contact semble plus facile avec les intervenantes. La langue et la proximité sociale, du fait que ces deux intervenantes, ex- TdS, parlent la même langue (brésilien et espagnol) et parfois, ont travaillé ensemble. Le contact est également familial avec les TdS provenant de pays slaves (Bulgarie et Roumanie), car elles connaissent bien l'association. Cependant, le contact est très minimaliste avec les TdS provenant des pays subsahariens comme le Nigéria, le Niger et le Burkina Faso par des problèmes de connaissance de l'anglais, mais également, car ces TdS sont en général moins intégrées à la population et parfois, manquent de ressources financières, sociales et sanitaires. La confiance est donc moins forgée à travers leurs relations aux intervenantes. Cette différence de relation est visible à travers les interactions à bord du bus. Les deux premières catégories de TdS discutent, font une pause de parfois, plus d'une heure, et ont des discussions amicales avec les intervenantes, tandis que les TdS africaines pour la majorité des cas, ne font que passer afin de récolter le matériel et prendre une boisson à l'emporté.

Portraits :

Luba, environ 30 ans, d'origine roumaine :

J'ai pu obtenir ces informations en posant quelques questions issues de ma grille d'entretien, que j'ai glissé dans une discussion avec elle et une des intervenantes.

Toutes les questions de mon entretien n'ont donc pas pu être répondues ou de façon claire.

Quand je lui ai présenté le sujet de mon travail, elle a réagi en affirmant : « Travail du sexe ? Facile ! Être mère ? Difficile ! ». Cela fait plus de cinq ans qu'elle travaille à Lausanne, principalement à l'Avenue de Sévelin. Je n'ai pas pu obtenir d'informations sur les raisons ni comment elle est entrée dans le travail du sexe. Elle a un enfant de deux ans en Roumanie, gardé par sa mère. Je n'ai pas eu d'informations sur le père de l'enfant ni d'un éventuel partenaire. Elle a accouché en Roumanie, sans problèmes particuliers cependant, je ne sais pas si elle a travaillé en étant enceinte. La distance avec son enfant lui facilite la gestion de sa vie de famille avec son travail. Elle m'explique :

Je vois mon enfant par vidéo tous les jours, s'il était ici [à Lausanne] je devrais le faire garder tous les soirs. Il est avec ma maman en Roumanie, ici je le fais garder par qui ? Je ne veux pas qu'il reste avec n'importe qui.

Elle affirme ne pas avoir de difficultés quant à la gestion des trajets, car elle travaille généralement deux à trois mois maximums et rentre voir sa famille en Roumanie. Sa famille n'est pas au courant de son activité, elle me dit craindre qu'elle le découvre, surtout son enfant quand il sera en âge de comprendre. La distance lui permet de ne pas avoir à mentir sans arrêt à sa famille.

Rihanna, 26 ans, d'origine dominicaine :

Les informations ont été obtenues de la même façon qu'avec Luba, cependant, semblant plus extravertie, le contact avec elle s'est très vite établie et les conversations sont devenues très familières. Quand je lui ai présenté le sujet de mon travail, elle a éclaté de rire en s'écriant que j'étais « la científica de las putas madres ». Durant notre conversation, elle n'a cessé de m'interrompre, marquant une pause avant de rire à l'idée d'être « puta » et « madre », avant de prendre conscience qu'elle faisait partie de cette catégorie désignée : « Wait... Io soy puta... e madre », avant de pouffer à nouveau. Elle travaille à Lausanne depuis peu. Elle a commencé le travail du sexe [en Espagne ?], car étant jeune, « elle faisait un peu trop la fête ».

Elle a un enfant de [1]2¹²ans en Espagne avec ses parents. J'ai appris lors de mes suivantes observations que cet enfant n'était pas désiré et issu d'un viol qu'elle a subi à quatorze ans. Je n'ai pas d'informations quant aux conditions et contexte d'accouchement. Elle envoie de l'argent à sa famille pour subvenir aux besoins de son enfant en Espagne. Elle me confie que son enfant lui manque énormément et que les conditions de travail ne sont pas faciles à gérer. J'ai appris plus tard, par une des intervenantes qu'elle était effectivement dans une situation d'extrême précarité. Elle vivait au jour le jour sans savoir où elle allait dormir. Parfois, elle restait chez les clients, mais s'est plusieurs fois fait abuser ou sous la contrainte de pouvoir rester dormir, elle devait « travailler plus ». D'autres fois, elle dormait à l'hôtel ou dehors.

Quant à la gestion de sa vie de famille avec son travail, elle affirme « ne pas faire les deux en même temps. » Elle m'explique que la distance permet cette séparation qu'elle ne pourrait pas vivre autrement : « I couldnt do it. Even if a spent some time with a client and after a shower, I see my kid. » À cette affirmation, elle affiche une expression de dégoût. Je ne sais pas si sa famille est au courant de son activité et de sa situation.

Elle ajoute qu'elle veut quitter le travail du sexe quand son enfant sera plus grand :

You know, I'm not just a bitch, I mean, it's easy money. I'm ambitious.

I wanna create my own business. I wanna be a mannequin or an actress.

I would like to be with my child, to give him some education, being present.

Je trouve important de noter le besoin de s'identifier au-delà de son statut de TdS afin de s'affirmer. J'ai appris que depuis quelques mois, elle est partie exercer dans un salon à Genève où ses conditions de travail et de vie se sont améliorées d'après une intervenante.

¹² Rectification de l'âge de l'enfant, car durant notre rencontre (18.04.23) j'avais compris que son enfant avait deux ans, or en prenant de ses nouvelles lors de mes suivantes observations, j'ai appris qu'il en avait en fait, douze.

Réflexivité :

Malgré une certaine timidité et un sentiment de réserve dû à ma découverte de l'association, de l'équipe d'intervention et de ses activités, je me suis sentie relativement à l'aise. Ce sentiment s'explique par l'accueil et l'ouverture des intervenantes qui n'ont pas hésité à présenter mon projet aux TdS à bord du bus. Cette attitude m'a permis d'avoir un contact plus aisé et fluide avec les TdS, car la confiance qu'elles ont en l'équipe d'intervention se raccroche à ma présence. Cette intégration de la part des intervenantes m'a également servi pour des raisons pratiques comme traduire certains propos de TdS parlant espagnol. Si certaines TdS, m'ont semblé plus réservées, voire fermées à ma présence, Rihanna, par sa curiosité m'a impliqué dans un véritable échange en me posant des questions personnelles, ce qui m'a mis progressivement à l'aise dans notre contact. Mais, certaines de ses questions, très intimes, voire totalement indiscrettes, notamment sur ma vie amoureuse et sexuelle, m'ont d'abord gênée. J'ai l'impression qu'elle me « testait », me défiait presque, afin de voir j'avais ma place dans le bus. Cependant, voyant que je répondais avec la plus grande transparence possible, elle s'est ouverte à son tour, sur son parcours.

01.12.23 :**Descriptions du lieu :***Locaux :*

J'ai rejoint l'équipe à 21 heures aux locaux de l'association. Rien n'a changé depuis ma première observation.

Bus :

Le bus n'a pas changé non plus. Cependant, certains posters sont nouveaux. J'observe un poster sur la prévention de l'hépatite et le dépistage des IST, un autre sur la gestion des tarifs et le choix des clients, ainsi qu'un autre sur le consentement des actes.

Description d'activités types :

La permanence commence avec les mêmes types d'activités habituelles : distribution de matériel et de boissons, discussions et prise de nouvelles avec les TdS. Deux femmes sont allées à l'arrière du bus pour parler avec une

intervenante sur le fonctionnement de leur annonce d'Escort sur le site Callmetoplay, régulé par Fleur de Pavé et Aspasia.

Récits, scènes, interactions :

Une des intervenantes parle avec une TdS (Grace) sur sa situation « délicate » et lui rappelle son rendez-vous avec une assistante sociale pour des raisons qui m'ont été occultées, par souci de discrétion et de confidentialité. Un autre moment qui m'a frappé sur le moment, mais qui fait partie du déroulement de la permanence nocturne est celui où les TdS papotent entre elles sans implications des intervenantes. En effet, le bus leur permet de sociabiliser entre elles en toute sécurité.

Portraits :

Grace, environ 40 ans, d'origine nigériane :

Les informations sur Grace ont été obtenues en me joignant à la discussion qu'elle entretenait avec les intervenantes. De temps en temps, je posais des questions subtilement dans l'échange, car je sentais qu'elle était méfiante à ma présence, ce qui explique les lacunes de certaines informations.

Je ne sais pas depuis combien de temps elle travaille dans la prostitution, ni les raisons et le contexte de son entrée. Elle mentionne des besoins financiers pour sa famille, mais l'instabilité de son statut migratoire peut influencer son entrée dans le travail du sexe. Je n'ai pas connaissance des conditions de ses grossesses ni des accouchements. Ils ont eu lieu avant son départ du Nigéria. Elle est partie du Nigéria il y a huit ans (2015) pour aller en Italie. Elle est en Suisse et à Lausanne depuis un an (2022). Elle explique que son visa « est bloqué » en Italie. J'essaie d'en savoir plus, mais elle ne veut pas me dire. Je comprends que sa situation est complexe.

Elle a deux enfants, une fille de quinze ans et un garçon de douze ans. Je ne sais pas si elle a un partenaire ni si le père est présent. Les enfants sont gardés par sa famille à qui elle envoie de l'argent. Elle vit très mal la séparation avec ses enfants et n'a pas les ressources nécessaires à aller les voir au Nigéria. Elle mentionne l'anniversaire de son fils auquel elle ne pourra pas assister. Elle finit par sourire et dire d'un air faussement détaché : « I'll be there with live stream. ». Les conditions de travail sont compliquées pour elle: « The work conditions

are too hard, but without my kids, it would be worse» Elle parle d'interpellations de la part de la police et sa peur d'avoir des problèmes avec les autorités. Je ne sais pas si sa famille et ses enfants sont au courant de son activité. Cependant, elle mentionne une crainte de faire venir ses enfants en Suisse : « If I had my children here, they will collect them.» Je comprends que « they » mentionnent les autorités en charge de la protection des mineurs , mais je ne suis pas sûre de comprendre pourquoi elles les enlèveraient. En demandant de préciser ce qu'elle entend par-là, elle n'a fait que répéter la phrase. Il peut y avoir des causes hypothétiques : elle dort soit clandestinement, soit en étant enregistrée à une adresse de salon et les enfants ne peuvent pas être légalement enregistrés à cette même adresse d'après les intervenantes. Elle peut également avoir des problèmes avec son statut migratoire, ce qui impliquerait des complications si ces enfants venaient en Suisse. Elle veut arrêter le travail du sexe et cherche un travail dans l'entretien de locaux et le ménage. Son rêve serait d'acheter une maison en Italie et faire y venir ses enfants.

Réflexivité :

J'observe une certaine facilité de contact avec les intervenantes qui n'hésitent pas à me présenter moi et le projet de recherche aux TdS afin de me faciliter les échanges. Bien que j'aie pu recueillir certaines informations sur le parcours de Grace, j'ai de la peine à lui poser des questions, car je sens qu'elle n'est pas à l'aise. De plus, les refus à répondre à certaines questions ou le manque de précisions de ces réponses m'ont obligé à ne pas insister sur ces dernières.

07.12.23

Descriptions du lieu :

Locaux :

J'ai rejoint les intervenantes à 21 heures 15 aux locaux de l'association. Aucun changement particulier n'a été observé. Cependant, à l'entrée, des habits chauds comprenant des manteaux, écharpes, gants, bonnets et pulls sont stockés dans des sacs et un pendant. Une des intervenantes m'explique qu'une collecte de vêtement s'est organisée afin que les TdS dans le besoin (surtout celles qui travaillent dans la rue) puissent avoir chaud.

Bus :

Il fait particulièrement froid ce soir dans le bus, car en temps normal, le bus est parké devant les locaux de Sev 52, afin que les intervenantes puissent brancher un câble, prêté par le gérant des locaux, pour le chauffage du bus. Or, ce soir, il a oublié de laisser la rallonge dépasser de la fenêtre.

Description d'activités types :

Rien de nouveau à observer. Cependant, je remarque que les intervenantes doivent tenir compte des activités effectuées durant la soirée ainsi des profils démographiques des TdS qui sont venues au bus. Ces questionnaires journaliers servent à constituer les données des rapports annuels d'activité de l'association.

Récits, scènes, interactions :

Étant donné le manque d'interactions avec le peu de TdS qui restent dans le bus, je discute avec les intervenantes. J'apprends qu'elles sont les deux des ex-TdS. La première a quitté le travail du sexe pour rejoindre l'association il y a douze ans et vit seule. La deuxième a rejoint l'association il y a quatre ans et vient d'avoir un enfant avec son partenaire. Elles m'expliquent que d'après leur expérience, il y a beaucoup moins de TdS qui travaillent à la rue. L'essor de la communication numérique, permettant une mise en contact avec les clients par les sites d'escort, peut expliquer ce retrait. Mais elles m'expliquent également que les clients de passage sont devenus moins nombreux et que les autorités ont drastiquement réduit le territoire de la prostitution du quartier de Sévelin.

Je demande des nouvelles de Rihanna, rencontrée à ma première observation. C'est ici que j'apprends sa situation d'extrême précarité, son enfant de douze ans, issu d'un viol à son adolescence et de son déplacement dans un salon à Genève.

Portraits :

Malheureusement, je n'ai aucune interaction avec les TdS ce soir. Elles sont peu nombreuses ce soir et la majorité ne reste pas dans le bus. Certaines sont restées dans le bus, mais n'étaient pas mères ou ne voulaient pas discuter.

Réflexivité :

J'ai beaucoup de mal à interagir avec les TdS ce soir. Je ne me sens pas autant intégrée et mise en avant que d'habitude. Cette mise en avant par les intervenantes est importante, car sans elle, je risque de m'imposer au quotidien des TdS de passage au bus et peut également perturber le travail des intervenantes. Ce sentiment de ne pas vouloir m'imposer et d'être gênée à participer activement se ressent d'autant plus que les intervenantes ne me présentent pas vraiment ce soir aux TdS. Je me rends compte que ce terrain est sensible à ce point précis et que les ressentis, intuitions et pressentiments peuvent clairement influencer sur ma récolte de données.

15.12.23

Descriptions du lieu :*Locaux :*

Je rejoins les intervenantes aux locaux de l'association vers 21 heures. Elles m'accueillent en m'expliquant que le bus est en réparation et que la permanence va se tenir dans l'espace de Sev 52. Les locaux, tenus par le gérant qui leur donne l'accès à l'électricité au bus de l'association par une multiprise, sont composés d'un grand espace de coworking où se trouve un petit café communautaire dans lequel la permanence s'est effectuée. L'espace est rempli de collections d'objets, livres, jeux, meubles chinés dans les brocantes par le gérant.

Description d'activités types :

Les intervenantes ont préparé le matériel de distribution et les boissons chaudes pour les TdS. Puis, elles ont installé une sorte de petit stand de vêtements issus de leur collecte improvisée sur quelques tables du café pour que les TdS puissent se servir. L'espace se prête plus à des discussions spontanées, car le décor, le cadre et l'ambiance sont plus décontractés et l'espace plus grand.

Récits, scènes, interactions :

Grace est revenue, je lui propose donc de répondre à mes quelques questions, mais elle refuse. Elle parle avec une des intervenantes sur sa situation migratoire.

Elle veut se faire un permis provisoire pour être en règle et s'enregistrer auprès des autorités, car elle dit craindre de se faire arrêter.

Portraits :

Cassandra, 34 ans, d'origine roumaine :

Une des intervenantes m'a présentée et lui a demandé si elle voulait répondre à mes questions, ce qu'elle a accepté. Elle me dit qu'elle trouve mon sujet de recherche intéressant et qu'elle trouve bien de pouvoir y participer. Elle travaille dans le travail du sexe depuis deux, trois ans. Elle est venue à Lausanne par le biais d'une amie qui exerce également, car « il n'y a pas d'avenir en Roumanie. » Elle m'explique que la situation économique et sociale est compliquée là-bas, d'autant qu'elle n'a pas fait d'études supérieures. Elle a un garçon (désiré) de quatre ans avec son copain, avec qui elle est depuis ses dix-sept ans. L'accouchement s'est déroulé en Roumanie, sans problème, elle s'en souvient d'une belle expérience. Elle ne travaillait pas (y compris dans le travail du sexe) pendant et après la grossesse. Pendant son absence, c'est son copain et sa sœur qui s'occupent de l'enfant. Elle rigole : « Ça me fais des vacances avec les copines. Je laisse mon copain s'occuper de l'enfant. [rires] C'est son tour ! » Elle est également en charge financière de sa famille et de sa sœur. Elle m'explique que la distance ne lui pose pas de problème, car elle appelle son enfant tous les jours et qu'elle travaille maximum pendant un mois, trois fois par année, avant de rentrer voir sa famille. Elle se réjouit, car elle part pour les fêtes de fin d'année dans deux jours, cependant elle ne veut pas revenir et aimerait arrêter le travail du sexe. Elle n'a pas travaillé enceinte, cependant quand je lui demande ce qu'elle en pense si elle veut un deuxième enfant, elle me répond :

« - Si j'en fais un deuxième, je ferai pas ce travail.

G: Pourquoi ?

- Parce que c'est pas sain, ni pour moi ni pour le bébé. Je fais un travail dangereux pour la santé. Je veux pas risquer celle de mon enfant. Même quand j'ai mes règles, je travaille pas. »

La famille n'est pas au courant de son activité en Suisse. Quand je lui demande pourquoi, elle me répond : « parce que je ne veux pas les décevoir. [...] Je sais

qu'ils seront déçus d'apprendre que je fais ça, mais je le fais pour eux. » Et en parlant de son copain : « j'ai peur qu'il me voie autrement. » Elle m'explique que le secret est gardé avec les autres filles de son petit village qui travaillent à Lausanne. Elle a donné une fois comme excuse d'effectuer des remplacements de femme de chambre pour une amie dans un hôtel. Elle a n'a cependant pas peur que sa famille le découvre, car le secret est bien gardé, mais elle craint que son enfant le découvre s'il vient en Suisse : « Je veux amener mon fils ici en vacances, mais j'ai peur parce que je suis enregistrée avec ce travail [...] et si on croise un client... » Sa situation lui convient pour l'instant, mais elle me confie vouloir changer de travail.

Réflexivité :

Je n'ai pas grand-chose à dire. Je sens tout de même un renforcement de confiance envers les intervenantes et une meilleure intégration à l'équipe de l'association. Je remarque une meilleure fluidité de contact et une certaine aise quand les intervenantes présentent mon travail aux TdS qui font office de médiatrices entre elles et moi. Une des intervenantes m'a conseillé de demander davantage d'observation, mais durant les visites des salons en journée.

Observations salons :

24.01.24

Descriptions du lieu :

J'ai rejoint les intervenantes à 13 heures aux locaux de l'association. Elles sont en train de préparer le matériel (préservatifs, flyers et documents informatifs) afin de le distribuer durant les visites du salon.

Salons :

Nous commençons la tournée par un salon situé dans un immeuble moderne à la sortie d'autoroute de Morges. Les salons se divisent en trois appartements au rez-de-chaussée. Une femme française, blonde d'environ cinquante ans, nous accueille, un yorkshire toy sous le bras. L'appartement, partagé par trois TdS, est lumineux, spacieux et propre avec une cuisine centrale et une grande terrasse donnant sur le lac. Une forte odeur de cigarette et d'encens se dégage des pièces.

Description d'activités types :

Les intervenantes s'assoient à la table de la cuisine et prennent des nouvelles de la blonde et d'une autre TdS brésilienne présente. En général, elles distribuent gratuitement en petite quantité des préservatifs et lubrifiants, mais proposent également au TdS l'achat de paquet en gros à prix réduit. Elles conseillent les filles en fonction de leurs problématiques et question. Elles insistent auprès des nouvelles arrivantes à venir s'enregistrer auprès des autorités et de participer aux séances d'information, données par l'association, car c'est le cadre légal nécessaire à l'exercice de la prostitution dans le canton de Vaud. En cas de besoin de dépistage ou d'avortement, elles prennent rendez-vous avec des infirmières et gynécologue auprès du CHUV et Profa. De plus, les intervenantes prennent des nouvelles des TdS au niveau de leur santé psychique ou physique, de leurs conditions de travail et de leur rapport au gérant·e du salon. Si besoin, elles écrivent un rapport aux autorités afin d'intervenir en cas de violences, mauvaises conditions de travail et d'exploitation.

Récits, scènes, interactions :

J'ai discuté avec la TdS française de mon sujet. Elle m'explique qu'effectivement, elle a commencé le travail du sexe en Suisse après que son fils ait quitté la maison et soit majeur. C'est une ancienne esthéticienne, aujourd'hui spécialisée dans les massages érotiques. Elle était professeure de formation dans une école d'esthétique et a commencé à travailler dans un salon à Montreux en même temps. Elle loue une chambre à l'année, elle croise donc des TdS qui viennent exercer sur du court-terme. Elle me raconte qu'elle se souvient d'une femme roumaine venue travailler dans ce salon (à Morges) qui craignait qu'on lui retire la garde de ses enfants. Iels résidaient en Allemagne. Cependant, elle ne sait pas les causes de cette crainte. Elle pense que c'était parce que sa seule adresse en Suisse était celle du salon et qu'elle voulait faire venir ces enfants, mais les enregistrer à l'adresse du salon est illégal et peut avoir de lourdes conséquences juridiques.

J'ai ensuite discuté avec la TdS brésilienne qui m'a renseignée sur le contexte de travail en salon. Cela fait sept ans qu'elle travaille en Suisse et elle m'explique que le salon de Morges est le seul où elle se sent bien. Elle me parle du grand

manque d'hygiène et de contrôles sanitaires dans certains salons qui l'ont scandalisée.

Notre deuxième destination est un salon dans une vieille maison à Gland. Nous sommes arrivées, mais la femme qui nous a ouvert ne nous a pas laissé entrer, car la gérante n'était pas là. Une des intervenantes m'a expliqué que dans ce salon, la gérante a un grand contrôle sur la gestion du salon et des TdS, ce qui n'est pas normal, car toute personne travaillant en salon devrait légalement laisser entrer les intervenantes. Elle ajoute que si la même situation se reproduit, il faudra contacter les autorités.

Dans le trajet du retour, j'entame une discussion avec une intervenante sur les annonces des mères proposant des services sexuels en se détachant de la profession de travailleuse du sexe. Elle m'a donné son avis, en tant qu'ancienne TdS, qu'elle qualifie de « radical » sur cette représentation. Selon elle, toute personne qui exerce une fois le sexe tarifé est déjà professionnelle. De plus, la mise en avant du statut de mère a pour but de susciter l'empathie chez le client. La mise en retrait du statut de TdS professionnelle de son côté répond aux fantasmes connus des clients comme d'être le premier client ou d'éloigner cette relation de l'aspect prostitutionnel.

Portraits :

Je ne peux pas faire de portrait concret, car aucune femme rencontrée ce jour n'était maman et travailleuse du sexe. La blonde française a commencé ce travail une fois son enfant adulte. Les autres ne sont pas mères.

Réflexivité :

J'ai pu consolider mes liens avec l'association et les intervenantes qui maintenant, connaissent mon travail et mes objectifs de recherche. Ce qui me permet d'être présentée aux TdS et d'instaurer un lien de confiance plus efficace. L'une d'entre elles m'a également proposé de cibler les salons où se trouvent des mères à la prochaine observation. En effet, elle m'a expliqué que les visites s'organisent en fonction des demandes des TdS et que généralement, cela ne me garantissait pas une observation ciblée. Cependant, la prochaine observation sera ciblée sur ma recherche afin d'avancer le plus efficacement sur mon terrain.

31.01.24

Descriptions du lieu :

J'ai rejoint les intervenantes aux locaux de l'association à 13 heures. Une des intervenantes m'a averti qu'une entrée par effraction est survenue dans la nuit du lundi au mardi. C'est elle qui l'a découverte, car en venant le matin, elle a remarqué la vitre de la porte d'entrée brisée et une trace de sang sur la moquette. Les deux intervenantes m'expliquent que ce n'est pas la première fois, malgré le système d'alarme installé. Cependant, elles pensent que c'est une personne qui connaît l'association et accès au bâtiment.

Salons :

Nous sommes allés dans un salon situé dans le vieux bourg d'Aigle. Le salon se divise en trois appartements studio. L'entrée comprend une caméra de surveillance et plusieurs sonnettes indiquant le nom des TdS. Une femme brésilienne (Magdalena) d'au moins une cinquantaine d'années nous ouvre la porte en porte-jarretelle et body et nous dirige vers la cuisine, séparée de l'entrée par un rideau occultant.

Le deuxième salon visité se trouve dans la périphérie d'Aigle, en annexe à un restaurant style « ranch américain » délabré. Tout autour de cette annexe, il y a des chambres à pied-terre où une dizaine de TdS travaillent. À l'entrée, on retrouve une caméra de surveillance. Une TdS dominicaine (Camilla) d'une trentaine d'années nous ouvre et nous dirige vers la cuisine, séparée elle aussi par un rideau. La pièce est sombre et on observe une grosse tache de moisissure dans un coin du plafond. La majorité des meubles et électroménagers sont scellés par un scotch orange où l'on peut lire « privé ».

Description d'activités types :

Les intervenantes ont vendu un paquet de préservatifs à Magdalena et à une autre TdS qui passait dire bonjour. Une attitude typique des intervenantes lors des visites des salons, est de se cacher à la venue des clients. Une des intervenantes m'explique que c'est pour éviter la gêne, voire le conflit de la part des clients

qui ne veulent pas forcément être repérés dans ce contexte, ainsi que de respecter le travail des TdS et leur intimité avec leurs clients.

Récits, scènes, interactions :

Au fil de notre conversation, Magdalena se rhabille en jogging et joue avec sa fausse frange qu'elle clip et déclip pour nous faire rire. Une scène vite interrompue, car son client est arrivé et elle disparaît derrière le rideau afin de l'accueillir. Nous restons silencieuses afin de ne pas nous faire repérer, riant en silence. Elle entraîne le client dans sa chambre et revient pour nous dire au revoir. Cette situation survient également quand nous sommes au deuxième salon visité de la journée. Je suis en train de discuter avec Camilla et soudain, son client arrive. Nous avons dû interrompre notre échange et sommes sorties.

Portraits :

Magdalena, environ 50 ans, d'origine brésilienne, résidente suisse :

Elle travaille en Suisse depuis plus de 20 ans. Elle a travaillé entre Lausanne, Renens, et Aigle dans différents salons. Je ne sais pas depuis combien de temps précisément elle travaille dans l'industrie du sexe, mais elle a commencé avant d'avoir son enfant. Elle s'est mariée et a divorcé quatre fois. Son enfant était désiré avec un de ses ex-maris (suisse) et est né et vit en Suisse. Elle a arrêté de travailler durant sa grossesse et jusqu'à ce que son fils ait deux ans. Elle n'a pas eu de difficultés durant sa grossesse, accouchement et post-partum. Elle m'explique qu'elle a trouvé une femme brésilienne pour garder son enfant à la maison pendant qu'elle travaillait en journée, au salon. Son ex-mari l'aidait également dans l'éducation et la prise en charge financière de leur enfant. Elle aime son travail et arrêtera quand les clients arrêteront de venir la voir. Quand je lui ai demandé si ses proches et sa famille étaient au courant de son activité, elle m'a répondu sèchement : « Plutôt crever qu'ils l'apprennent ! ». Selon elle, jamais ses proches ne l'apprendront et elle ne veut pas le dire à son fils, car il est de toute façon adulte et ne veut pas compromettre leur relation. « Imagine, toutes ces années sans rien dire, il comprend enfin d'où vient l'argent, ce que je faisais quand j'étais pas à la maison, non je pourrai jamais. » Elle disait faire des massages. Elle explique qu'elle s'arrange toujours pour qu'on ne la reconnaisse pas sur ces photos et ces annonces. Cependant, quelques personnes de sa famille

sont au courant comme sa sœur et son frère. Elle a eu des craintes à l'époque en rapport avec son travail, car elle a subi un contrôle de police, car le salon dans lequel elle travaillait, n'était pas en règle. Elle me confie avoir très mal vécu cette situation, car s'est sentie infantilisée et jugée par les policiers. Elle aimerait justement que la police se spécialise davantage dans le travail du sexe afin que la régulation prenne en compte les difficultés des TdS dans leur travail et leur vie quotidienne. Notre discussion prend fin, car son client est arrivé.

Camilla, environ 30 ans, d'origine dominicaine :

Elle accepte de répondre à mes questions, mais m'avertit que son client ne va pas tarder. Elle a commencé à travailler depuis peu de temps dans l'industrie du sexe pour subvenir aux besoins de sa famille et me confie avoir beaucoup de difficultés. Elle habite à Paris depuis deux ans et son enfant (« petit ») est à Paris, gardé par son copain. Je n'ai pas d'informations sur la grossesse ni la maternité, car elle a enchaîné sur son travail : « ça se passe bien, car personne ne le sait. Mais le secret... [s'interrompt, les larmes aux yeux et fait un signe d'étranglement] je suis obligée de mentir ». Je m'apprête à lui poser des questions, mais nous devons nous interrompre, car son client est arrivé. L'intervenante m'a donné son numéro de téléphone trouvé sur son annonce sur le site Fgirl. J'ai tenté de la contacter, malheureusement en vain.

Réflexivité :

Je suis beaucoup plus à l'aise que d'habitude, car je commence à prendre les habitudes et la routine de l'équipe d'intervention, ce qui rend l'observation plus fluide et efficace. Je pose les questions qui me viennent en tête, qu'elles proviennent de la grille ou soient des relances propices au cours de la conservation. Cette aisance est également due au fait que les intervenantes me présentent directement au TdS, ainsi que mon projet et le sujet de ce dernier, ce qui facilite grandement le contact.

07.02.24

Descriptions du lieu :

J'ai rejoint les intervenantes à 13 heures aux locaux de l'association, mais la directrice ne les avait pas averties que je venais, ce qui les a perturbées. Elles se sont souvenues tout de même que c'était ma dernière observation programmée et m'ont proposé d'aller dans un salon où elles connaissent des mères qui seraient ouvertes à me parler.

Locaux :

Nous nous dirigeons dans un salon vers Chavanne-près-Renens, situé dans une zone industrielle. L'immeuble comprend une dizaine de bureaux et le salon se situe dans un des derniers étages. Il y a une double porte d'entrée avec une sonnette et une caméra de sécurité. À l'entrée, il y a un grand hall avec un canapé, comme une salle d'attente. Tout de suite, on remarque un petit salon où deux TdS discutent. Il y a des chambres tout le long du couloir. Elles doivent être six à travailler dans ce salon.

Description d'activités types :

L'intervenante qui reste au salon, discute et conseille une TdS sur ces conditions de travail. Une grande partie du travail de l'association, passe par les discussions formelles ou non, les liens et les relations sociales qu'elles entretiennent avec les TdS. Cela est essentiel afin d'instaurer un climat de confiance, ainsi que d'avoir un suivi des parcours de vie des TdS.

Récits, scènes, interactions :

Nous nous asseyons sur le canapé et les intervenantes discutent avec une des TdS brésilienne (Luisa) de mon travail de recherche. Elle accepte de parler dans sa chambre et une intervenante m'accompagne pour jouer le rôle de traductrice. Après notre discussion, l'intervenante demande à autre TdS dominicaine (Carmen) si elle est intéressée à discuter avec moi, elle accepte. Ici aussi, elle fait office de traductrice, mais cette fois, en espagnol. Quand nous terminons, nous retournons au petit salon et l'autre intervenant discute avec une TdS et la gérante du salon. S'engage alors une discussion croisée en portugais, avec un

fort accent brésilien que j'essaie de suivre tant bien que mal. Au bout d'un moment, ne comprenant pas tout, je commence à m'ennuyer et prends des notes détaillées des discussions que je viens d'avoir avec les deux TdS.

Portraits :

Luisa, 57 ans, d'origine brésilienne :

Cela fait vingt-quatre ans (2000) qu'elle pratique le travail du sexe. Elle a commencé à trente-trois ans en Espagne, puis est venue à Lausanne, il y a trois ans (2020). Je ne sais pas ce qu'elle faisait avant ce travail. Elle est entrée dans la prostitution pour des besoins financiers. Elle m'explique qu'elle trouve « hypocrite » le jugement sur ce travail, car les femmes le font d'habitude gratuitement. Son fils, devenu avocat, a 29 ans actuellement et vit au Brésil. Elle a donc, commencé à travailler quand son enfant avait cinq ans. Il était désiré pour sa part, mais c'est sa mère qui s'en occupait, car elle était divorcée. Sa grossesse et son accouchement se sont bien passés au Brésil. La distance avec son enfant l'aidait dans sa gestion du rythme et des conditions de travail. En revanche, elle était difficile à vivre pour elle, car elle n'avait pas tout le temps les ressources financières pour aller le voir. Elle a tenté de le faire venir en Espagne, mais il ne voulait pas. Pendant une majorité de la période durant laquelle elle a exercé, elle a entretenu toute sa famille, ses frères et sœurs compris·e·s. Elle compte travailler jusqu'à soixante ans, afin d'avoir une retraite pour acheter une maison en Espagne. Elle a gardé le secret de sa profession à sa famille jusqu'à ce que son fils ait dix-sept ans. Elle m'explique qu'à son adolescence les deux n'avaient pas une excellente relation et qu'il lui demandait trop d'argent. Ressentant une pression, elle s'est sentie obligée de lui dire : « Si tu peux avoir cet argent, une maison, des études, c'est parce que je suis une pute. Oui, maman est une pute. » Elle me dit qu'elle ne l'aurait jamais dit si elle n'avait pas été dans cette situation. Son fils a très mal réagi et lui en a voulu énormément. Le reste de la famille n'a pas mal réagi, à l'exception de l'un de ces frères qui l'a jugée, avec qui elle n'a que peu de contact. « Ils ont compris que je faisais aussi ça pour eux ». Elle a également reçu un jugement de la part d'un client qui savait qu'elle était mère et lui a rétorqué qu'avec un enfant, elle devrait faire un métier « normal ». Aujourd'hui, elle vit mieux son statut professionnel et sa relation avec son fils s'est améliorée. Il vient la voir de temps en temps à

Lausanne. Elle me dit que le problème ce n'est ni le travail ni le fait d'être mère, mais le jugement derrière la profession.

Carmen, 50 ans, d'origine dominicaine :

Elle a commencé à travailler comme TdS à vingt-trois ans en Hollande (1997), puis en Espagne. Elle travaille en Suisse romande depuis onze ans (2012). Elle a très mal vécu son entrée dans le travail du sexe. Sa sœur est partie faire ce travail en Hollande et elle voulait faire de même bien que sa sœur ne soit pas d'accord. Elle ne savait pas précisément en quoi consistait le travail du sexe, ni les conditions de travail. De plus, elle avait eu un·e de ces enfants depuis peu. Elle soupire :

« J'ai suivi ma sœur qui le faisait en Hollande. Je venais d'avoir mon enfant. Même si elle [sa sœur] ne voulait pas que je le fasse, elle ne m'a pas aidé. J'ai beaucoup pleuré au début. Tous les soirs. J'avais encore du lait dans mes seins... »

Elle a trois enfants, le cadet a vingt-quatre ans. Aucun·e de ces enfants n'était désiré·e·s avec son ex-mari et sont né·e·s en République dominicaine. Elle a arrêté de travailler pendant et après la grossesse du cadet. Sa maternité s'est bien passée. La famille a ensuite déménagé en Espagne où elle a travaillé un temps, puis elle est venue travailler en Suisse. Son ex-mari (à l'époque conjoint) s'occupait des enfants pendant son absence. Il contribuait également aux finances de la famille. Elle n'a pas mal vécu le décalage de rythme de vie de famille et de son travail, car il était plus facile à gérer grâce à la distance. Elle travaillait six mois en Suisse et rentrait en Espagne pendant six mois. Actuellement, elle aimerait arrêter le travail du sexe dans trois mois, pour retourner en République dominicaine et ouvrir un petit commerce de quartier. Ces enfants sont adultes aujourd'hui et vivent respectivement en Espagne, en Angleterre et aux États-Unis. Sa famille est peut-être au courant, elle est restée vague à ce sujet. Il m'explique qu'à l'époque elle donnait des excuses comme « femme de ménage » ou « barmaid ». En revanche, elle est claire sur ces sentiments quant à ce secret : elle ne l'aime pas surtout quand elle doit se présenter à une personne inconnue. Cependant, elle me confie ne pas être à l'aise

à l'idée que des inconnus apprennent ce qu'elle fait dans la vie. Ces enfants ne sont pas au courant, car elle trouve que c'est un manque de respect de leur dévoiler cette activité. Quand iels étaient jeunes, elle craignait qu'ils subissent des moqueries, voire une discrimination à cause de sa profession. Aujourd'hui, elle ne voit pas l'intérêt de leur dire adulte et craint que cela n'affecte leur relation. Elle a toujours peur qu'ils viennent lui rendre visite en Suisse, alors elle s'arrange pour les rencontrer en Espagne. Même son adresse, celle du salon leur est inconnue. Elle me le précise en se rappelant une fois où elle a esquivé cette révélation, car iels voulaient lui envoyer un cadeau pour la fête des Mères. Elle finit par me dire qu'elle aurait préféré ne jamais commencer le travail du sexe et si elle avait eu les moyens financiers, elle n'aurait jamais commencé.

Réflexivité :

Ces deux témoignages ont été récoltés grâce à l'aide de l'intervenante qui servait de traductrice aux TdS, car bien que je comprenne relativement bien le portugais et l'espagnol, je n'arrive pas à le parler, encore moins à être à l'aise avec ces langues. Toutefois, je remarque quelques lacunes dans les réponses données et des imprécisions dues à la traduction de certaines phrases trop compliquées pour mon niveau de langue. Néanmoins, le rôle de l'intervenante a permis une instauration d'un climat de confiance plus rapide, grâce à sa présence, ressentie comme bienveillante, car familière auprès de Luisa et Carmen.

Annexe 5 : Grilles de relances

Thématiques	Relances spontanées, notes
Entrée dans travail du sexe	Entrée dans travail du sexe
Présentez-vous, votre parcours, votre arrivée au salon ou dans le travail du sexe (Où ? Quand ?)	Pour quelles raisons ?
Expérience de la grossesse	Expérience de la grossesse
Comment êtes-vous tomber enceinte ?	Travailliez-vous déjà comme travailleuse du sexe ?
Devenir maman était un projet pour vous ? A ce moment-là ?	
Comment s'est passé votre grossesse, votre maternité ? (Où, quand ?)	
Avez-vous rencontré des difficultés ? Lesquelles ?	
Quel accompagnement avez-vous bénéficié durant votre grossesse ?	
Accès aux soins médicaux, au cours périnatalité ?	
Informations, avez-vous eu accès ?	
Gestion de la parentalité	Gestion de la parentalité
Qui vous aide à s'occuper de votre enfant ?	Avez-vous une aide du père ?
Comment gérez-vous le décalage de rythme entre votre travail et la vie de famille ?	
Comment gérez-vous la distance avec votre enfant ?	
Comment gérez-vous les trajets entre votre pays d'origine/résidence et Lausanne ?	Quelle fréquence ? Des difficultés ?
Voudriez-vous vous établir à Lausanne ?	
Allez -vous continuer votre travail ? Voudriez-vous changer de travail ?	
Travail du sexe et grossesse	Travail du sexe et grossesse
Votre travail mobilise en général votre corps, comment avez-vous gérer votre grossesse avec votre travail ?	
Avez-vous vous rencontré des difficultés à travailler enceinte ? De quel ordre ?	Morales ? esthétiques ? sociales ? psychologiques ? physiques ?
Quand avez-vous dû arrêter votre travail ? L'arrêt était-il payé ?	Avez-vous reçu des aides financières ? des institutions ? des associations ? de la famille ?
Quand et comment avez-repris le travail après l'accouchement ? Des difficultés ?	Avez-vous ressenti du jugement du fait d'être mère et travailleuse du sexe ? De la part de qui ?
Stigmate tabou	Stigmate tabou
Comment se passe la conciliation de votre travail avec celle de votre vie de famille ? des difficultés ? Lesquelles ?	Est-elle au courant ? Si non pourquoi ?
Avez-vous des difficultés entre votre travail et votre relation avec votre enfant ?	
Avez-vous des craintes dû à votre travail ? lesquelles ?	
Que voudriez-vous changer ou que faudrait-t-il faire afin d'améliorer votre conciliation du travail et de votre maternité, parentalité ?	

Thématiques	Relances spontanées, notes
<i>Panorama :</i>	<i>Panorama :</i>
Combien de travailleuses sont mères ?	
Est-ce qu'elles en parlent librement avec vous ?	
Quelles sont leurs difficultés liées à la maternité et à la grossesse qui vous viennent à l'esprit ?	
Des liens avec les pères, vous communiquez avec la famille, le couple ?	
Avez-vous un souvenir, d'une confrontation à une situation difficile d'une travailleuse dans son parcours de maternité ?	
Y a-t-il d'autres facteurs rendant l'accès difficile aux soins et à l'accompagnement à la maternité ?	
<i>Accès aux soins médicaux, accompagnement mat :</i>	<i>Accès aux soins médicaux, accompagnement mat :</i>
Comment favorisez-vous l'accès aux soins médicaux ? L'accompagnement à la grossesse ? Êtes-vous en lien avec des institutions ?	
Y-a-t-il des difficultés liées à l'accès aux soins ?	
Et qu'en est-t-il de l'accompagnement à la grossesse, les cours de préparation à l'accouchement ?	
<i>Droits du travail :</i>	<i>Droits du travail :</i>
Le travail du sexe mobilise le corps des travailleuses, Y a-t-il des difficultés à travailler enceinte ?	
Ont-elles droit à des congés maternités ?	
Peuvent-elles obtenir des subventions, des aides financières ?	
Leur lieu de travail (salon, rue, ...) influe sur ces droits ?	
Vous défendez la prostitution comme un travail, que faudrait-il améliorer afin que les travailleuses (restant dans le sujet de la maternité) obtiennent une meilleure prise en charge financière ?	

Annexe 6 : Formulaire de consentement à la recherche

Formulaire de consentement écrit

Participation à un entretien

Précisions d'usage :

- Veuillez lire attentivement ce formulaire.
- Si vous avez des questions concernant le projet ou sur des aspects éthiques, posez-les à la personne responsable du projet avant de donner votre consentement écrit.

Nous sollicitons par la présente votre participation à un entretien sociologique réalisé dans le cadre du projet suivant :

Titre ou précisions du projet :	Travail recherche sur les TDS et leur expérience de maternité
Nom de la personne responsable du projet :	Gaia Dunant
Coordonnées de la personne responsable du projet	gaia.dunant@unil.ch 0762461666

Dans le cadre de votre participation, il vous est demandé de :

Nature et objectif de la participation :	Raconter votre expérience de mère et de TDS le plus librement possible De répondre si possible aux éventuelles questions de précisions
Date, durée et lieu de la participation :	

Les données recueillies dans le cadre de votre participation sont :

Moyen de recueil des données :	Audio-enregistrées au moyen de matériel d'enregistrement à des fins de vérification seulement (l'enregistrement sera détruit une fois les données retranscrites). Cet enregistrement n'est en aucun cas transmis ni écouté par autrui.
Degré de confidentialité :	Confidentielles dans la mesure du respect de ce principe par toutes les personnes participantes : toute information, détail, précision peut ne pas être communiquée si la participante ne le souhaite pas.
Degré d'anonymisation :	Les informations d'identification compromettant la sécurité des participantes sont anonymisées (nom, prénom, pseudo de travail, lieu de résidence, personne publique affiliée à une relation, situation, expérience,...) Il en vient à la participante de décider du prénom d'emprunt garantissant son anonymat La participante peut se réserver le droit de refuser son identification à un lieu ou une personne ou institution publique, dans ce cas elle ne sera pas mentionnée.

Conservation des données :	<p>Conservées par la personne responsable du projet. Seuls elle et y a accès.</p> <p><i>L'enregistrement vocal est supprimé après retranscription complète (après anonymisation, respect de confidentialité).</i></p> <p><i>La retranscription est conservée durant le processus de recherche (jusqu'à la rédaction de l'analyse). Elles ne sont en aucun cas transmises, ni publiées.</i></p>
Utilisation des données	<p><i>Utilisées dans le cadre de leur analyse, souvent par fragments et comparées avec d'autres données d'autres participantes tout en étant déjà anonymisées.</i></p>

Vous êtes libre de vous retirer en tout temps du projet sans préjudice à condition de signifier votre retrait par écrit à la personne responsable du projet. Les données vous concernant seront alors retirées des données utilisées dans le cadre du projet.

Dans le cas où des informations ou données supplémentaires devraient être recueillies dans le cadre de ce projet, acceptez-vous d'être contacté(e) pour poursuivre votre participation sous une forme identique ou autre à celle déjà proposée ?

Oui, j'accepte d'être contacté(e) au besoin

Non, je n'accepte pas d'être contacté(e)

Le formulaire est signé en deux exemplaires, une copie pour la personne responsable du projet et une copie pour vous.

En signant et datant le présent formulaire, vous attestez avoir lu et clairement compris les informations qui précèdent.

Nom, Prénom de la personne participante :	_____
---	-------

Signature: _____ Date: _____

Nom, Prénom de la personne responsable du projet	_____
--	-------

Signature: _____ Date: _____